

Kosovo : face à l'UCK, les Occidentaux jouent la carte Rugova

IBRAHIM RUGOVA a cédé aux demandes de Bernard Kouchner, l'envoyé spécial de l'ONU chargé d'administrer le Kosovo. Le leader modéré, président de la Ligue démocratique pour le Kosovo (LDK), va participer, sans statut spécial, au Conseil intérimaire, l'organe consultatif mis sur pied par M. Kouchner afin de fédérer les différentes factions kosovares. Les Occidentaux tentent avec M. Rugova de contrebalancer l'Armée de libération du Kosovo (UCK). « On ne peut laisser tout le pays à l'UCK », déclare celui-ci dans un entretien au *Monde* et à deux autres quotidiens. L'UCK maintient une administration parallèle et a lancé des attaques contre les forces françaises, britanniques et russes, accusées d'être trop indulgentes vis-à-vis de la communauté serbe.

Lire page 2

Banques : la BNP s'empare de Paribas

● Les résultats de la bataille devaient être proclamés le 17 août ● Mais il semble déjà acquis que la BNP détiendra plus de la moitié du capital de Paribas ● Elle obtiendrait une forte minorité de la Société générale ● Ce scénario place les pouvoirs publics en position d'arbitre

LE SUSPENSE qui dure depuis la clôture, vendredi 6 août à minuit, des offres de la BNP sur la Société générale (SG) et sur Paribas et de SG sur Paribas, touche à sa fin. La proclamation officielle des résultats provisoires de cette bataille boursière, commencée il y a près de six mois, est prévue pour mardi 17 août. Selon nos informations, il serait d'ores et déjà acquis que la BNP réussit à s'emparer, avec une confortable majorité, de Paribas mais échoue à prendre la majorité du capital de la Société générale. Or l'ambition de la BNP était de marier les trois établissements. Une source proche de la BNP affirmait, jeudi 12 août, que celle-ci devrait détenir plus de 50 % de Paribas et entre 30 % et 35 % du capital de la Société générale. Selon *Le Figaro* du 13 août, la BNP obtiendrait entre 58 % et 60 % du capital de Paribas, et 36 % à 42 % du capital (30 % à 35 % des droits de vote) de la Société générale.

Les autorités de marché recommandent de prendre ces esti-



mations avec la plus grande prudence. Elles affirment qu'à ce stade, les résultats ne peuvent être connus, la totalité des ordres n'ayant pas encore été dépouillée, jeudi 12 août. Le verdict des marchés devrait placer les autorités bancaires en position d'arbitre. S'il se confirmait officiellement, un tel résultat où la BNP s'assurerait 50 % de Paribas et seulement une forte minorité de la Société générale rendra plus difficile la naissance d'un champion bancaire national et européen. Après avoir échoué dans son projet de fusion avec Paribas, la Société générale pourrait chercher à s'allier avec un établissement étranger. Ce que les pouvoirs publics français voulaient à tout prix éviter.

Vendredi matin, à l'ouverture de la Bourse de Paris, le titre BNP perdait 1,39 % à 74,45 euros, l'action Société générale progressait de 2,77 % à 185,30 euros tandis que celle de Paribas gagnait 2,94 % à 105,20 euros.

Lire page 13

Gare aux ours et aux loups !

LA RÉINTRODUCTION des grands prédateurs dans les montagnes françaises suscite une exaspération croissante chez les éleveurs et certains élus. Après les loups dans les Alpes, les ours des Pyrénées provoquent la mobilisation des bergers, qui estiment leur présence incompatible avec la montée des troupeaux dans les prairies d'altitude, l'été. Soutenus par des élus, les éleveurs de la vallée d'Orlu (Ariège) ont manifesté jeudi 12 août à Foix contre les dégâts commis par deux jeunes plantigrades qui ont tué une cinquantaine de brebis en trois mois. Dans la vallée de la Bréda (Isère), les bergers se disent impuissants face aux loups. Certains éleveurs ne voient qu'« une solution : le fusil ».

Lire page 8

Au Kansas, l'obscurantisme veut chasser Darwin des écoles

WASHINGTON
de notre correspondant

Organisme élu, le conseil de l'éducation du Kansas a adopté, mercredi 11 août, de nouveaux critères pour l'enseignement des sciences qui, de fait, empêchent l'enseignement de la théorie de l'évolution. En dépit de l'opposition des enseignants et des universités, ils ravalent la science darwinienne au rang d'hypothèse plus ou moins fantaisiste et donnent droit de cité au « créationnisme », selon lequel le monde a été créé par Dieu en sept jours, comme on peut le lire dans la Genèse. Trois quarts de siècle après le procès de Clarence Darrow, immortalisé au cinéma en 1960 avec Spencer Tracy, obscurantisme et bigoterie se portent encore bien aux États-Unis.

Le gouverneur de cet Etat du Middle West a cependant fait connaître son opposition. Plusieurs tribunaux ont condamné les tenants du créationnisme, considérant que celui-ci n'était pas scientifique mais religieux et que leur activisme contrevient au principe de laïcité. Néanmoins, Etat après Etat, les fondamentalistes mènent l'offensive. Faisant de

l'entrisme dans les organes élus, ils tentent d'imposer leur dogme dans un pays où les programmes scolaires sont du ressort des autorités locales. Ainsi, en Alabama, les livres de sciences doivent-ils indiquer que l'évolution est une « théorie controversée ». « Personne n'était présent quand la vie est apparue, aucun point de vue sur ses origines ne peut être considéré comme un fait mais seulement comme une théorie », peut-on y lire.

Les tenants de ce nouveau fanatisme affirment que le « créationnisme » est une science plus fiable que l'évolution. Dans la foulée, ils accusent les chrétiens évolutionnistes d'avoir trahi la Bible « en prolongeant les sept jours de la Création en des millions d'années ». Sept jours, c'est sept jours, pas une heure de plus ! « On devrait faire une loi contre l'évolution », déclare l'Association pour la Création du Missouri, pour qui la « création » est « le postulat selon lequel, il y a quelques milliers d'années, l'univers, le système solaire, la Terre et les espèces végétales et animales ont été conçus par un processus spécial et créateur qui n'est plus en vigueur aujourd'hui. Les variations biologiques qui ont eu

lieu depuis la création originale ont été restreintes dans la limite de chaque espèce créée ».

« Au commencement, Dieu a créé le ciel et la terre, c'est aussi simple que cela », poursuit-elle. Comment les chrétiens évolutionnistes qui veulent adapter les Écritures à cette théorie ridicule peuvent-ils croire aux textes sacrés s'ils rejettent une partie de la parole de Dieu ? Ces affirmations ne sont pas que des mots. Nombre d'enseignants se plaignent d'agressions verbales d'élèves qui proclament ne rien croire de leur enseignement, tout comme de parents qui exigent que leurs rejetons soient élevés dans la bonne parole « créationniste ». Certains ont peur pour leur carrière. D'autres craignent qu'après une telle éducation ces jeunes soient incapables de poursuivre des études scientifiques à l'université.

C'est bien le moindre des soucis de ces nouveaux croisés qui pensent encore que les dinosaures sont apparus sur terre en même temps que l'homme, et que le Soleil a été créé après la Terre.

Patrice de Beer

Une présidence disputée



JEAN MATTÉOLI

LE RENOUVELLEMENT des 231 membres du Conseil économique et social intervient en septembre. Président depuis 1987, Jean Mattéoli, candidat à sa propre succession, se voit disputer son fauteuil par André Roulet, trésorier de FO, qui réclame une « redynamisation » de cette assemblée.

Lire page 6

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NV), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 814 - 7,50 F



Epreuve de force euro-africaine

L'AFRIQUE est chatouilleuse. Elle n'aime guère qu'on l'invite à gouverner autrement. Surtout si les « monteurs de conduite » parlent au nom des anciennes puissances coloniales. Mais l'Europe attend de l'Afrique qu'elle gère mieux ses affaires, qu'elle se démocratise plus vite qu'aujourd'hui, qu'elle écoute les demandes de sa « société civile ». L'Afrique rechigne. L'Europe insiste. Avec tact mais fermeté. Cette courtoise épreuve de force dure depuis des mois. Elle a conduit dans l'impasse les négociations sur le renouvellement de la convention de Lomé IV, qui régit jusqu'en février 2000 les relations entre les 15 pays de l'Union européenne et les 71 pays de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP).

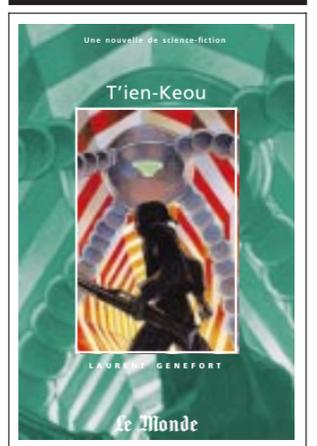
Depuis vingt-cinq ans, la convention de Lomé procure aux ACP une aide financière et des préférences commerciales non réciproques sans lesquelles beaucoup d'Etats auraient fait faillite. Mais elle a vieilli. Des réformes s'imposent - chacun en convient - pour prendre en compte, notamment, le triomphe de la mondialisation, la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) - qui met à mal les accords préféren-

tiels - et l'effort financier accru de l'Union européenne en faveur de l'Europe centrale. L'Union veut aussi approfondir - et rendre plus contraignant - son dialogue politique avec l'Afrique, en substituant à la logique donateur-receveur, héritage de la période postcoloniale, un partenariat fondé sur « des valeurs et des intérêts communs », sur « une vision politique partagée ».

C'est là où le désaccord s'enracine. L'Europe entend ajouter aux trois éléments politiques déjà inscrits dans la convention et qui modulent son aide - les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit - une quatrième « clause essentielle » : la « bonne gouvernance », un anglicisme qui désigne la bonne gestion des affaires publiques. Il s'agit, pour l'essentiel, de combattre la corruption. L'Union avance quelques solides arguments. L'aide publique au développement, de moins en moins légitime aux yeux des citoyens européens, ne cesse de s'éroder (0,23 % du PNB des pays de l'OCDE, loin de l'objectif initial de 0,70 %).

Jean-Pierre Langellier

Lire la suite page 12



EN ROUTE VERS LE FUTUR

Le monde de Genefort

Romancier précoce, Laurent Genefort est aussi le benjamin de la nouvelle vague de la science-fiction française. Auteur à l'imagination débordante, il a consacré sa thèse aux « livres-univers », et rendu ainsi hommage à son auteur de science-fiction favori : Stefan Wul. Dans sa nouvelle, *T'ien-Kéou*, qui a pour cadre le Japon, on oscille entre la nostalgie d'un monde perdu et la description de rites guerriers futuristes et archaïques. Notre cahier spécial



LES SÉRIES DE L'ÉTÉ

Aux pays des mythes

5. Comte Dracula

Invention de romancier, le prince des vampires a 102 ans. Mais des historiens retrouvent sa trace au XIV^e siècle, lors des épidémies de peste. Notre enquête, frissons garantis. p. 10 et 11

JARDIN DES PLANTES

Lupin coquin

Cultivée en Amérique du Sud pour ses graines semblables aux fèves, cette plante légumineuse séduit les Européens par ses associations de couleurs, ses fleurs bleu et jaune ou orange et jaune. Mais le jardinier du *Monde*, Alain Lompech, garde la tête froide : les lupins sont capricieux. p. 18

L'ÉTÉ FESTIVAL

Chicago estival

Cent concerts dans un grand parc de l'Illinois, c'est, à Ravinia, la saison estivale de l'Orchestre symphonique de Chicago, qui reçoit cette année Christoph Eschenbach, prochain directeur musical de l'Orchestre de Paris. Jusqu'au début de septembre, le festival ouvre son programme à toutes les musiques, à tous les publics. p. 21

International	2	Aujourd'hui	17
France	6	Météorologie	19
Société	8	Jeux	19
Régions	9	Abonnements	19
Horizons	10	Carnet	20
Entreprises	13	Culture	21
Communication	14	Guide culturel	22
Tableau de bord	14	Radio-Télévision	23

GARNIER
AMBRE
SOLAIRE

CRÈME ÉCRAN
INTOLÉRANCES
SOLAIRES
PROTECTION EXTRÊME
NOUVEAU
ANTI-LVA/LVBR
HYPOALLERGÉNIQUE

GARANTIS PAR LES LABORATOIRES GARNIER

BALKANS Le dirigeant modéré du Kosovo, Ibrahim Rugova, a fini par céder aux pressions de ceux qui l'enjoignaient de participer au Conseil intérimaire, cet organe

consultatif mis sur pied par Bernard Kouchner. Il aurait cependant préféré conserver le rôle d'arbitre qu'il avait joué durant les dix dernières années de crise. ● **DANS UNE IN-**

TERVIEW au Monde, au Figaro et à Libération, M. Rugova a évoqué la question des rapports conflictuels de son parti avec les dirigeants de l'Armée de libération du Kosovo

(UCK) auxquels on ne peut pas, selon lui, « laisser tout le pays ». ● **À PEC**, la grande ville détruite de l'ouest de la province, la tâche est ardue pour le « préfet » français

nommé dans la région par l'ONU. ● **À BELGRADE**, M. Milosevic a remanié son gouvernement et a renforcé la place de l'extrémiste Vojislav Seselj

Au Kosovo, l'ONU appuie M. Rugova face à la radicalisation de l'UCK

Le leader modéré du Kosovo va participer au Conseil intérimaire, l'organe consultatif mis sur pied par Bernard Kouchner pour gérer le pays. L'UCK, en dépit des promesses de ses dirigeants, semble débordée par certains éléments qui multiplient les provocations contre les soldats de la KFOR

PRISTINA

de notre envoyée spéciale

Ibrahim Rugova, le leader modéré du Kosovo, va participer, sans statut spécial, au Conseil intérimaire, l'organe consultatif mis sur pied par le proconsul « onusien » Bernard Kouchner pour gérer le pays. La décision fut difficile pour celui qui se veut toujours le « président » des Albanais du Kosovo, deux fois élu lors de scrutins semi-clandestins tenus sous administration serbe et qui aurait préféré garder un statut de « père de la patrie ». Etre l'arbitre au-dessus de la mêlée lui semblait être le meilleur moyen de reconquérir sa fonction de chef suprême lors d'un futur scrutin présidentiel. Mais M. Kouchner a besoin de lui pour contrebalancer l'UCK.

Les critiques contre M. Rugova abondent. On lui reproche son retour tardif au pays et son silence depuis. On n'oublie pas non plus les griefs datant de la décennie

passée : son style de travail « *dictatorial* » et, surtout, son pacifisme mué en passivité qui lui aliéna notamment le mouvement étudiant. Et pourtant... Lors du premier grand concert, tenu à Pristina il y a dix jours, les organisateurs ont fait acclamer sans aucun mal le nom de Hashim Thaci, le jeune chef de l'UCK. Mais quand quelqu'un dans la foule lança le nom de Rugova, il fut repris et scandé en une clameur prolongée, avec bien plus de force encore, racontent des témoins. Etait-ce le signe d'une popularité intacte ?

La « bourgeoisie », vaguement culpabilisée d'avoir envoyé peu de fils dans les montagnes, n'hésite plus à dénoncer les ambitions « *totalitaires* » des anciens combattants de l'UCK. Les paysans, éprouvés à l'extrême, peuvent aussi aspirer au retour de celui qui n'a cessé de mettre en garde contre le « *bain de sang* » que provoquerait un soulèvement armé au Kosovo.

Si bien qu'un jeune rival politique comme Veton Surroi, directeur du quotidien *Koha Ditore* et un des deux membres indépendants du Conseil intérimaire de M. Kouchner, n'hésitent plus à parler du « *grand soutien dans la population* » dont bénéficierait M. Rugova « *et les activistes du passé* ».

OFFENSIVE CONTRE L'UCK

Le vent a tourné parmi la population de Pristina. Le mois dernier encore, ce politicien « nouvelle vague » soulignait la nécessité pour les militaires de la KFOR et les civils de l'Unmik (l'administration intérimaire de l'ONU) de ne pas « *marginaliser l'UCK* » présentée comme le pilier de toute stabilité au Kosovo. Entre temps, une contre-offensive lancée par la KFOR et l'Unmik contre l'UCK aurait porté quelques fruits, laissent entendre les représentants internationaux.

Les Occidentaux ont tiré les le-

çons de la poursuite, voire la multiplication, des attaques contre les Serbes restés au Kosovo. Selon la KFOR, ces agressions, qui ont pris un caractère « *organisé* » pourraient être l'œuvre non pas de l'UCK mais de groupes incontrôlés, ou bien de la mafia, voire, dans certains cas, de provocateurs à la solde de Belgrade. Mais il reste que « *nous avons assisté il y a une dizaine de jours à une radicalisation de l'UCK* », affirme Delphine Berione, du cabinet de M. Kouchner. Elle se traduit par le début de collectes parallèles d'impôts, par des tentatives – infructueuses, dit-on – d'intimider les douaniers aux frontières pour percevoir des taxes, ainsi que par les campagnes, largement relayées dans les médias de l'UCK, contre les soldats français en zone nord et contre les Russes déployés en zone américaine.

La KFOR a riposté en ouvrant le feu, quand elle le pouvait, contre des « *criminels* » pour l'instant

non identifiés et en reprenant le contrôle de divers bâtiments occupés par l'UCK, dont celui de l'influent « ministre de l'intérieur » Rexhep Selimi. Jeudi 12 août, des soldats britanniques ont blessé deux hommes et en ont interpellé deux autres à l'aube au cours d'une opération contre des Albanais de souche soupçonnés d'avoir attaqué un village serbe.

CONSEIL RÉORGANISÉ

C'est dans ce contexte que M. Kouchner a voulu la participation de M. Rugova, au Conseil intérimaire, prévu mardi 17 août. En échange, il obtiendrait trois sièges, au lieu de deux initialement offerts, sur une douzaine au total. Deux ont également été offerts à des Serbes opposants à Slobodan Milosevic, qui ont aussi lancé des menaces de boycottage.

Le Conseil doit devenir l'instance où les représentants kosovars participent à l'élaboration de déci-

sions les concernant. Un échec, souligne Veton Surroi, « *augmenterait les risques de maintien de structures parallèles* » : celles du gouvernement de M. Thaci, ou celles du « *gouvernement en exil* » de Bujar Bukoshi, qui tient les cordons de la bourse de la diaspora et qui est en dissidence de la LDK de M. Rugova.

La cinquantaine de membres présents mercredi à la réunion de la LDK au domicile de M. Rugova – certains avaient auparavant ouvertement critiqué sa « *passivité* » et l'absence de contact avec lui depuis des mois – ont ouvert un « *registre de propositions* » et décidé de réactiver leurs branches provinciales. M. Rugova saura-t-il ainsi profiter du vent qui tourne en sa faveur, lui qui aurait « *rajeuni de quinze ans* » comme disent ses proches, durant ses vacances romaines ?

S. Sh.

Ibrahim Rugova, président de la Ligue démocratique du Kosovo « On ne peut laisser tout le pays à l'UCK »

Le leader modéré Ibrahim Rugova, a accordé, jeudi 12 août, une interview au Monde, au Figaro et à Libération, dans sa résidence de Pristina.

« **Deux mois après l'entrée de la KFOR au Kosovo, comment jugez-vous la situation ?**

– Le Kosovo est libre, le peuple est rentré. Maintenant l'administration internationale doit gérer les choses jusqu'aux élections en associant des représentants de la province, des partis politiques, au sein du Conseil de transition. J'ai demandé une meilleure représentation de mon parti, la Ligue démocratique du Kosovo, au sein de ce Conseil. Mais l'important est de collaborer au mieux avec la communauté internationale qui est là pour nous aider, afin que l'administration fonctionne au plus vite et réponde aux attentes de la population. J'ai donc décidé de siéger à la prochaine réunion du Conseil, même si je n'obtiens pas de poste supplémentaire.

– **Quels sont vos rapports avec l'UCK et son chef Hashim Thaci ?**

– Nous avons entamé des consultations. Je l'avais vu à Bonn avec M^{me} Albright. Il faut se rencontrer, discuter. Les gens de l'UCK sont jeunes, ils doivent s'habituer à collaborer avec les autres. Bernard Kouchner fait son possible, mais il ne peut prendre les décisions si nous n'arrivons pas à un consensus.

– **Comment se règlent les problèmes entre UCK et LDK sur le terrain ?**

– Après l'entrée de l'OTAN, des petits groupes de l'UCK, venus des montagnes et des campagnes, ont nommé des gens dans les villes. Alors que beaucoup de membres de la LDK étaient à l'extérieur avec les réfugiés, sauf la branche de Podujevo. Il a fallu tout réorganiser. La LDK est le parti de la stabilité, de la culture politique, de la discipline. Il faut donc de nouvelles nominations, en discutant avec l'UCK et l'ONU. On ne peut laisser tout le pays à l'UCK. Beaucoup de ses membres sont retournés à la vie civile, mais d'autres groupes ont des ambitions politiques et militaires. On verra s'ils vont créer une force politique.



IBRAHIM RUGOVA

– **Quand pourra-t-on organiser des élections et lesquelles ?**

– Les organisations internationales pensent que des élections législatives et communales peuvent avoir lieu dès le printemps. Moi, j'insiste pour un scrutin présidentiel au suffrage direct. Il faut un président fort pour préserver l'unité du Kosovo. Dans les Balkans, les luttes politiques finissent souvent en luttes physiques. C'est pourquoi j'évite les polémiques. Ce n'est pas mon style, je préfère rester prudent. Au Kosovo, les gens veulent du calme, il faut un arbitre qui tienne l'orientation globale. Si on a un pré-

sident faible et un pouvoir parlementaire, cela peut finir comme en Albanie... Alors que, grâce à l'OTAN, nous sommes plus près que jamais d'obtenir notre liberté. Dans deux ou trois ans peut-être le peuple pourra se déterminer par référendum sur l'indépendance.

– **En attendant, quelles sont les priorités ?**

– Comblent le vide sécuritaire. Il faut accélérer le déploiement de la police internationale. L'administration de l'ONU doit être beaucoup plus prudente, plus active dans le suivi de l'accord passé avec l'UCK qui s'est engagée à désarmer d'ici fin septembre et à se fonder dans la force de sécurité publique.

– **Pourquoi, enfin, avez-vous tant tardé à revenir au Kosovo ?**

– Il fallait d'abord un peu de sécurité, la KFOR avait des choses plus importantes à faire. Et puis je devais me relaxer un peu, car, depuis dix ans, ma famille et moi étions semi-prisonniers au Kosovo. Un ami a d'ailleurs remarqué que je fus le dernier à quitter le bateau. »

Propos recueillis par Sophie Shihab

PRISTINA

de notre envoyé spécial

Lorsqu'il est arrivé le 16 juillet à Pec (Peja en albanais), Alain Le Roy avait pour tout bagage la résolu-

REPORTAGE

Premier contact, premier rapport de forces. Qui se déplacera vers l'autre ?

tion 1 244 du Conseil de sécurité des Nations unies sur le Kosovo et deux traductions, l'une en serbe, l'autre en albanais. « *Avant l'entrevue avec le chef de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), j'ai vérifié avec ma traductrice que j'avais bien la bonne version en main* », raconte-t-il. Un impair aurait fait mauvais effet : l'administrateur civil nommé pour la zone nord-ouest allait expliquer en effet au milicien en place depuis plus d'un mois qu'il le dépossédait désormais de tous les pouvoirs que ce dernier s'était attribués depuis le départ des forces de Belgrade.

Les « *préfets* » de Bernard Kouchner, administrateur provisoire des Nations unies pour le Kosovo, sont cinq : un Britannique, un Danois, un Français, un Irlandais et un Mexicain. Par commodité, leurs zones administratives coïncident avec les cinq régions militaires définies par la KFOR. Contacté par le Brésilien Sergio de Mello, chargé par intérim des fonctions de M. Kouchner du 12 juin au 16 juillet et avec lequel il partage une expérience en Bosnie, comme le Britannique sir Martin Garrod installé à Mitrovica, M. Le Roy a bouclé en vitesse ses dossiers de conseiller référendaire à la Cour des comptes avant de débarquer à Pec, l'une des villes les plus éprouvées du Kosovo et où les troupes italiennes assurent la sécurité.

ATTENDRE LES RENFORTS

L'arrivée est ardue. L'administrateur est seul alors que l'UCK parade en ville et annexe boutiques et maisons abandonnées par les Serbes. Le premier contact génère un premier rapport de forces. Qui fera symboliquement allégeance à l'autre en se déplaçant ? Pas question pour l'administrateur de se rendre jusqu'au bureau d'Ethem Ceku, un parent du chef militaire de l'UCK pour le Kosovo. Aussi trapu que l'administrateur est long, Ethem Ceku est considéré comme un « dur » et refuse lui aussi de quitter son fauteuil. Heureusement, le responsable régional de la milice, Hasan Meta, accepte finalement l'invitation de M. Le Roy.

Depuis, la situation n'a guère changé : l'administrateur, seul « patron » reconnu par les Nations unies, prend ses marques en attendant désespérément des renforts :

entre vingt et cinquante fonctionnaires internationaux chargés d'encadrer une administration provisoire qu'il estime aujourd'hui à deux cents personnes. Dans ce fief de la Ligue démocratique pour le Kosovo (LDK) d'Ibrahim Rugova, M. Le Roy a pourtant obtenu des succès. Le 26 juillet, il réunit dans son bureau des délégués de l'UCK et de la LDK, en compagnie de membres d'une association locale de défense des droits de l'homme, chargés de représenter une société civile silencieuse, et de deux prêtres orthodoxes du monastère voisin de Deçani, au nom de la minorité serbe en fuite.

DÉTENTE PROGRESSIVE

L'atmosphère est pesante. Dûment chapitré par l'administrateur avant la réunion, le père Sava, porte-parole officieux de l'Eglise orthodoxe du Kosovo qui a pris désormais ses distances avec Slobodan Milosevic, se jette à l'eau. Il présente des excuses à la communauté albano-phonie et appelle de ses vœux un meilleur futur. Face à lui, le patron local de l'UCK grommelle et conteste la composition de ce comité. Après un premier tour de table, la détente s'installe progressivement.

Cinq jours plus tard, l'administrateur ouvre officiellement à l'UCK les locaux de la commune de Pec (l'une des cinq que compte sa zone). Sont présents les membres de l'UCK et les délégués de réfugiés bosniaques installés sur le secteur. Comme à Pristina, la LDK refuse de travailler avec l'UCK. M. Le Roy fonce alors vers les locaux du parti, au cœur du marché ravagé. Par chance, soixante délégués y sont réunis. De haute lutte, M. Le Roy arrache alors un vote positif pour une participation aux institutions communales.

« *Pour l'administration et les finances, c'est lui qui dirige, mais pour la politique et la vie de la ville, c'est nous* », affirme le chef local de l'UCK, Ethem Ceku. Acquis à l'administrateur contre l'UCK, le patron de la LDK, Ymer Muxaderi, un professeur de philosophie qui a eu pour élève Ethem Ceku (et Ibrahim Rugova), participe aux instances locales au nom du « *bien commun* » – « *Dès lors que l'administrateur coopère avec l'UCK, on peut faire de même. À l'avenir nous calquerons notre attitude vis-à-vis de l'UCK sur la sienne* » – non sans dénoncer le climat de violence et l'esprit de vengeance dans lesquels l'UCK, selon lui, a sa part de responsabilité. La partie de go se poursuit ainsi dans une ville martyrisée où la comptabilité des morts et des maisons brûlées doit chaque matin être remise à jour.

Gilles Paris

Le poids accru des extrémistes dans le gouvernement Milosevic

À UNE SEMAINE du rassemblement de l'opposition et alors que les manifestations de mécontentement se poursuivent à travers le pays, Slobodan Milosevic resserre les rangs de ses fidèles, faisant la sourde oreille aux appels exigeant sa démission. Jeudi 12 août, le premier ministre yougoslave, Momir Bulatovic, a annoncé un remaniement du gouvernement fédéral, où les ultranationalistes du Parti radical de Vojislav Seselj – dont la devise favorite est « *Serbia do Tokija* » (La Serbie jusqu'à Tokyo) – confortent leur position, avec 5 portefeuilles sur 27, tandis que le Parti socialiste de Serbie (SPS) de M. Milosevic reste majoritaire.

Ces nouvelles manœuvres constituent une fin de non-recevoir aux demandes de changements brandies par l'opposition et soutenues par une partie de la population dont les conditions de vie se font de plus en plus difficiles. Des partis d'opposition – le Mouvement serbe du renouveau de Vuk Draskovic, le Parti populaire serbe de Slobodan Raketic ou le Parti socialiste démocratique du président monténégrin Milo Djukanovic – ont décliné l'invitation à entrer dans le nouveau cabinet. Les quatre partenaires de la coalition précédente – le Parti socialiste de Serbie de M. Milosevic (SPS), la Gauche yougoslave de son épouse Mirjana Markovic (JUL), les radicaux de Vojislav Seselj et le petit

parti monténégrin de Momir Bulatovic – se sont donc livrés à une partie de chaises musicales.

Sept ministres ont toutefois été mis à l'écart, dont Zoran Lilic, ancien vice-premier ministre du gouvernement sortant et prédécesseur de M. Milosevic au poste de président de la Fédération. M. Lilic, membre du SPS, propriétaire d'immenses abattoirs non loin de la capitale et qui a des intérêts dans les mines de cuivre de Bor, avait eu l'audace de déclarer le 4 août dernier : « *Belgrade doit cesser de se disputer avec le monde*. » Il a quand même été nommé « *conseiller du président yougoslave pour la politique économique étrangère* ».

GARDE RAPPROCHÉE

Les « *fidèles entre les fidèles* » du président ont été appelés à la rescousse pour former le nouveau gouvernement. Ainsi, Borka Vucic, quatre-vingts ans, ex-directrice de la Beogradska Banka (où Milosevic commença à travailler sous son aile il y a vingt ans) est désormais chargée des relations avec les institutions financières internationales ; Milan Beko, qui organisa la présence de « *boucliers humains* » en plein bombardement de l'OTAN sur l'usine automobile Zastava de Kragujevac qu'il dirigeait (une quinzaine d'ouvriers y perdirent la vie) aura la haute main sur le commerce. Ivan Markovic, directeur

de la très officielle Radio Yougoslavie et intime de M^{me} Milosevic, se voit attribuer les télécommunications. Comme leurs prédécesseurs, les membres du nouveau gouvernement figurent en bonne place sur la liste des 308 officiels yougoslaves indésirables dressée par l'Union européenne au printemps 1999.

MATCH À RISQUES

Le front des « *pro-Milosevic* » prépare sa riposte au rassemblement unitaire de l'opposition le 19 août. Selon le quotidien d'opposition *Danas*, le ministre des sports aurait ainsi acheté 20 000 tickets en vue du match de football Yougoslavie-Croatie qui doit se jouer au stade Marakana (55 000 places) à Belgrade, le 18 août au soir, veille du meeting.

La manœuvre vise, dit-on, à s'assurer que le stade ne se transforme pas – en présence de l'hôte croate – en une immense clameur anti-Milosevic. Ce fut le cas il y a quelques semaines lors de la rencontre de deux clubs belgradois : l'étoile rouge contre Partizan. A la fin de la partie, le stade chauffé à blanc entonna un retentissant « *Slobo va-t-en !* ».

Côté opposition, les manifestations se sont poursuivies, mercredi 11 août, dans tout le pays. A Kragujevac toutefois, les rangs des protestataires étaient si clairsemés, rapportait la presse, que le maire adjoint de la ville a lancé une mise

en garde : « *Si nous ne restons pas unis, alors le régime se maintiendra pendant encore 500 ans, comme les Turcs*. »

A Leskovac – siège d'un meeting permanent depuis trente-quatre jours –, une professeur à la retraite membre de la YUL (la gauche yougoslave, le parti de l'épouse du président), a eu beaucoup de succès en montant à la tribune mercredi soir, d'où elle a ostensiblement brûlé sa carte du parti. A Belgrade, enfin, quelques centaines de retraités ont manifesté face au bâtiment où siègent les syndicats non pas contre le non-paiement des retraites depuis dix mois, mais « *pour que Slobodan Milosevic parte* ».

Mercredi, les syndicats se sont mis de la partie, brandissant la menace d'une grève générale pour le début du mois de septembre. Les salaires sont versés avec retard, les retraités ne voient pas leurs pensions, les usines stagnent, les médicaments manquent, mais le marché noir pullule dans tout le pays. Le litre d'essence, vendu en bouteille de verre à même le trottoir, coûte désormais 18 dinars (0,68 €). Or le gouvernement refuse obstinément de relever les prix fixés du pain, de la viande et du lait, entraînant le mécontentement des paysans, pourtant traditionnellement acquis au régime de Belgrade.

Dina Petrovic

Le retour de Necmettin Erbakan sur la scène politique turque

Une nouvelle loi devrait lui permettre de se présenter aux législatives

Pour garantir le vote des islamistes sur un amendement constitutionnel destiné à améliorer les conditions d'investissements en Turquie, le Parlement a adopté,

jeudi 12 août, une nouvelle loi qui ouvre à l'ancien premier ministre islamiste, Necmettin Erbakan, la possibilité d'être candidat aux futures législatives.

ISTANBUL

de notre correspondante

L'Assemblée nationale turque a adopté, jeudi 12 août, une nouvelle loi qui devrait permettre à l'ancien premier ministre islamiste, Necmettin Erbakan, de faire son retour sur la scène politique. Lorsque son Parti de la prospérité (RP) avait été dissous par la Cour constitutionnelle en janvier 1998, M. Erbakan, qui dirigeait le mouvement islamiste turc depuis trente ans, était tombé sous le coup d'une interdiction de participer à la vie politique pour une période de cinq ans. La modification de la loi ne l'autorisera pas à prendre la tête du Parti de la vertu (FP), successeur officieux du Parti de la prospérité, dirigé par Recai Kutan. Elle devrait néanmoins lui permettre de se présenter comme candidat indépendant lors d'un prochain scrutin.

Pour forcer des élections partielles, nécessaires lorsque vingt-huit sièges parlementaires (5 % de l'Assemblée nationale) sont vacants, des députés proches de M. Erbakan, qui continue de dominer le mouvement islamiste malgré son retrait officiel, pourraient présenter leur démission. Les législatives d'avril s'étaient soldées par une défaite pour le Parti de la vertu, qui n'avait obtenu que 15 % des voix, contre 21,3 % en 1995 pour son prédécesseur. de l'ancien premier ministre, qui est âgé de soixante-treize ans, semble avoir pris le dessus dans le conflit de

pouvoir qui l'oppose à des collègues plus jeunes, désireux de moderniser le mouvement islamiste.

CONTINUITÉ POLITIQUE

La nouvelle loi ne traduit pas un changement de politique. L'armée demeure déterminée à combattre les islamistes par tous les moyens et n'approuvera sans doute pas ce récent développement. Bien que le gouvernement et l'opposition le démentent, la modification de la législation sur les partis politiques est le résultat direct d'un échange de bons procédés : en contrepartie, les islamistes joindront leurs votes à ceux de la coalition, pour assurer l'adoption d'un amendement constitutionnel très controversé, qui permettra aux investisseurs d'avoir recours à l'arbitrage international en cas de dispute.

Les autorités ont jusqu'à maintenant réchigné à introduire cette clause, que beaucoup de Turcs, dont les islamistes, perçoivent comme une atteinte à la souveraineté nationale. Mais les difficultés économiques, depuis les crises financières en Asie et en Russie, ont convaincu les responsables de la nécessité urgente d'adopter les recommandations du Fonds monétaire international (FMI), dans l'espoir d'obtenir une aide financière. Au cours du premier trimestre de cette année, l'économie turque a marqué un ralentissement de 8,4 %.

L'acceptation de l'arbitrage in-

ternational et une réforme du système de sécurité sociale figurent parmi les préconditions mentionnées par le FMI. Le gouvernement a déjà adopté une nouvelle loi bancaire, réclamée elle aussi par le FMI, qui impose des contrôles plus stricts sur le secteur financier.

Pour le gouvernement - une coalition entre le Parti démocratique de gauche (DSP, gauche nationaliste) de Bülent Ecevit, le Parti d'action nationaliste (MHP, extrême-droite) de Devlet Bahçeli, et le Parti de la mère patrie (ANAP, conservateur) de Mesut Yılmaz -, les difficultés continuent. Pour marquer leur opposition au projet de réforme de la sécurité sociale, qui affiche actuellement un déficit de 5,87 milliards de dollars, les trois principales confédérations syndicales ont annoncé un arrêt général du travail, vendredi 13 août. Le gouvernement souhaite notamment repousser l'âge de la retraite jusqu'à cinquante-huit ans pour les femmes et soixante ans pour les hommes, alors que le système actuel permet aux fonctionnaires d'arrêter de travailler à trente-huit ans pour les femmes et quarante-trois ans pour les hommes. Les syndicats se plaignent que dans un pays où l'espérance de vie n'est que de soixante-cinq ans, les travailleurs n'aient guère l'occasion de profiter de leur retraite.

Nicole Pope

A vouloir interdire un ouvrage sur les vices et péchés de la Curie romaine, le Vatican en a fait un best-seller

ROME

correspondance

Les agents du poste de police italien auprès du Saint-Siège ne bougèrent pas, ne sachant que faire pour séparer les deux hommes d'Église en soutane qui se chamaillaient juste devant eux. L'un des deux prélats finit par se prendre une gifle en pleine figure. C'était l'auteur du livre sur les vices et les péchés de la Curie romaine, *Via col vento in Vaticano* (*Autant en emporte le vent au Vatican*). L'autre, un monseigneur qui s'était reconnu dans une description contenue dans l'ouvrage.

C'était la période de Pâques. Le livre en question venait de paraître. Il ne semblait destiné qu'aux initiés et, à la limite, à provoquer quelques petits incidents comme celui de la gifle, repris par la suite dans la presse. Mais le Vatican décida d'intervenir pour en interdire la circulation et la traduction. Le tribunal de la Rote, chargé généralement d'annulations de mariages princiers, fut sollicité. Le procès s'est ouvert le 16 juillet et doit reprendre en septembre. Entre-temps, le livre s'est retrouvé en tête dans les ventes, et la petite maison d'édition Kaos annonce qu'elle va toucher les 100 000 copies. On évoque la possibilité de la publication d'une suite.

Ce qui ne manque pas, apparemment, c'est la matière première et

ceux qui ont envie d'étaler ce qu'ils savent. L'ouvrage est collectif, même si les conséquences, comme les gifles ou la convocation devant le tribunal, sont pour un monseigneur qui pendant trente-cinq ans a travaillé à la Congrégation des Églises orientales, Luigi Marinelli.

UNE DOUZAINÉ D'AUTEURS

De l'anagramme de la signature, « Millenari », on est remonté au monseigneur en question. Celui-ci confirme. Mais il n'est que l'un des auteurs, dit-il, sur une douzaine, plus ou moins... Le doute est voulu, car si lui est en retraite, d'autres sont encore en service et pourraient courir des risques.

Sans arriver à qualifier Luigi Marinelli de Salman Rushdie catholique, on peut dire que *Via col vento in Vaticano* est un *J'accuse* sans précédent : méthodes mafieuses pour faire carrière, homosexualité à tous les niveaux, messes noires, franc-maçonnerie... Au Vatican, la blague préférée en ce moment, est que « 30 % de ce que l'on dit dans le livre est vrai, mais le reste, 70 %, est verisimo ».

Il pourrait s'agir déjà de l'ouverture de la campagne pour le prochain conclave, estiment des vaticanistes. Ce qui expliquerait pourquoi deux des possibles candidats, les cardinaux Silvestrini et Laghi, sont montrés du doigt tout

au long du livre, alors que, par exemple, le cardinal secrétaire d'État Angelo Sodano, autre papable, ne l'est pas. Bien entendu, les épisodes qui ont suscité le plus de curiosité sont les plus cocasses : un évêque surpris par la police à moitié nu dans une voiture avec un ami ; un autre qui s'est retrouvé, à cause d'une histoire d'homosexualité, à la tête d'un important diocèse ; ou ce troisième qui ; lui ; s'est fait piéger à la frontière suisse avec une grosse somme d'argent et a perdu sa promotion au rang de cardinal.

Enfin, il y a un pape qui s'en sort plutôt mal : Paul VI, à l'époque archevêque de Milan, expédie une lettre très dure à l'évêque de Novara. Sensible, celui-ci meurt de crise cardiaque à la lecture du message du futur pape. Dans la nuit, alors que l'appartement est sous séquestre de la magistrature, l'archevêque, grâce à un prêtre, parvient à récupérer sa lettre afin d'éviter d'être impliqué. L'auteur de l'aide providentielle parviendra ensuite à gravir tous les échelons jusqu'à devenir vicaire du pape à Rome. Mais pour ce faire, raconte *Via col vento in Vaticano*, il ne s'est pas privé de rappeler à Paul VI sa présence en laissant filtrer, de temps en temps, dans la presse, l'épisode de la lettre.

Salvatore Aloise

L'Insee confirme l'embellie économique européenne

La reprise est particulièrement forte en France, en Allemagne et en Italie

LA CONJONCTURE au sein de la zone euro s'est « sensiblement » améliorée en juillet. Plus vigoureuse que prévu, la reprise est particulièrement forte en France, en Allemagne et en Italie qui représentent 70 % du PIB de la zone : les résultats de l'enquête Insee, publiée jeudi 12 juillet, viennent confirmer les signaux observés depuis quelques semaines. La Banque JP Morgan vient de réviser à la hausse ses prévisions de croissance au troisième trimestre. De son côté, Morgan Stanley mise sur une activité qui pourrait dépasser 3 % pendant plusieurs années.

Le décalage conjoncturel qui s'était creusé entre, d'un côté, l'Allemagne et l'Italie, durement touchées par la contraction des mar-

chés asiatiques, et de l'autre la France, protégée de la crise par une demande intérieure particulièrement vive, serait donc sur le point de disparaître.

Point commun de cette embellie : le retour de la confiance, tant des consommateurs que des entreprises. Les industriels, qui étaient jusqu'à ces derniers temps à la traîne du redressement du moral des ménages voient de nouveau l'avenir en rose. Les indicateurs de confiance calculés par l'Insee pour la zone euro se redressent fortement et redonnent positifs. « Les chefs d'entreprise font état d'une accélération de l'activité industrielle et ce dans tous les pays. Dans l'ensemble de la zone euro, ils prévoient une

poursuite de l'amélioration dans les prochains mois », note l'Insee. Leurs carnets de commandes « se regarnissent sensiblement », leurs perspectives de production sont « favorablement orientées » et ils jugent leurs stocks « plus légers ».

Beau fixe également du côté des ménages, dont l'indicateur de confiance s'est « redressé » dans la zone euro en juillet, « et ce dans tous les pays ».

En France, la consommation continue à faire preuve de dynamisme. Selon le Centre d'observation économique (COE), les ventes du grand commerce ont augmenté de 2,6 % en juillet après une hausse de 2,8 % en juin.

Babette Stern

Les Pays-Bas envisagent de dépénaliser l'euthanasie

Le projet de loi, qui soulève une vive polémique dans la classe politique et les milieux médicaux, pourrait autoriser cette pratique sur les enfants dès l'âge de douze ans

UN PROJET de loi du gouvernement des Pays-Bas visant à dépénaliser la pratique de l'euthanasie active vient de déclencher une vive polémique au sein de la classe politique et des milieux médicaux néerlandais. Cette dépénalisation pourrait s'appliquer, selon ce projet, aux personnes adultes mais aussi aux enfants âgés de plus de douze ans, et ce avec ou sans accord parental. Il s'agit là d'une nouvelle étape dans un processus mis en œuvre aux Pays-Bas depuis les années 70 et qui avait conduit ce pays à organiser une forme de tolérance sociale à l'égard d'une pratique qui est généralement considérée, à travers le monde, comme l'équivalent d'un homicide volontaire, sinon d'un assassinat.

En 1993 et 1994, le Parlement néerlandais avait, sans « légaliser » *stricto sensu* l'euthanasie, adopté une législation qui, *de facto*, autorisait les médecins à la mettre en œuvre. Le principe de la législation néerlandaise était que l'euthanasie restait interdite et passible du code pénal, mais que sa pratique, reconnue comme faisant partie de la réalité médicale, pouvait être admise au cas par cas par la justice. La législation imposait un contrôle judiciaire. Les médecins ayant administré la « mort douce » étant tenus de le déclarer au moyen de formulaires-questionnaires.

UNE SÉRIE DE CONTRAINTES

Ainsi, les médecins néerlandais ne sont plus aujourd'hui poursuivis s'ils respectent les procédures du suicide médicalement assisté fixées par la loi. Cette dernière définit une série de contraintes par-

mi lesquelles figurent l'existence de demandes réitérées du malade, la constatation de l'absence d'alternative thérapeutique, l'information complète du patient, ainsi que l'avis favorable d'un second médecin. Sur un total d'environ 130 000 décès annuels en moyenne aux Pays-Bas, le nombre de cas officiellement recensés d'« actes médicaux mettant fin à la vie » se situe autour de 3 %, différentes informations laissant penser que de nombreux médecins renoncent en principe à notifier leur geste à la justice, compte tenu des risques toujours possibles de poursuites engagées par la famille ou les proches du défunt.

Pour le gouvernement néerlandais, qui souligne que le projet de loi a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil d'État, il s'agit de clarifier, d'un point de vue juridique, les pratiques de l'euthanasie et du suicide médicalisé. Le nouveau projet de loi néerlandais, rédigé par les ministères de la justice et de la santé, prévoit notamment d'autoriser les enfants âgés d'au moins douze ans et atteints d'une maladie incurable à demander, en accord avec leurs parents, une mort médicalement assistée. Mais une clause particulière prévoit que les praticiens pourront passer outre un veto parental s'ils le jugent nécessaire au vu de l'état et des souffrances de leurs jeunes patients.

L'Association néerlandaise pour l'euthanasie volontaire a salué « un pas considérable dans la bonne direction », tandis que l'Association médicale royale des Pays-Bas a estimé que « si les parents ne peuvent pas coopérer, il est

du devoir du médecin de respecter les volontés de ses patients ».

L'opposition politique néerlandaise, diverses associations familiales, ainsi que les mouvements hostiles à l'avortement ont dénoncé, aux Pays-Bas, le projet gouvernemental, et tout particulièrement les dispositions concernant les enfants, cibles des plus vives critiques. « La loi néerlandaise ne juge les enfants qu'à leur majorité, mais le gouvernement veut désormais les considérer comme des adultes pour une décision de vie ou de mort », a déclaré Clémence Ross Van Dorp, députée de l'Appel chrétien-démocrate, principale formation d'opposition parlementaire.

VOTE EN SEPTEMBRE

Pour sa part, le parti libéral (VVD), principal allié des travaillistes du gouvernement, du premier ministre Wim Kok, ne cache ni ses interrogations ni ses critiques. Certains médecins reprochent, quant à eux, aux responsables gouvernementaux d'ignorer les pratiques en vigueur dans les cas d'euthanasie, une pratique quasiment exclue, selon eux, chez les enfants.

Le projet de loi néerlandais doit être examiné par les députés de La Haye lors de la rentrée parlementaire de septembre. En théorie, la majorité actuelle de 97 députés sur 150 dont dispose la coalition gouvernementale devrait permettre son adoption, sauf si les libéraux du parti VVD jugeaient inacceptables ces nouvelles dispositions visant à faciliter la pratique d'une certaine « mort douce » par le corps médical.

Jean-Yves Nau

Attention exclusivité !

Découvrez en avant-première le nouvel album d' Yves Simon dans toutes les FNAC à partir du 16 Août 99

Yves Simon, l'écrivain, se fait à nouveau compositeur et interprète. "Intempêtes", son nouvel album, sort le 24 Août.

YVES SIMON
I N T E M P E S T I V E S

www.yves-simon.com

UNIVERSAL

www.fnac.fr

Au terme d'une enquête, l'Unicef estime qu'il y a « urgence humanitaire » en Irak

Le taux de mortalité infantile a plus que doublé en dix ans, et les sanctions de l'ONU en sont l'une des causes

Au terme d'une enquête menée de février à mai en Irak, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) tire la sonnette d'alarme : le taux

de mortalité infantile a plus que doublé en dix ans avertit l'organisation, qui estime que les sanctions imposées par l'ONU à l'Irak sont l'une

des causes de cette augmentation. Le gouvernement irakien et la communauté internationale sont invités à réagir.

« **IL Y A urgence humanitaire en Irak** », où « le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans à plus que doublé en dix ans », dans les quinze gouvernorats du centre et du sud du pays, prévient Carol Bellamy, directeur exécutif du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), dans un communiqué rendu public jeudi 12 août, au terme d'une enquête menée en Irak. Des mesures urgentes, doivent être prises par la communauté internationale et par le gouvernement irakien pour parer à cette situation, estime l'Unicef.

L'enquête, la première du genre depuis 1991, a été menée de février à mai 1999, auprès d'un échantillon de 23 920 foyers et en coopération avec le gouvernement irakien dans le centre et le sud – où vivent plus de 85 % de la population. Dans les trois gouvernorats du nord (Kurdistan), qui échappent au contrôle de Bagdad, l'Unicef en coopération avec les autorités locales a mené l'enquête auprès de 15 945 familles.

Dans le sud et le centre, la mortalité des enfants de moins de cinq ans est passée de 56 morts pour 1 000 naissances au cours de la période 1984-1989, à 131 décès pour 1 000 naissances entre 1994 et 1999. Pour les enfants de moins d'un an, les décès sont passés de 47 pour 1 000 (1984-1989), à 108 pour

1 000 (1994-1999). Le niveau d'éducation des mères a une incidence sur la mortalité infantile : 106 morts pour 1 000 naissances lorsque les mamans ont reçu une éducation secondaire ou universitaire et 145 pour 1 000 lorsque les mères sont analphabètes. Il est plus élevé parmi les garçons – 136 pour 1 000, alors qu'il est de 125 pour 1 000 pour les fillettes – et dans les zones rurales – 145 pour 1 000, contre 121 pour 1 000 dans les villes.

Dans les trois gouvernorats du nord, (contrôlés par les partis kurdes), l'enquête, menée auprès d'un échantillon de 15 945 foyers, révèle que le taux de mortalité des moins de cinq ans a baissé, passant de 82 pour 1 000 entre 1984 et 1989, à 69 pour 1 000 entre 1994 et 1999. La baisse concerne aussi les enfants de moins d'un an, pour lesquels la mortalité est passée de 66 décès pour 1 000 naissances entre 1984 et 1989, à 57 pour 1000 entre 1994 et 1999. Mais la diminution n'a pas été continue, le taux de mortalité ayant augmenté entre 1984 et 1994.

L'Unicef n'est pas en mesure d'expliquer la singularité du nord par rapport au centre et au sud. Dans la mesure où le programme « pétrole contre nourriture » – en vertu duquel Bagdad est autorisé, depuis la mi-1996, à vendre des quantités limitées de pétrole pour

subvenir aux besoins élémentaires de la population – est trop récent, les différences entre le nord d'une part, le sud et le centre d'autre part, ne sauraient être imputées à la manière dont ledit programme est appliqué ici et là, note l'Unicef. L'organisation rappelle néanmoins que le nord a reçu, depuis 1991, une aide *per capita* de la communauté internationale bien plus importante que le sud et le centre et que les frontières au nord du pays (avec la Turquie et l'Iran) sont plus perméables qu'ailleurs – ce qui signifie que les sanctions peuvent être contournées dans une certaine mesure.

ÉVITER UN IMPACT NÉGATIF

Si l'Unicef admet que « *les sanctions sont un moyen utilisé par la communauté internationale pour promouvoir la paix et la sécurité* », il n'en estime pas moins qu'elles doivent être « *conçues et appliquées de manière à éviter un impact négatif sur les enfants* », souligne M^{me} Bellamy. Le type de sanctions imposé à Bagdad par l'ONU est « *certainement l'un des facteurs* » qui sont à l'origine de l'augmentation de la mortalité infantile. Et « *même si toutes les souffrances en Irak ne peuvent être imputées à des facteurs extérieurs, en particulier les sanctions, le peuple irakien, estime*

Mouna Naïm

Une ancienne ministre rwandaise inculpée de viol par le TPIR

POUR la première fois, une femme, l'ancienne ministre rwandaise de la femme et des affaires familiales, Pauline Nyiramashuhuko, a été inculpée de « viol, en tant que violation du droit humanitaire international », a indiqué, jeudi 12 août, un porte-parole des Nations unies, Fred Eckhard. Les magistrats du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), basé à Arusha (Tanzanie), ont prononcé cette inculpation au motif que le ministre savait que ses subordonnés violaient des femmes d'ethnie tutsie et qu'elle n'avait pas pris de mesures pour empêcher la perpétration de tels actes, ni pour punir leurs auteurs. M^{me} Nyiramashuhuko avait été initialement inculpée de génocide pour sa participation aux massacres de 1994.

L'ex-ministre doit également répondre, avec son fils Arsène Ntahobali, ancien chef de milice, de conspiration en vue de commettre un génocide, complicité de génocide, crimes contre l'humanité et autres violations des conventions de Genève. Tous deux détenus à Arusha, ils sont en attente de leur procès. Celui de M^{me} Nyiramashuhuko devrait commencer cette semaine. Le TPIR avait autorisé le procureur,

l'Unicef, *ne subirait pas de telles privations*, s'il n'y avait les effets de la guerre et les « *mesures prolongées imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU* ».

Quant au programme « pétrole contre nourriture », il permet de satisfaire « *quelques-uns des besoins de base immédiats du peuple irakien* », mais ne résoud pas « *les problèmes bien plus profonds* », tels l'augmentation de la pauvreté, la défaillance des infrastructures, la qualité des soins et des traitements, qui « *contribuent* » à augmenter la mortalité infantile. « Pétrole contre nourriture » a néanmoins permis d'empêcher une aggravation de la malnutrition dans le centre et le sud du pays et d'améliorer la situation dans le nord.

L'Unicef souhaite voir « *immédiatement appliquées* » certaines « *recommandations* », en particulier, une augmentation des fonds alloués aux efforts humanitaires en Irak par la communauté internationale et l'application d'urgence, par le gouvernement irakien, de programmes ciblés de nutrition. La communauté internationale et l'Irak doivent aussi donner la priorité à l'achat de produits alimentaires pour les mères.

Mouna Naïm

Le président iranien promet de punir les responsables du saccage d'un dortoir universitaire

TÉHÉРАН. Le président Mohamad Khatami a déclaré, jeudi 12 août, que « *les policiers en civil ou en uniforme qui avaient été impliqués dans l'intervention contre la cité universitaire* [en juillet] *ont été identifiés et seront punis.* » « *Nous allons combattre ceux qui propagent la violence et publier prochainement à ce sujet une déclaration officielle* », a souligné le chef de l'Etat. Selon des informations publiées par la presse mercredi et jeudi, une centaine de policiers auraient été impliqués dans le saccage, le 8 juillet, du dortoir de la principale cité universitaire de Téhéran, ce qui avait déclenché une série de manifestations et de troubles dans la capitale et dans d'autres villes. L'enquête sur les troubles devait être bouclée la semaine dernière et présentée à MM. Khamenei et Khatami, lequel les avait assimilés à « *une déclaration de guerre* » contre son gouvernement. – *(AFP)*

Les émissions de gaz à effet de serre ont déchu en 1998

WASHINGTON. Selon le Worldwatch Institute, les émissions de gaz carbonique dues à la consommation de combustibles fossiles ont déchu en 1998 de 0 5 %. C'est la première baisse enregistrée depuis 1993. L'institut, fondation privée basée à Washington, établit son estimation sur les statistiques énergétiques annuelles publiées récemment par BP Amoco. Les émissions de gaz carbonique, en accroissant l'effet de serre, sont supposées provoquer le changement climatique. Selon le Worldwatch Institute, ce déclin des émissions témoigne d'un découplage entre croissance économique et émissions de gaz à effet de serre, observable notamment en Chine, où l'économie a crû de 7,2 % en 1998, alors que les émissions auraient déchu de 3,7 %.

Le Pakistan accuse l'Inde de « barbarie »

KARACHI. Venu à Karachi assister, jeudi 12 août, aux funérailles officielles des 16 membres d'équipage du Breguet Atlantic, abattu mardi par la chasse indienne, le premier ministre pakistanais, Nawaz Sharif, a accusé l'Inde d'acte « *barbare et lâche* » et a affirmé que cet incident ne pouvait que « *rendre plus difficiles des négociations avec l'Inde* ». Dans la guerre de relations publiques que se livrent les deux pays, le Pakistan a marqué un point jeudi en emmenant 28 attachés militaires, dont ceux des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne, sur le site où est gardée la plus grande partie de l'épave de l'avion abattu. – *(Corresp.)*

ASIE

■ **BANGLADESH : le gouvernement de Dacca a interdit,** jeudi 12 août, la vente du dernier livre de l'écrivain controversée, Taslima Nasreen, pour ne pas heurter les sentiments religieux des musulmans, majoritaires au Bangladesh. Le gouvernement a estimé que la vente de ce livre, publié à Calcutta et intitulé *Mon enfance*, pouvait provoquer des réactions de colère dans le pays. Menacée par plusieurs partis extrémistes islamiques pour ses écrits, Taslima Nasreen vit en exil en Suède. – *(corresp.)*

■ **CORÉE DU SUD : le gouvernement se prépare à amnistier 2 864 condamnés,** dont le fils de l'ex-président Kim Young-Sam, a annoncé vendredi le ministre de la justice, Kim Jung-Kil. Dès dimanche, 1 112 prisonniers vont être libérés, dont l'ancien communiste Ahn Jae-Ku, détenu depuis quinze ans pour intelligence avec la Corée du Nord, a ajouté le ministre. Cette mesure est qualifiée de « *cosmétique* » par des associations coréennes de défense des droits de l'homme, qui demandent la libération de 240 autres « *prisonniers de conscience* ». – *(AFP, AP)*

■ **INDONÉSIE : 89 personnes ont été tuées** dans les heurts entre musulmans et chrétiens qui agitent depuis le 24 juillet la province de Maluku oriental, dont 46 cette semaine, a indiqué, vendredi, le porte-parole de la police, Jekriël Philip. Selon divers témoignages, les forces de sécurité auraient tué 24 personnes dans une église, mardi et mercredi, ce qu'a démenti le porte-parole de la police. – *(AP)*

AFRIQUE

■ **NEW YORK : Kofi Annan demande une aide financière internationale pour l'Afrique** d'au moins 500 millions de dollars, a rapporté, jeudi, son porte-parole, Fred Eckhard. M. Annan « *appelle les donateurs à faire un effort spécial pour aider les victimes des conflits et des catastrophes naturelles en Afrique* ». 796 millions de dollars sont nécessaires pour venir en aide aux populations défavorisées, mais les Nations unies n'ont jusqu'à présent reçu que 352 millions de dollars. Les pays qui ont besoin d'une aide urgente sont l'Angola, la Somalie, le Congo, la Sierra Leone, l'Éthiopie et l'Erythrée. – *(AFP/Reuters.)*

■ **CÔTE-D'IVOIRE : la filière cacao** de la Côte-d'Ivoire (premier producteur mondial) a été libéralisée par anticipation à compter du jeudi 12 août, avec un arrêt total du soutien aux exportateurs, selon un communiqué du conseil des ministres. Cette libéralisation est décidée sous l'impulsion des bailleurs de fonds, notamment de la Banque mondiale. Le prix d'achat aux producteurs, jusqu'ici fixé par l'Etat, sera désormais libre. – *(AFP)*

■ **LIBERIA : les forces gouvernementales** ont lancé, jeudi, une contre-attaque dans le nord-ouest du pays, où des combattants non identifiés avaient attaqué plusieurs localités et où six travailleurs humanitaires occidentaux ont été pris en otage. Ces derniers ont été emmenés plus au nord, a indiqué l'organisation caritative britannique Merlin, après être entrée en contact avec l'un d'eux. – *(AFP Reuters.)*

AMÉRIQUE

■ **ARGENTINE/CHILI : la justice argentine a demandé,** jeudi, à l'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet de désigner un avocat pour sa défense à Buenos Aires, où il est accusé de participation à l'assassinat du général Carlos Prats et de son épouse. La demande a été transmise en Grande-Bretagne, où le général Pinochet est assigné à résidence. Ancien ministre de l'intérieur de Salvador Allende, le général Prats avait été tué en même temps que son épouse, Sofia, dans un attentat à la bombe le 30 septembre 1974, à Buenos Aires, où il s'était réfugié à la suite du coup d'Etat du général Pinochet. – *(AFP.)*

Les recettes des exportations agricoles des pays en développement ont baissé en 1998

ROME. Les recettes des exportations des pays en développement provenant des produits agricoles ont régressé en 1998 de 4,6 milliards de dollars, soit une baisse d'environ 6 % : c'est une des principales conclusions du rapport annuel sur les marchés des produits 1998-1999, publié le 12 août, par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Cette chute reflète la baisse de 14 % de l'indice des prix des exportations agricoles de ces pays et la contraction du volume des échanges pour certains produits. Les cours mondiaux ont ainsi baissé pour le café (19 %), le sucre (22 %), le blé (20 %) et la viande (10 %).

Un mémoire inédit d'Adolf Eichmann a été découvert

LE QUOTIDIEN allemand *Die Welt* a publié, mercredi 11 août, des extraits d'un texte inédit d'Adolf Eichmann, l'un des principaux criminels de guerre nazis, récemment retrouvé dans les archives de l'Office central de recherche et de poursuite des crimes nazis, à Ludwigsburg. Willi Dressen, le directeur de l'Office, a confirmé l'authenticité de ce document, la photocopie de 127 pages manuscrites, qui semble avoir été rapporté d'Israël par un observateur allemand au procès d'Eichmann. Le responsable de l'organisation de la solution finale avait été jugé et condamné à mort par un tribunal israélien, avant d'être exécuté le 31 mai 1962.

Le texte retrouvé en Allemagne aurait été écrit par Eichmann avant l'ouverture de son procès, afin de préparer sa défense. Le criminel de guerre aurait commencé la rédaction de ce texte de 127 pages manuscrites dans les jours qui suivirent son enlèvement en Argentine – où il avait trouvé refuge – par les services secrets israéliens. Transféré ensuite en Israël, Eichmann aurait terminé le texte retrouvé à Ludwigsburg, avant de commencer ses Mémoires proprement dits, un document de 1 300 pages rédigé tout au long de

son procès et qui est resté dans les archives israéliennes.

Dans le mémoire publié par *Die Welt*, Eichmann se présente comme une victime de la culture allemande de l'obéissance, se plaignant même d'avoir subi une éducation plus stricte que celle reçue par ses frères et sœurs.

La découverte de Ludwigsburg coïncide avec la décision du gouvernement israélien d'autoriser la publication des Mémoires par un institut de recherche allemand. Jusqu'ici, l'accès à ce texte était réservé à quelques chercheurs, mais de nombreux extraits sortis de leur contexte circulent dans les milieux néonazis et négationnistes, entre autres sur Internet. Le fils d'Eichmann, Dieter, a revendiqué, au nom de la famille, la propriété intellectuelle des Mémoires de son père, et a engagé un avocat pour représenter ses intérêts.

La publication par *Die Welt* du texte de Ludwigsburg a provoqué un début de polémique. Le directeur du centre de recherches sur l'antisémitisme de l'Université technique de Berlin a estimé qu'il aurait été souhaitable que le texte soit publié après avoir été analysé par des scientifiques. – *(AFP, AP)*

La Thaïlande tente de freiner le trafic d'antiquités khmères

BANGKOK

de notre correspondant

Sunthorn Sowapee est un sculpteur surdoué. Il est capable de reproduire des statues, lin-teaux ou bas-reliefs à en confondre les meilleurs experts. Pour les vieillir, il trempe ses sculptures dans un produit chimique, puis les enterre pendant un an avant de les plonger, pendant au moins six mois, dans un réservoir naturel d'eau riche en algues. L'illusion dure au moins deux années. Le sculpteur d'Ayuthya, ancienne capitale de la Thaïlande, peut également reconstituer une vraie sculpture datant de l'époque d'Ayuthya (XIV^e-XV^e siècle) et même de la période Lop Buri (XI^e-XVIII^e siècle), quand la Thaïlande centrale actuelle était incorporée à l'empire khmer.

Sunthorn et son fils Kunthorn – lequel serait davantage impliqué que son père dans le trafic d'antiquités – sont sous les verrous depuis juin. Dans un champ qui jouxte leur atelier à Ayuthya, la police a déterré près de 400 pièces. Au même moment, les douanes thaïlandaises ont saisi des tonnes de sculptures provenant de temples du Cambodge. La première prise, cette année, avait eu lieu le 5 janvier : 117 blocs de grès sculpté, datant du XII^e siècle, provenant du temple cambodgien de Banteay Chmar (*Le Monde* du 3 mars), près de la frontière thaïlandaise. Depuis, la protection de ce temple a été retirée à la septième division de l'armée royale cambodgienne, dont des membres ont partici-

pé au saccage pour le compte de trafiquants professionnels. Le 9 juin, cinq têtes de statues ont été arrachées dans le Parc national d'Angkor.

La Thaïlande s'inquiète. Depuis le début de 1999, près de 1 000 pièces ont été saisies, contre 40 seulement de 1993 à 1998. Les antiquités en provenance du Cambodge sont transportées soit à travers une frontière terrestre particulièrement poreuse, soit par bateau, *via* Singapour, ou directement du port cambodgien de Koh Kong vers celui, thaïlandais, de Samut Prakan. Dans ce port, 43 pièces qui avaient fait le détour par Singapour ont été interceptées le 5 juillet.

QUASI-MONOPOLE DES TRANSACTIONS

Les marchands d'art khmer ou siamois semblent avoir acquis, auprès des collectionneurs étrangers et parfois locaux, une crédibilité suffisante pour leur ménage un quasi-monopole des transactions. Une certification en provenance de Bangkok a donc du poids. En outre, selon la police et le département des beaux-arts, organisme officiel, la moitié des pièces saisies proviennent désormais de temples khmers situés en Thaïlande et même de pagodes siamoises. Bangkok a donc fini par réagir.

Fin juin, la très populaire princesse Sirindhorn, féru d'archéologie, s'est rendue à Banteay Chhmar pour signifier l'intérêt porté par

Jean-Claude Pomonti

FRANCE

LE MONDE / SAMEDI 14 AOÛT 1999

CONSENSUS Troisième assemblée selon la Constitution, mais au rôle purement consultatif, le Conseil économique et social arrive, fin août, au terme de son mandat de

cinq ans. Ses membres, issus pour la plupart des syndicats, organisations professionnelles et associations, doivent donc être renouvelés, notamment les « personnalités quali-

fiées », dont la nomination est à la discrétion du gouvernement et du président de la République. ● **PRÉSIDENT SORTANT**, Jean Mattéoli, ancien ministre du travail durant le

septennat de Valéry Giscard d'Estaing, a fait part à Jacques Chirac et à Lionel Jospin de son intention d'être candidat à un nouveau mandat en dépit de son âge, soixante-

seize ans. ● **HÉRITAGE** des conceptions sociales de l'après-guerre, le Conseil économique et social demeure l'un des lieux du consensus à la française.

Campagne discrète pour la présidence du Conseil économique et social

Jean Mattéoli, soixante-seize ans, est candidat à un nouveau mandat à la tête de l'assemblée consultative, qu'il préside depuis 1987.

Force ouvrière aimerait conquérir une fonction longtemps détenue par les siens. Jacques Chirac et Lionel Jospin observent

D'ICI à la fin du mois, la bataille pour la présidence du Conseil économique et social sera lancée. Fausse note dans cette assemblée aux usages consensuels : deux candidats se sont déjà déclarés. André Roulet et Force ouvrière, dont il est l'actuel trésorier, entend reconquérir, en effet, une institution longtemps aux mains de la confédération dirigée aujourd'hui par Marc Blondel. En rendant publics leurs ambitions dès le mois de mars, ils ont décidé de défier Jean Mattéoli, ministre du travail sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, en place depuis 1987, avant même que ce dernier ne lève le voile sur sa volonté de se représenter.

Membre du Parti socialiste, proche du président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, M. Roulet, âgé de cinquante-six ans, a nettement placé sa campagne sous le signe de la relève. Son discours tient en deux points : le retour aux origines du CES et le syndrome « Monory ». Les origines ? Cela fait douze ans que cette assemblée n'a pas été présidée par un « socio-professionnel ». Le syndrome ? Il s'agit de signifier qu'à l'instar de l'ancien président du Sénat personne n'est indéboulonnable, y compris à l'issue de plusieurs mandats. Ainsi, M. Roulet ne se lasse-t-il pas de souhaiter la « redynamisation »

d'une assemblée qu'il juge assoupie. Un brin perfide, il avait déploré, au moment de l'annonce de sa candidature, que les activités de l'actuel président soient « accaparées par des tâches trop protocolaires, voire périphériques, qui n'apportent pas de valeur ajoutée au Conseil ».

Confronté à cette entrée en matière brutale, M. Mattéoli joue sur un tout autre registre. Respectueux des hautes autorités de l'Etat, il a réservé, début avril, l'annonce de son intention de concourir à sa propre succession au président de la République, d'une part, au premier ministre, d'autre part. Et en réponse à FO, qui étiquette ce gaulliste « candidat du RPR et de Jacques Chirac », l'intéressé prend soin de souligner qu'il a aussi de bonnes relations avec Lionel Jospin. « Si le premier ministre a tenu à ce que j'assure la présidence de la mission d'étude sur la spoliation des juifs en France, c'est bien qu'il juge que l'on peut travailler ensemble », explique M. Mattéoli.

UNE DOSE DE PARITÉ

Réunir plutôt que diviser, contourner les obstacles plutôt que les affronter : telles sont les sacro-saintes règles de base qui régissent l'esprit du CES. M. Roulet, lui-même, en a tenu compte, qui a fait préfacier son ouvrage



Réconcilier l'économique et le social (éditions du Petit pavé & Technologia) par un ancien ministre et animateur des « gaullistes de gauche », Philippe Dechartre. Ce livre est la réédition d'un rapport du CES, présenté par M. Roulet en avril 1998. De son côté, M. Mattéoli, qui ne cache pas que son âge – soixante-seize ans – est un handicap, laisse entendre qu'il cèdera la place à mi-mandat. Cette solution présente

l'avantage de lui permettre d'adoubler lui-même un successeur et, par là-même, de se faire courtiser.

Ce duel peut cependant encore être perturbé. Ce sont les 231 nouveaux conseillers, confirmés ou débutants, qui doivent élire, le 28 septembre, leur président. Et la composition de certaines délégations n'est pas encore connue, notamment celle des quarante « personnalités qualifiées » qui

doivent être désignées d'ici à la fin d'août par l'Elysée et Matignon. On sait que l'entourage du premier ministre entend introduire une vraie dose de parité hommes-femmes dans ces nominations. Autre nouveauté : la FSU fera son entrée au Palais d'Iéna, parmi les organisations syndicales, en récupérant un siège jadis dévolu à la FEN.

UNE TROISIÈME CANDIDATURE ?

Surtout, une troisième candidature pourrait in extremis voir le jour. Lors de la précédente mandature, M. Mattéoli s'était en effet engagé auprès de Jacques Dermagne, membre du conseil exécutif du Medef et président du Centre national du commerce, à ne pas se représenter, lui laissant ainsi la voie ouverte. La promesse n'a pas été respectée. Et M. Dermagne pourrait être tenté de jouer les trouble-fêtes. Peu en cour auprès de l'actuelle équipe dirigeante du patronat, très attaché à la politique contractuelle, haute figure du Conseil économique et social, M. Dermagne, en mesure de rassembler au-delà de son camp, pourrait être le tiers candidat de consensus.

Cette bataille pour la présidence intervient à un moment où le Conseil économique et social doute de son rôle. Au cours de la mandature de cinq ans qui

s'achève cette année, l'institution n'a été saisie que dix-huit fois par les gouvernements qui se sont succédés, contre trente-cinq fois lors de la mandature précédente. Aujourd'hui, les pouvoirs publics semblent considérer cette assemblée comme une survivance et un héritage de la Constitution davantage que comme un véritable lieu de dialogue social et de propositions. « Collectivement, il y a une compétence. Le Conseil reste le lieu d'une expérience sociale et économique incontestable. Le problème est de lui donner une résonance », assure Gérard Alezard, président du groupe CGT.

Le CES souffre, cependant, de manquer de personnalités réputées dans leurs disciplines et dont les connaissances enrichissent les travaux de cette assemblée. C'est le cas, notamment, dans le domaine scientifique et dans celui des technologies de pointe. Mais les compétences doivent aussi être renouvelées dans le domaine social : ainsi, l'ancienne présidente d'ATD Quart Monde, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, qui ne devrait pas se représenter, souhaite-t-elle que Paul Bouchet, son successeur à la tête de cette association, soit nommé à sa place au titre des « personnalités qualifiées ».

A. B.-M.

Des missions de dialogue et d'expertise

● **Composition.** Le Conseil économique et social (CES) compte deux cent trente et un membres, répartis en dix-huit groupes, pour un mandat de cinq ans. Le mode de désignation des conseillers obéit à des règles différentes. Cent soixante-trois d'entre eux sont désignés par les organisations professionnelles et associatives. Les soixante-huit autres sont nommés par le gouvernement. Aux deux cent trente et un conseillers s'ajoutent soixante-douze membres de sections, désignés pour deux ans et qui ont un rôle d'experts auprès des sections qui les accueillent (affaires sociales, travail, économie régionale et aménagement du territoire, etc.).

● **Rôle.** Troisième assemblée constitutionnelle, le CES est investi d'une triple mission : favoriser le dialogue entre les diverses catégories socio-professionnelles lorsque leurs intérêts divergent ; conseiller le gouvernement et participer à l'élaboration de la politique économique et sociale ; contribuer à l'information des Assemblées politiques (Assemblée nationale et Sénat). Le CES peut être saisi par le gouvernement de tout texte ou question en matière économique et sociale, mais il peut également se saisir lui-même de tout sujet relevant de sa compétence. Il doit, en outre, établir périodiquement un rapport de conjoncture.

● **Organisation.** Le bureau est l'organe directeur du Conseil. Il est administré par le président, assisté de deux questeurs et d'un secrétaire général, nommé par le gouvernement sur proposition du bureau. Le fonctionnement du CES repose sur deux formations. L'assemblée plénière comprend l'ensemble des conseillers et vote les avis sur la base des rapports qui lui sont présentés par la section compétente ; elle se réunit en moyenne une ou deux fois par mois. Neuf sections permanentes sont chargées de la préparation des rapports et des projets d'avis. Elles recouvrent pratiquement tous les secteurs d'activité économique et sociale. A ces sections s'ajoutent une commission spéciale pour l'examen du plan, ainsi que des commissions temporaires.

PENDANT la mandature qui s'achève (1994-1999), le Conseil économique et social a été saisi dix-huit fois par le gouvernement ; il a rendu soixante et un avis et publié neuf études. Deux tiers des propositions émises par le CES ont été, assure-t-il, reprises par le gouvernement. Parmi les questions qui ont rencontré un écho auprès des pouvoirs publics, on relève surtout des sujets à caractère social :

● **Exclusion.** Geneviève de Gaulle-Anthonioz, en tant que rapporteur de la section des affaires sociales, a rendu compte, en juillet 1995, d'un rapport sur « l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté ». Présidente d'ATD Quart Monde, M^{me} de Gaulle-Anthonioz a ensuite été entendue, en avril 1997, par les commissions

des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat, au sujet de « l'avant-projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale ».

● **35 heures.** En janvier 1997, le CES a adopté un projet d'avis sur « le travail à temps partiel », présenté par Jean-Louis Walter (CFE-CGC), qui mettait en relief l'insatisfaction des salariés à temps partiel, insistant sur les contraintes que le temps partiel faisait peser sur les salariés et préconisant des mesures pour qu'il soit plus « choisi » que « subi ».

● **Travail de proximité.** Un rapport a été rendu public en janvier 1996 par Jean-Paul Bailly, président de la RATP, au nom de la section du travail, préconisant « le développement des services de proximité ».

● **Santé.** Adopté en juillet 1997, le rapport de Pierre Joly, représentant des pharmaciens, sur « la prévention et le soin des maladies mentales », a été pris en compte par le gouvernement, qui a fait siennes la plupart des propositions contenues dans l'avis du CES. M. Joly dénonçait les carences de la prise en charge des maladies mentales et réclamait une loi d'orientation sur la psychiatrie.

● **Service national.** Jean Bastide a remis un rapport en octobre 1995 sur « les formes civiles du service national ». Le rapporteur soulignait que, dans les faits, le service militaire n'était plus ni « universel » ni « égalitaire », et abordait les problèmes juridiques, d'emploi et financiers que posait sa suppression. Un avis a été demandé au CES, en mai

1996, avant la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, qui entraînait l'abandon de la conscription.

● **Biotechnologies.** Philippe Rouvillois et Guy Le Fur, au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie et de la section de l'agriculture et de l'alimentation, ont rendu public, en juillet, un rapport intitulé « La France face au défi des biotechnologies : quels enjeux pour l'avenir ? ». Traitant en particulier de l'application des biotechnologies à l'agriculture, le rapport passe en revue les enjeux éthiques et la compétition économique liés au développement des organismes génétiquement modifiés.

A. B.-M.

Les rapports marquants de la mandature qui s'achève

Quarante postes de « personnalités qualifiées » pour quatre mille à sept mille candidats potentiels

SYNDICATS, organisations agricoles, employeurs privés, artisans, professions libérales, ministères et « grands corps » de l'Etat, tout le monde est dans les starting

RÉCIT

Ces sièges ne requièrent aucune compétence particulière

blocks. Au Conseil économique et social, le 31 août, sonne l'échéance des mandats. A cette date, les jeux seront faits. Bizuths ou reconfirmés, l'identité des deux cent trente et un membres de ce qui demeure la troisième assemblée constitutionnelle, en France, sera connue. Si les « socio-professionnels », comme on dit au CES, ont eu jusqu'au 31 juillet pour transmettre leurs listes de candidats à Matignon, le gouvernement – auquel incombe la responsabilité de pourvoir soixante-huit sièges de conseillers – a jusqu'à la fin du mois d'août pour se prononcer. Et l'affaire n'est pas mince !

● **Très chères « PQ ».** Au centre de toutes les tractations, il y a les « PQ », comprenez les quarante postes de « personnalités qualifiées », les seuls à ne requérir aucune compétence particulière et qui sont à la discrétion du gouvernement. Quarante postes pour... quatre mille à sept mille candidats potentiels. C'est déjà une gageure, mais la cohabi-

tation rend l'exercice encore plus difficile. Ses usages subtils veulent que la présidence de la République en propose quinze, tandis que Matignon a la haute main sur les vingt-cinq nominations restantes. Chaque composante de l'exécutif opère un dosage discret. Car le CES est franchement commode. Il permet beaucoup : satisfaire les ego, repêcher les laissés-pour-compte du suffrage universel, récompenser des dévouements. Au final, souvent, se créer des obligés.

● **Les amis, les défaits et les obligés.** Denis Baudouin, fidèle de Jacques Chirac, puis d'Edouard Balladur ; Georges Beauchamp, intime de François Mitterrand, avaient été « PQ » du cru 1994. Là, il s'agissait d'honorer des amitiés. Pour d'autres, le CES a joué le rôle d'une corde de rappel, aidant à traverser de mauvaises passes. Un ancien ministre rocardien, Claude Evin, un ex-parlementaire RPR dont l'élection venait d'être invalidée par le Conseil constitutionnel, Christian Estrosi, ont ainsi patienté au palais d'Iéna avant de retrouver leurs sièges de député. En cours de mandature, la vacance soudaine de postes a également permis de faire rentrer au titre des « PQ », Evelynne Guilhem, exploitante agricole, conseillère régionale RPR du Limousin – une activité professionnelle et une région chères à l'actuel président de la République – ou Harlem Désir, désormais député socialiste européen qui, depuis 1988, alterne mandat d'élu et présence au CES.

● **Primus inter « PQ ».** Le Conseil économique et social est l'un de ces lieux-passerelles où se nouent des relations courtoises entre hommes politiques de droite et de gauche, représentants patronaux et syndicalistes, Grande Loge de France et Grand Orient. Dans ce subtil jeu d'équilibres, le « patron » des « PQ » a un rôle très politique à jouer. Il est traditionnellement proche du gouvernement. Ainsi, à Jean-Louis Mandinaud, grand maître de la Grande Loge de France, obédience plutôt marquée à droite, pourrait succéder Pierre Schapira, dentiste et ami de Lionel Jospin.

● **Certains reversent, d'autres pas.** Le palais d'Iéna offre, entre autres avantages, une indemnité mensuelle de 17 000 francs net (2 591,63 euros), cumulable avec un salaire, et surtout un appréciable complément de retraite. La cotisation est en effet doublée durant le premier mandat des conseillers économiques et sociaux. Par ailleurs, ils bénéficient d'un « passe SNCF » qui leur permet de voyager à titre gracieux sur l'ensemble du territoire national. Tous ne sont pas égaux devant ces dédommagements.

Si les représentants des principales organisations syndicales sont dans l'obligation de reverser leurs indemnités à leurs organisations, les autres n'y sont pas soumis. Pour certains conseillers, notamment parmi les « PQ », l'indemnité constitue leur seul salaire. Pour d'autres, à l'instar d'un

Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais, siégeant au titre des entreprises publiques dans la mandature qui s'achève, il s'agit d'une rémunération parmi de nombreuses autres.

● **Marc Blondel serain.** Le secrétaire général de FO a l'esprit tranquille. Sa confédération, qui se sent un peu chez elle au palais d'Iéna – l'assemblée fut longtemps présidée par Léon Jouhaux et Gabriel Ventejol –, porte haut ses couleurs. Elle est candidate à la présidence, en la personne d'André Roulet, son actuel trésorier, et surtout, la composition de la délégation a été bouclée sans trop de problèmes. Pas question, bien sûr, de toucher à Paulette Hofman, l'incontournable patronne du groupe. Pas question, à l'inverse, de satisfaire les ambitions prêtées au secrétaire général de la fédération des PTT, Jacques Lemerrier. Jadis opposant à M. Blondel, M. Lemerrier a infléchi sa position ces derniers mois. « C'est qu'il est promis à un poste au CES », expliquaient ses anciens amis, un peu dépités. Sans doute les signes de bonne volonté n'ont-ils pas suffi. M. Lemerrier ne figure pas sur le ticket final. Jean-Claude Mailly, proche conseiller de M. Blondel, ne « rempile » pas. « Mailly, c'est mon âme damnée. J'en ai besoin à la rentrée », explique le secrétaire général de FO. La préparation d'un congrès – celui de FO est programmé pour mars 2000 – n'autorise pas toutes les dispersions. René Valladon, en charge

des questions internationales, l'homme des déclarations offensives à la Confédération européenne des syndicats, est présenté comme le successeur potentiel de M. Blondel. Faut-il y voir un signe ? M. Valladon ne rempile pas, lui non plus, place d'Iéna.

● **Joux de billards à la CGC, appétits à la CGT, silence à la CFDT.** Jean-Louis Walter, futur président du groupe CGC, fait campagne pour que Chantal Cumenel, actuelle présidente du groupe CGC soit reconduite au palais d'Iéna... comme personnalité qualifiée. La CGT, elle, discute avec tous les groupes afin d'obtenir une vice-présidence. La CFDT ne dit mot, tant que sa commission exécutive ne s'est pas réunie, au retour de congé de Nicole Notat.

● **Les médailles du Medef.** L'organisation patronale présidée par Ernest-Antoine Seillière a, elle aussi, bouclé sa liste. Bernard Boisson, ancien directeur des affaires sociales, y figure. Le Medef a, sans doute, un peu mauvaise conscience. Après la présidence de l'Union des caisses de Sécurité sociale et la représentation du patronat auprès du Bureau international du travail, il s'agit du troisième lot de consolation octroyé à M. Boisson, devenu moins utile, la nouvelle équipe dirigeante ayant décidé qu'il n'était plus nécessaire d'avoir une grande commission des affaires sociales.

Alain Beuve-Méry
et Caroline Monnot

M. Glavany introduit le double affichage des prix pour les fruits et légumes

La mesure devrait entrer en vigueur la semaine prochaine

Le ministre de l'agriculture Jean Glavany a pris, vendredi 13 août, des arrêtés rendant obligatoire « pour les fruits et légumes en difficulté »

le double affichage des prix pour une durée de un à trois mois. Cette mesure, qui donne en partie satisfaction aux producteurs, devrait

« responsabiliser la distribution et développer le comportement citoyen des consommateurs » (lire aussi notre éditorial page 12).

PRODUCTEURS et distributeurs de fruits et légumes ont trouvé un terrain d'entente. Jeudi 12 août, au siège parisien de l'Office national interprofessionnel des fruits et légumes et de l'horticulture (Oniflor), était prévue une réunion pour « jauger les modalités pratiques d'application immédiate du double affichage prévu à l'article 71 de la loi d'orientation agricole [LOA] du 9 juillet 1999 ». Après quatre heures de discussions, les deux parties ont conclu un accord sur le double affichage des prix de certains produits. « Dès mardi, nous avons souhaité réunir tout le monde pour trouver une solution à cette crise, car chaque jour qui passe voyait l'étranglement des producteurs », souligne-t-on dans l'entourage du ministre de l'agriculture.

Dès la semaine prochaine, le consommateur français devrait, dans son supermarché et chez son fruitier, pouvoir lire, à côté du prix au kilo qu'il va payer, le prix consenti au producteur de ces fruits ou légumes. Ce double étiquetage devrait toucher, pour un mois pêches, nectarines, abricots, melons et poires, pour deux mois raisins et pommes, et pour trois mois tomates et concombres. Selon Jean Sales, président de la Fédération nationale des producteurs de légumes, cet accord s'applique à la fois à la production française et aux importations.

« Nous avons trouvé pour le moment une solution à la crise et sommes parvenus à un accord », a affirmé Pierre Banc, président de

la Fédération nationale des producteurs de fruits. Vendredi, le ministre de l'agriculture Jean Glavany, a signé plusieurs arrêtés qui devraient être publiés par le Journal officiel lundi au plus tard. Dans la pratique, l'estimation du prix versé au producteur se fera en partant du prix payé à la sortie de la coopérative, après déduction d'un coût forfaitaire de conditionnement, fixé par l'Oniflor. L'estimation du prix versé au producteur étranger sera fondé sur les chiffres du Service des nouvelles des marchés, un observatoire des prix dépendant du ministère de l'agriculture.

Cet accord met provisoirement fin à un conflit latent depuis le début de l'été. Les prix des fruits et légumes sont, depuis juin, très bas. Cette situation ne s'explique ni par des importations massives ni par une surproduction ou une mauvaise qualité. A Perpignan il y a quelques jours, Dominique Du-

rand, président du Centre départemental des jeunes agriculteurs, déclarait au Monde : « Sur la pêche et la nectarine, le coût de production est actuellement de 3,50 francs le kilo. Le coût d'emballage est de 3 francs, soit un coût de production de 6,50 francs. Or, le prix d'achat au même producteur est de 5 F, soit une perte de 1,50 francs le kilo. Alors que dans le même temps, le prix de vente aux consommateurs oscille autour de 13 francs. La conclusion s'impose d'elle-même : pendant qu'on tue les producteurs, on vole les consommateurs. »

Le rapport de force entre producteurs et distributeurs est fortement déséquilibré : d'un côté, une multitude de petits exploitants ; de l'autre, des grossistes, des centrales d'achat dont les pratiques commerciales sont centralisées et très bien organisées. Cette situation avait poussé le gouvernement à prévoir en septembre la tenue d'une « table ronde » pour tenter

d'améliorer l'organisation de cette filière (Le Monde du 12 août).

Le double étiquetage n'est qu'une réponse partielle : il s'agit d'un « premier pas vers la transparence », a souligné M. Sales, pour qui cette mesure va surtout servir à « changer les états d'esprit ». « La profession ne se satisfait pas de cet accord », ajoute-t-il en demandant « la suspension des ristournes, celle des promotions quand elles obligent les producteurs à vendre à perte, et l'identification et la valorisation de la qualité France ».

Les distributeurs, eux, ont fait savoir pendant les négociations qu'ils n'entendaient pas devenir les « boucs émissaires » des faibles niveaux des prix, dont les producteurs les rendent responsables. « L'expédition, les transports, l'éclairage en magasin, la TVA et les pertes des produits périssables sont des coûts qui ne rentrent pas dans la marge des commerçants », explique Jérôme Bédier, président de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution, qui pronostique que la mise en place du double étiquetage prendra « une semaine ». Pour le ministère de l'agriculture, cette mesure ponctuelle permet de « jouer sur la responsabilité du consommateur, grâce à plus de transparence », mais « le marché reste totalement libre. Au consommateur de choisir en toute connaissance de cause ».

Laure Belot
et Véronique Lorelle

Une conséquence de la loi d'orientation

L'article 71 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet dispose qu'« en prévision [des] crises conjoncturelles le ministère de l'agriculture et de la pêche (...) peut rendre obligatoire l'affichage du prix d'achat au producteur et du prix de vente au consommateur sur les lieux de vente ». Une telle mesure, dérogeant au droit commun de la concurrence, doit être décidée sur proposition des organisations syndicales ou de consommateurs, en concertation avec l'Observatoire des prix. Face à une crise caractérisée par des prix de vente « anormalement bas », la loi d'orientation prévoit aussi que, pour adapter l'offre aux besoins des marchés, des contrats peuvent être signés entre des organisations représentatives de la production, des groupements de producteurs et des organisations professionnelles représentatives des secteurs de la transformation, de la commercialisation et de la distribution.

« Mac Do defora, gardarem Roquefort ! »

TOULOUSE

de notre correspondant régional
Casquette vissée sur la tête et œil rigolard, l'éleveur de brebis prend le commissaire de police par le bras et lui glisse : « Ten fais pas, on va démonter ça proprement ! » A 11 heures, jeudi 12 août, l'opération commence. A l'appel de la Confédération paysanne de l'Aveyron et du syndicat des producteurs de lait de brebis, 300 paysans environ, descendus du Larzac et des grands causses, envahissent le chantier du futur McDonald's de Millau. Marteaux et tournevis voltigent entre les mains. Travail rapide et efficace. Une heure après, portes et cloisons sont jetées sur les remorques des tracteurs. « Ça suffit, les gars ! », lancent les responsables du syndicat.

Le McDonald's, qui était en phase d'aménagement intérieur et devait ouvrir en septembre, avec 150 places, 35 emplois et un approvisionnement essentiellement européen, n'est pas totalement détruit, mais il a piteusement. Son directeur aussi : « On est pris pour un symbole dans un rapport de forces qui nous dépasse », regrette amèrement Marc Dehani. Sur la toiture arrachée de son restaurant s'étaient

désormais de grandes lettres de peinture blanche : « Mac Do defora [dehors], gardarem Roquefort ! »

La symbolique est éclatante. Les éleveurs de brebis dont le lait sert à confectionner le roquefort, la plus vieille AOC fromagère (l'appellation date de 1925), ont décidé de réagir ainsi à la taxation de 100 % que les Etats-Unis imposent sur ce produit à la suite de la décision européenne d'interdire les importations américaines de bœuf aux hormones. McDonald's, image de l'Amérique, est pris en otage au pied du Larzac.

« DEUX AGRICULTURES S'AFFRONTENT »

« Tant que l'embarco américain ne sera pas levé, ils n'auront pas la paix, déclare José Bové, infatigable animateur de jacqueries. Nous refusons de nous laisser dominer par les multinationales qui veulent faire crever les paysans et nous faire bouffer de la merde. »

« Deux agricultures s'affrontent, explique Raymond Fabrègues, barbe de pirate, porte-parole de la Confédération paysanne. La nôtre est liée à un terroir et à un mode de vie. La leur, uniforme, industrielle, est dangereuse pour l'emploi et la santé. » Et d'énumérer, d'un côté, l'OMC,

l'agrochimie, les OGM, les élevages hors sol, les hormones de croissance et les farines suspectes ; de l'autre, la résistance d'une agriculture « paysanne », l'héritage rural, la qualité et l'élevage à l'herbe.

La décision américaine ne met pas réellement en danger la production de roquefort, dont seulement 450 des 18 500 tonnes sont exportées aux Etats-Unis. Depuis le 29 juillet, le fromage ne franchit plus l'Atlantique, et le manque à gagner est de l'ordre de 1 million de francs, au total, pour les 5 000 familles d'éleveurs de brebis concernées. Eric Boutry, président de la Confédération Roquefort, qui regroupe industriels et producteurs, craint surtout pour l'avenir. « Les Américains vont en profiter pour commercialiser des produits d'imitation, des bleus danois ou domestiques, prévoient-il. Ce sera dur de revenir sur les linéaires ! »

Les éleveurs, eux, se félicitent de la décision du syndicat des limonadiers de l'Aveyron, appelant à boycotter Coca-Cola dans tous les établissements du département, « y compris dans les concours de pétanque ».

Jean-Paul Besset

Guérilla judiciaire à l'extrême droite sur Internet

LE CONFLIT qui oppose le Front national de Jean-Marie Le Pen et le Mouvement national de Bruno Mégret, depuis la scission du parti d'extrême droite, vient de connaître un nouvel épisode, lié à l'utilisation de sites sur le réseau Internet. Le Mouvement national (MN) a indiqué, jeudi 12 août par voie de communiqué, qu'il avait gagné en référé, devant le tribunal de grande instance de Paris, le 31 juillet, un procès intenté au Front national (FN).

Les membres du MN se sont aperçus que trois sites avaient été

ouverts, sur Internet, sous les dénominations « www.mouvement-national.com », « www.megret.org » et « www.megret.net ». « Dans les trois cas, on tombait sur une page d'accueil de la société Arobas, prestataire de service du Front national, dont le responsable, Guillaume Fiquet, est un ancien cadre du FN », indique-t-on au MN. M. Fiquet a été l'adjoint de Martial Bild, secrétaire national à l'information et à la communication interne du FN.

Du côté du Front national, on explique que l'ouverture de ces sites s'est faite en janvier, c'est-à-dire en

pleine guerre ouverte liée à l'éclatement du parti, et avant le jugement du 11 mai qui a fait du FN le propriétaire légal du nom et du logo. « C'était une réponse du berger à la bergère », indique-t-on, au siège de Saint-Cloud. « Les mégrétistes ayant voulu s'approprier le nom du FN et l'emblème de l'oriflamme ». Le service juridique du FN indique qu'il va faire appel du jugement, qu'il conteste, au motif que « les sites n'ont jamais été activés ». Il ajoute qu'il va attaquer Jean-Yves le Gallou, mégrétiste, parce que ce dernier aurait procédé à une démarche

analogue en ouvrant un site au nom du FN.

L'ordonnance de référé rendue le 31 juillet indique que le Front national a « manifestement agi dans le but de détourner à son seul profit les usagers à la recherche d'informations » relatives au MN, « et de semer le doute sur la réalité de son existence juridique ». Il conclut que « le trouble illicite procédant d'une démarche à l'évidence malveillante est donc avéré ». Il condamne le FN à payer 8 000 francs au MN.

Rafaële Rivais

35 heures : l'extension d'accords de branche indigne le PCF et les syndicats

M. Gremetz demande leur annulation

ALORS que le projet de seconde loi sur la réduction du temps de travail, présenté à la fin du mois de juillet, avait suscité de fortes critiques des Verts et du Parti communiste, la décision prise par la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, de valider une vingtaine d'accords de branche (Le Monde du 11 août) – dont ceux des banques et de la chimie – a fait sortir de sa réserve Maxime Gremetz. Le député communiste de la Somme demande tout simplement à M^{me}Aubry de revenir sur sa décision et d'« annuler » les arrêtés d'extension des accords de branche aux entreprises des secteurs concer-

Dans une lettre adressée, jeudi 12 août, à la ministre de l'emploi, M. Gremetz juge « totalement inacceptable » sa décision de « rendre obligatoire à tous les employeurs et à tous les salariés les accords signés, dont certains par des syndicats minoritaires, et de surcroît en plein mois d'août ». « Une telle démarche encourage de fait les orientations rétrogrades du grand patronat et du Medef », poursuit-il. Selon M. Gremetz, les arrêtés « sont en totale contradiction avec la philosophie de la première loi » sur les 35 heures, qui « encourage les négociations entreprise par entreprise, mais également de la seconde loi ».

Ce faisant, le député communiste rejoint les critiques de plusieurs syndicats de branches non signataires des accords étendus. Ainsi, dans la chimie (230 000 salariés), la Fédération CGT a rappelé, mercredi 11 août, que l'accord sur les 35 heures dans la branche, signé par la seule CFDT, va « aggraver les conditions de travail » des salariés et « n'aura aucun effet positif sur l'emploi ». Un recours introduit par les quatre autres organisations non signataires (CGT, CFTC, CFE-CGC et FO) a été rejeté en juillet par la justice, mais les syndicats, qui estiment que le texte « démolit la convention collective », ont fait appel de cette décision.

Dans les banques, ce sont les Fédérations CFDT et CFTC qui ont déploré l'arrêt d'extension pris par la ministre. « Visiblement, les pouvoirs publics ont choisi la quantité plutôt que la qualité, ou autrement dit d'enranger le plus d'ac-

cords possible, quel qu'en soit le contenu, pour faire la preuve que la loi Aubry était une bonne loi », constate la Fédération CFDT qui estime aussi que le texte est « contraire à certaines dispositions du code du travail ». « Notre amertume est d'autant plus grande que (...) cet accord ne prévoit rien en matière d'emploi, ce qui est pour le moins paradoxal pour un accord censé décliner la loi Aubry », conclut la CFDT, qui évoque une « mobilisation » du personnel.

« Une telle démarche encourage de fait les orientations rétrogrades du grand patronat »

La Fédération CFTC de la banque a de son côté « regretté », jeudi, l'extension par le gouvernement de l'accord de branche « passé outre les partenaires sociaux ». Seul syndicat signataire, le SNB-CGC s'est au contraire félicité de cette décision. « Cette homologation par le ministère de l'emploi de Martine Aubry témoigne du sérieux de la négociation menée par le SNB-CGC et règle implicitement la querelle qu'alimentent à notre encontre d'autres organisations syndicales sur notre représentativité », écrit le syndicat.

Près de six millions de salariés sont désormais couverts par un accord sur les 35 heures. Pour le ministère, les vingt-deux arrêtés d'extension « constituent une nouvelle concrétisation du large mouvement de négociation impulsé » par la loi Aubry sur les 35 heures dans les branches professionnelles. « L'examen de ces accords a reposé sur les mêmes principes d'appréciation que précédemment : seules les clauses qui sont actuellement dépourvues de base légale ont fait l'objet d'exclusion », indique le ministère qui ajoute que « des réserves ont également été émises sur d'autres clauses », mais qu'elles « seront réexaminées au regard de la seconde loi » sur les 35 heures.

A. B.-M.

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL** : Jacques Myard, député (RPR) des Yvelines, s'est offusqué, jeudi 12 août, dans une lettre adressée à Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, de la diffusion au mois d'août sur France 3 à 20 heures, d'un journal d'information en langue anglaise. « Est-il dans la mission d'une chaîne publique française financée par une taxe parafiscale, la redaction, d'assurer la promotion d'une langue étrangère ? », demande M. Myard, qui réclame l'arrêt de l'émission, affirmant qu'il serait « naïf [de] croire que les chaînes anglaises, américaines vont diffuser un journal télévisé en français, par réciprocité, pour nos concitoyens en villégiature ».

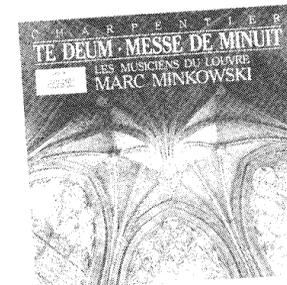
■ **GOVERNEMENT** : Jacques Dondoux, ex-secrétaire d'Etat au commerce extérieur, remplacé à ce poste par François Huwart lors du remaniement gouvernemental de fin juillet, assure dans Paris-Match (daté 19 août), que la « vraie raison » de son limogeage, « c'est les 35 heures ». « J'ai toujours dit qu'on ne pouvait pas aller si vite. Ça açaçait Strauss-Kahn », assure-t-il.

■ **MEURS** : Philippe Meynard, adjoint (UDF) au maire UDF de Barsac, en Gironde, a fait état de son homosexualité au cours d'une séance du conseil municipal, jeudi 12 août, afin de « couper court aux insinuations malveillantes et aux rumeurs », indique Sud-Ouest du vendredi 13 août. « Mon homosexualité n'est qu'un secret de Polichinelle à Barsac, a-t-il affirmé. Je veux être jugé sur mon travail d'élu et non sur ma vie privée, qui ne regarde que moi. »

■ **CANNES** : Maurice Delauney, maire (RPR) de Cannes, a retiré, jeudi 12 août, ses délégations à son adjointe aux finances, Hélène Chastan-Bagnis (RPR). Celle-ci s'était plainte, dans une lettre adressée au maire, du manque de personnel municipal pour assumer les tâches administratives.

RÉVISEZ VOS CLASSIQUES

Réviser cet été avec Le Monde, France Inter et Universal
45 chefs-d'œuvre de la musique classique.



charpentier. te deum.

Magnificence des cérémonies. Sous l'Ancien Régime, le *Te Deum* était destiné aux grandes cérémonies nationales. Charpentier composa de nombreuses versions et c'est celle des années 1690 qui nous est parvenue, si reconnaissable par le thème de son prélude introductif. Marc Minkowski anime avec un élan communicatif toutes les sections et la multiplication des formations qui s'imbriquent dans la partition. Nous passons ainsi de l'aria aux fanfares les plus spectaculaires ! Les timbres rutilants mettent en lumière la magnificence de l'instrumentation, l'imagination débridée de la direction et des solistes.

Vous découvrirez des extraits de cet album sur France Inter, à 16h45, dans l'émission de Sophie Loubière "Musical Ecran"



www.fnac.fr

NATURE La réintroduction des grands prédateurs dans les montagnes françaises suscite une colère croissante chez les éleveurs et certains élus. Après les loups dans les

Alpes, les ours des Pyrénées provoquent la mobilisation des bergers, qui estiment que la présence des bêtes sauvages est incompatible avec la montée des troupeaux dans

SOCIÉTÉ

LE MONDE / SAMEDI 14 AOÛT 1999

les prairies d'altitude, durant l'été. ● **SOUTENUS** par des élus, les éleveurs de la vallée d'Orlu, en Ariège, ont manifesté, jeudi 13 août à Foix, contre les dégâts commis par deux

jeunes plantigrades qui ont tué une cinquantaine de brebis en trois mois. ● **DANS LA VALLÉE** de la Bréda (Isère), les bergers s'estiment impuissants face aux loups. Les chiens cen-

sés protéger les brebis attaquent les randonneurs, et la pose de clôtures électriques pose de sérieuses difficultés. ● **CERTAINS ÉLEVEURS** menacent de désert^{er} les montagnes.

Après le loup dans les Alpes, l'ours exaspère les éleveurs des Pyrénées

Des bergers et des élus ont manifesté à Foix (Ariège) contre les dégâts commis dans les troupeaux de moutons de la vallée d'Orlu par deux jeunes plantigrades. La réintroduction des grands prédateurs leur paraît incompatible avec l'élevage en altitude

TOULOUSE

de notre correspondant

La vallée d'Orlu, en Ariège, présente un concentré des richesses pyrénéennes : la réserve de chasse accueille des centaines d'isards et encore plus de marmottes, les forêts abritent des coqs de bruyère et la rivière est pleine de truites. Mais, depuis l'arrivée des ours au début de l'été, ce petit paradis pour randonneurs, chasseurs et pêcheurs est décrit comme un enfer par les bergers et les éleveurs qui y mènent traditionnellement leurs bêtes en estive. Deux jeunes plantigrades ont en effet décidé de prendre leurs quartiers d'été dans cette vallée si plaisante. Ils y auraient croqué 55 brebis, selon les derniers comptages officiels. En tout, depuis le début de l'année, les bergers ont été indemnisés (de 650 francs à 1 300 francs pièce) pour 69 brebis tuées dans les Pyrénées.

C'est beaucoup trop pour le député de la circonscription et ancien maire d'Orlu, Augustin Bonrepaux (PS), qui a appelé élus et éleveurs à manifester publiquement leur colère, jeudi à Foix. Une petite centaine d'élus, ceints de leur écharpe tricolore, et autant de bergers et d'éleveurs, en bérets, ont donc dé-

filé dans la préfecture avec un troupeau de brebis tarasconnaises. « *Attention, bergers et randonneurs, la montagne est en danger !* », avertissait l'une des nombreuses banderoles du cortège alors que d'autres, plantées sur la nationale 20, clamaient « *Oui à l'homme, non à l'ours !* ». Pour les responsables du syndicat ovin de l'Ariège, cela ne fait aucun doute : l'ours est incompatible avec l'élevage en montagne.

LES REJETONS DE MELLBA ?

« *Nos anciens avaient sorti l'ours, ils savaient pourquoi* », dit Cédric Bernadac, un jeune berger qui garde 1 300 têtes à Orgeix, dans la vallée d'Orlu. Les ours lui en ont déjà dévoré six, malgré une surveillance renforcée. Agé de vingt ans, Cédric s'apprête à s'installer à son compte en tant qu'éleveur, mais il se demande encore s'il remontera dans la vallée d'Orlu l'an prochain avec ses bêtes. Les autres bergers, qui avaient délaissé leurs estives pour se rendre à la manifestation se posent la même question.

Augustin Bonrepaux, qui se plaît à souligner qu'il avait déjà contribué à la « *réintroduction* » d'un éleveur dans la vallée, n'en est que plus conforté dans son positionne-

ment hostile à l'ours. Le député de l'Ariège avait déjà pris position à plusieurs reprises contre le programme de réintroduction de l'ours mené depuis 1996 dans le département voisin de la Haute-Garonne. Dès les premiers lâchers, les élus ariégeois se sont plaints d'avoir été politiquement écartés de cette décision dont le principe remonte à 1994, avec la signature d'une charte entre le ministère de l'environnement et quatre communes de la haute vallée de la Garonne. « *L'opération de réintroduction est un fiasco* », juge aujourd'hui Augustin Bonrepaux.

Un « parc de vision » à l'étude en Haute-Garonne

Un projet de « *parc de vision* » des ours à Boutx-Le-Mourtis (Haute-Garonne) fait l'objet d'une étude de faisabilité. Un syndicat mixte, regroupant une centaine de communes du sud de la Haute-Garonne, doit se prononcer d'ici à la fin de l'année sur l'opportunité de cet investissement, estimé à plus de 20 millions de francs (3,05 millions d'euros). Il s'agit du plus important projet de valorisation touristique de la zone de lâcher des ours dans les Pyrénées. L'opération de réintroduction devait, selon la charte de 1994 (*lire ci-contre*), s'accompagner d'un développement économique, soutenu par des investissements publics.

Ce projet, proposé par le vicomte de La Panouse, propriétaire des parcs animaliers de Thoiry (Yvelines) et Sigean (Aude), est critiqué par une partie de la population locale, qui comprend mal l'intérêt de montrer des ours des cocotiers et des ours polaires dans les Pyrénées.

Dans la vallée de la Bréda (Isère), le casse-tête de la protection des troupeaux

LA FERRIÈRE

de notre envoyé spécial

Installé à 1 750 mètres d'altitude au cœur du massif de Belledonne, Philippe Girard observe à la ju-

REPORTAGE

« Il n'y a qu'une solution efficace : le fusil »

melle les pentes et les sommets qui l'entourent. Dans ce paysage encore tacheté de quelques névés qui ont résisté à la chaleur, il est chargé de la surveillance d'un troupeau de 970 moutons. C'est la première fois que ce berger de trente-trois ans, titulaire depuis cette année d'un brevet de technicien supérieur (BTS) de gestion et protection de la nature, monte en alpage. La combe Madame – le site qu'il a rejoint, le 27 juin, avec son troupeau – domine la vallée de la Bréda, d'où partent régulièrement des randonneurs et des alpinistes.

Philippe Girard n'a pas été confronté à une attaque de loup. L'été dernier, le troupeau avait été également épargné. La présence du grand prédateur est pourtant avérée dans ce secteur. L'alpage voisin, celui de l'Arpette, qui s'étend sur la commune de La Ferrière-d'Allevard, a été attaqué il y a quelques jours, et une brebis a été tuée. Les résultats des analyses gé-

AURILLAC

de notre correspondant

Depuis leur retour en France, les loups commettent à nouveau des dégâts dans les troupeaux de moutons et les esprits. Ils ont réveillé ici et là des peurs ancestrales nourries en leur temps par des histoires racontées à la veillée ou dans les gazettes. Jamais résolue, l'énigme de la Bête du Gévaudan continue d'être ainsi évoquée au moindre fait divers. Un musée ouvert début juillet, à Saugues, à l'initiative de l'association Macbet (Musée d'activités culturelles Bête du Gévaudan) avec l'aide du conseil régional d'Auvergne et du conseil général de la Haute-Loire, permet pourtant de faire la part du mythe et de la réalité.

Au sein du Massif central, dans le Vivarais, l'histoire de la Bête commence le 3 juillet 1764. Ce jour-là dans le village des Habats, pa-

nétiques, qui confirmeront ou non la présence d'un loup lors de cette attaque, ne sont pas encore connus. Un peu plus loin de là, sous la montagne de Perioule, Jean-Pierre Jouffrey prétend avoir perdu cinq moutons dans la nuit du 14 au 15 juillet. Ils ont été égor-gés par un loup qu'il a ensuite, dit-il, « *tiré avec [sa] carabine. Depuis, on est tranquilles, mais on continue de monter la garde* ».

Pour cet alpagiste originaire d'Arles (Bouches-du-Rhône), qui attribue au loup la perte, l'été 1998, de 100 de ses 3 000 moutons, l'heure n'est plus à la discussion. « *Il n'y a qu'une solution efficace : le fusil* », lance l'éleveur, convaincu que toute cohabitation est impossible en montagne entre le pasto-

Les chambres d'agriculture en appellent aux élus

Les présidents des onze chambres d'agriculture de l'arc alpin et les représentants du syndicalisme agricole ont déclaré la guerre au loup lors d'une réunion qui s'est tenue à Gap (Haute-Alpes), début août. « *Aujourd'hui, il n'est plus question de s'accommoder du loup, mais de le supprimer* », affirment-ils dans un communiqué. Ils souhaitent mobiliser les maires des communes de montagne pour qu'ils organisent des battues contre les loups chaque fois qu'une attaque de ce prédateur est constatée dans leurs alpages. Le maire d'Allevard (Isère), Philippe Langenieux-Villard (RPR), est le premier élu a avoir apporté son soutien aux éleveurs en autorisant l'un des bergers installé sur sa commune, dont plusieurs moutons auraient été égor-gés par des attaques d'un ou plusieurs loups, à « *défendre son troupeau* ».

Depuis la montée des troupeaux dans les alpages des départements de l'Isère, des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes, fin juin, près de 250 brebis sont mortes à la suite d'attaques présumées de loup. – (*Corresp. rég.*)

La Bête du Gévaudan, deux siècles entre mythe et réalité

roisse de Saint-Etienne de Lugdars, une jeune fille de quatorze ans est dévorée par un animal décrit comme plus agile et plus fort qu'un loup ! Des chasses sont organisées mais le monstre multiplie ses attaques meurtrières. Il choisit ses victimes dans les rangs des personnes les plus vulnérables : femmes, enfants ou adolescents surpris lorsqu'ils gardent leurs troupeaux sur des pâtures voisines de secteurs boisés.

PRIÈRES ET PÉNITENCES

Persécutée, la Bête quitte le Vivarais pour aller gîter dans le Gévaudan. Le 15 décembre 1764 à La Fage, près de Védrières-Saint-Loup (Cantal), elle décapite une femme de quarante-cinq ans. On retrouve la tête de la victime à cent pas du corps mutilé. Opportuniste, l'évêque de Mende en profite pour expliquer à ses « *brebis égarées* »

que si Dieu leur a envoyé cet animal féroce, c'est qu'il a ses raisons : « *Pères et mères qui avez la douleur de voir vos enfants égor-gés par ce monstre que Dieu a armé contre leur vie, n'avez-vous pas lieu de craindre d'avoir mérité par vos dérèglements que Dieu les frappe d'un fléau terrible ? Souffrez que nous vous demandions un compte de la manière dont vous les élevez ; quelle négligence à les instruire des principes de la religion et des devoirs du christianisme ! Quel soin prenez-vous de leur éducation ?* »

Aux exigences du servage s'ajoute pour les habitants du Gévaudan la terreur de la Bête. Les pénitences et les prières ne leur étant d'aucun secours, ils reprennent espoir lorsque M. Duhamel, un capitaine clermontois, se voit chargé de traquer l'animal. Accompagné par quarante dragons, l'officier organise deux grandes

condamne toute la politique d'aménagement du territoire menée en altitude en compromettant gravement le système d'élevage extensif qui assure l'entretien des pentes et la conservation de l'espace montagnard.

« *En 1992, lorsque le retour du loup a été annoncé dans le Mercantour, cela m'a émerveillé. Mais si je vois, un jour, plusieurs dizaines de mes brebis allongées sur le sol après l'attaque d'un loup, je ne sais pas comment je réagirai* », explique Louis-Sylvain Lecomte, responsable du groupement pastoral local. Ses 270 moutons font partie du troupeau d'un millier de têtes qui occupe la combe Madame. M. Lecomte affirme respecter les mesures de protection édictées par l'administration en faveur du loup et refuse notamment que son berger soit armé. Il a également décliné l'offre qui lui a été faite d'accueillir un chien de défense des troupeaux.

Depuis les attaques de loups de l'été 1998, la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Isère subventionne, en effet, l'installation dans les alpages des chiens patous, originaires des Pyrénées (leur prix s'élève à plus de 10 000 francs). Pour l'éleveur, la présence de cet animal n'est pas compatible avec celle des randonneurs qui fréquentent assidûment le gîte d'alpage exploité par la famille du berger. Les chiens patous, qui vivent au milieu des moutons

et se déplacent avec eux, n'accroissent aucune personne étrangère aux abords immédiats des troupeaux.

PROBLÈME DE RESPONSABILITÉ

Des randonneurs ont été bloqués, parfois pendant plusieurs heures, par ces animaux, le temps que le troupeau se déplace naturellement. Selon la chambre d'agriculture de l'Isère, plusieurs maires de communes de montagne s'apprêtent à interdire cette race de chien sur leur territoire en raison de leur dangerosité. Les patous, qui ne doivent jamais être séparés du troupeau, ont provoqué une série d'incidents dans les villages traversés lors de leur montée en alpage au mois de juin.

Selon Bruno Caraguel, technicien à la Fédération des alpages de l'Isère, « *l'activité pastorale n'est pas la seule en alpage. Les chiens de protection sont forcément mordeurs. On leur demande de chasser l'intrus, notamment les chiens errants et les loups. Mais ce peut être un randonneur ou un parapentiste qui se pose en catastrophe dans un champ situé dans le périmètre de sécurité d'un chien patou qui sera pris pour cible. Il y a pour les éleveurs un grave problème de responsabilité* ». Enfin, certains propriétaires de troupeaux émettent des doutes sur l'efficacité des patous lorsqu'ils sont confrontés directement au loup.

La pose de clôtures électriques

le cantonnement des ours dans une zone spécialement aménagée », affirme M. Bonrepaux, qui se dit prêt à consacrer plusieurs centaines d'hectares pour parquer les ours dans son département.

Le député a sans doute à l'esprit l'exemple du « *parc à loups* », qui s'est ouvert depuis trois ans dans la vallée d'Orlu, grâce à son appui. Mais les responsables de ce parc, qui attire 40 000 visiteurs par an, ne partagent pas son avis. Militant ouvertement pour le retour des grands prédateurs, comme le loup ou l'ours, dans la nature, ils constatent que la présence des ours dans la vallée a plus attiré de touristes qu'elle n'en a fait fuir. « *Il faut dra bien que nos élus le comprennent* », lâche doucement Dominique Coumes, l'un des six employés du parc. Dans l'enceinte du parc, des panneaux expliquent que la cohabitation entre bergers et prédateurs est possible, et pratiquée dans de nombreux pays. Elle n'a ainsi jamais cessé d'exister dans le Béarn voisin, où les élus en sont même à demander désormais un renforcement de la population ur-sine par de nouvelles réintroductions.

Stéphane Thépot

est également préconisée par l'ad-ministration. Mais ce dispositif a, lui aussi, ses limites. Il exige le transport par hélicoptère du matériel, puis l'installation souvent très acrobatique des barrières. Louis-Sylvain Lecomte a clos une partie de la combe Madame, qui s'étend sur 1 300 hectares, notamment l'entrée de la forêt où est susceptible de se cacher le loup. Mais ce système de protection est fragile et l'efficacité des clôtures électriques n'est pas encore prouvée vis-à-vis des grands prédateurs.

Rassembler chaque soir les animaux dans un enclos protégé est également l'une des solutions préconisées. Mais elle est souvent inapplicable en montagne où les troupeaux sont dispersés parfois sur plusieurs milliers d'hectares dans des sites raides et escarpés. « *Notre race d'ovin, l'Inra 401, est assez peu docile, nerveuse et craintive. Si nous voulons déplacer les bêtes, elles vont fuir. Plus elles sont manipulées, plus les risques de chute sont importants* », explique l'éleveur. « *Si l'on veut protéger les troupeaux [contre le loup], il faut un berger, un chien de protection et un parc pour la nuit. Il ne faut pas laisser les animaux en totale liberté* », conclut Bertrand Pedroletti, ingénieur à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Isère, et « M. Loup » dans le département.

Claude Francillon

chasse, M. Antoine. Les battues s'intensifient, les agressions de la Bête aussi. Le 21 septembre, M. Antoine décide de donner enfin satisfaction à sa majesté et tue un gros loup dans les bois de l'abbaye des Chazes près de Langeac (Haute-Loire). Le cadavre est présenté au roi par M. Antoine qui, sans aucun remords, reçoit la croix de Saint-Louis et mille livres de pension pour « *récompense de sa bravoure* ».

Le 2 décembre 1765, nouveau drame : deux enfants sont attaqués à La Besseyre-Saint-Mary, près de Saugues. Durant près d'un an et demi, malgré les pèlerinages destinés à demander sa disparition, la Bête attaque encore une cinquantaine de fois et dévore vingt-sept personnes. Enfin, le 19 juin 1767 à Nozeirolles-d'Auverns, aux alentours du mont Mouchet, un chasseur, Jean Chastel, l'abat d'un coup

de fusil. Reconnue par les personnes qui avaient survécu à ses attaques, la Bête est emportée à Paris pour être présentée au roi, mais celui-ci ne daigne pas la regarder. Pour Louis XV, l'affaire était déjà réglée par l'un de ses arquebuisiers.

Selon Jean Richard, un historien saugain, à ce jour, on peut certifier que le monstre a tué quatre-vingt-une personnes, et en a blessé vingt-sept. L'animal a également fait couler beaucoup d'encre. Ainsi, les éditions clermontoises de Borée viennent-elles de rééditer un ouvrage épuisé, *La Bête du Gévaudan*, écrit en 1930 par l'abbé François Fabre. Quant au Musée fantastique de la Bête, il vient d'être aménagé sur les quatre étages d'une maison de Saugues en Gévaudan, au pays des *Noisettes sauvages* de l'écrivain Robert Sabatier.

Jean-Louis Rocher

RÉGIONS

ROUTES ET DÉTOURS

La route des estuaires ou l'autoroute du grand large

Imposé aux pouvoirs publics par les élus et les responsables économiques du Grand Ouest, ce ruban de bitume de près de 1 200 kilomètres ouvrira de nouveaux horizons, de Dunkerque à Bayonne : du cap-Blanc-Nez à la forêt landaise, en évitant la « cathédrale verte » du marais poitevin

CELA commence, au nord, avec quelques perles à récolter, hors des sentiers battus, à une poignée de kilomètres de l'autoroute A 16, premier tronçon de la route des estuaires. Surplombant ferries et tunnel sous la Manche, le cap Blanc-Nez, ses falaises (blanches), ses pelouses (vertes), sa mer (bleue), regardent l'Angleterre, toute proche. Un sentier épouse les courbes erratiques des parois et conduit jusqu'au village de Wisant (Pas-de-Calais). Là, sur une plage sans fin, des bateaux de pêche accostent directement sur le sable, suivis par les mouettes. Des cavaliers s'amuse de pièges du sable et de l'eau mélangés. Quelques cerfs-volants profitent du vent, presque permanent. Des chars à voile foncent, leurs pilotes jouant de l'absence de limitation de vitesse...

La route continue, plus au sud, avec la traversée du pont de Normandie flambant neuf, dont la courbe majestueuse marque désormais la baie de Seine. Puis, cap vers l'ouest et la Bretagne. Nouvelle escapade possible dans la grande banlieue de Rennes, pour se rafraîchir la vue à Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine). Au bord de la Vilaine, cette ville de 16 000 habitants, titulaire du grand prix national des « villes fleuries », croule littéralement sous les pétales. Plein sud cette fois, le pont de Cheviré (1,5 km) franchit la Loire, à l'ouest de Nantes.

Sa hauteur (50 mètres) pourrait en faire le plus beau point de vue sur l'agglomération et ses installations portuaires mais l'intensité du trafic, sur ce pont commun au périurbain et à la route des estuaires, interdit toute halte. Moins de dix ans après son inauguration, ingénieurs de l'équipement et élus locaux réfléchissent donc à un nouveau franchissement de la Loire, quelque part entre Nantes et Saint-Nazaire. C'est bien, malgré tout, le pont de Cheviré qui a sorti Nantes du Moyen Age routier. Avant que ne soient jetées les premières arches sur le



J.L. CHAPIN

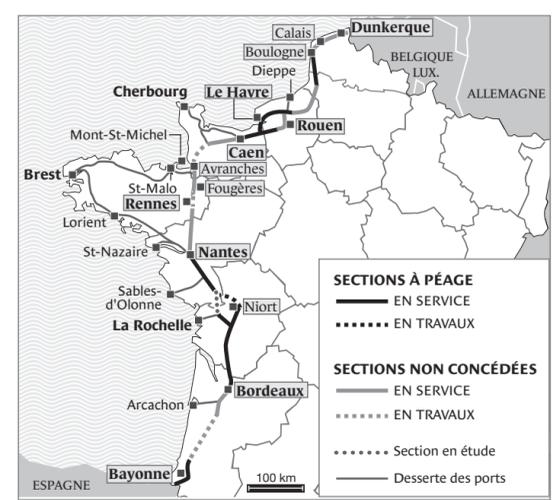
n'avait un jour emmené François Mitterrand sur les canaux du marais poitevin, qualifié alors par le président de « cathédrale verte » qu'aucune autoroute ne saurait écorner. Le contournement de Niort se fera donc par le nord, avec quelques années de retard. Les grenouilles du marais dorment tranquilles.

De Dunkerque à Bayonne, la route des estuaires ouvre ainsi de nouveaux horizons, sur le grand large ou sur des coins secrets. En 2005 ou 2006, son ruban de bitume de près de 1 200 kilomètres permettra de traverser la France en voiture du nord au sud, sans feu

et Saint-Nazaire et offrira enfin des débouchés aux Sables-d'Olonne, à La Rochelle et Arcachon.

Il reste à construire environ un dixième de ce patchwork de rocadés, de voies rapides, de « deux fois deux voies au statut autoroutier » et d'autoroutes à péage. Si les grands pôles de Dunkerque, Calais, Rouen et Caen sont déjà reliés entre eux par une autoroute moderne, les travaux sont en cours pour rejoindre Rennes en toute sécurité. Et si la route file ensuite vers Nantes, elle connaît, dans la descente vers Bordeaux ou l'a vu, une nouvelle interruption autour de Niort. La transformation en quatre voies de la dangereuse RN 10, à travers les Landes, devrait enfin permettre d'amener les voyageurs dans de meilleures conditions jusqu'à Bayonne. Ceux-ci auront, de surcroît, fait une réelle économie : ces autoroutes sont gratuites sur presque la moitié du parcours.

Les débuts ont parfois été difficiles. Rennes et Nantes, les deux grandes rivales, ont eu du mal à accorder leurs violons. Aujourd'hui, la quatre voies met les deux villes à une heure de route. Bretons et Ligériens ne pourraient plus s'en passer. Vers Caen, l'ouverture récente d'un tronçon entre Avranches et Rennes a suscité l'enthousiasme. Pourtant, chambres de commerce et offices du tourisme de Caen, Avranches, Granville, ou Fougères fourbissent déjà leurs armes. Car la route, tout en renforçant les liens, accroît la concurrence... Fougères, privée de ligne de chemin de fer depuis 1971, y voit un sésame. « Nous commençons déjà à en mesurer les consé-



Repères

● **Cap à l'Ouest** : entre la frontière belge, Calais, Boulogne et Abbeville, la route des estuaires emprunte l'autoroute A16. Vers Rouen, elle reprend l'A28, l'A29 puis le pont de Normandie et l'A150. Une liaison rapide est en cours de réalisation pour rejoindre l'A13 vers Caen. La liaison Caen-Rennes par l'A84 est en travaux, plus des deux tiers sont déjà utilisables.

● **De Rennes à Bayonne** : la rocade est de Rennes vient

d'être mise en service. La liaison Rennes-Nantes est assurée par la RN137, actuellement en 2 x 2 voies. Le contournement de Nantes est assuré par l'A84, la RN844, le pont de Cheviré et la RD844. Entre Nantes et Niort, l'A83 est actuellement en service jusqu'au nord de Niort avant de se poursuivre au sud de la ville par l'A10 jusqu'à Bordeaux puis jusqu'au département des Landes, traversé par la RN10, avant l'arrivée sur Bayonne par une voie rapide.

Ce nouveau moyen de découverte du littoral occidental est aussi un itinéraire d'évitement des périphériques parisiens, après celui du couloir Rhin-Rhône

chapelet d'îles permettant de passer d'une rive à l'autre, les poids lourds empruntaient le quai de la Fosse, au cœur de la ville, pour gagner l'unique ligne de ponts existante.

La Vendée, elle, s'est longtemps plainte d'être l'un des rares départements sans un kilomètre d'autoroute. Elle se franchit désormais d'une traite, par l'A 83. Niort, au nord des Deux-Sèvres, reste un point noir. Son contournement, prévu par le sud, serait réalisé aujourd'hui si Ségolène Royal, députée PS des Deux-Sèvres et alors ministre de l'environnement,

rouge, en ignorant la capitale : ce nouveau moyen de découverte du littoral occidental est aussi un itinéraire d'évitement des périphériques parisiens, après celui du couloir Rhin-Rhône, déjà fort encombré. Il rendra facilement accessibles les grands ports de la Manche et de l'Atlantique, et plus aisée la visite de sites comme le mont Saint-Michel. Grâce à ses « antennes », la route des estuaires dessert également Boulogne, Dieppe et Le Havre. Elle donnera à Cherbourg l'ouverture vers l'intérieur qui lui manque. Elle reliera Saint-Malo, Brest, Lorient

Le Mont-Saint-Michel, à nouveau pomme de discorde entre la Bretagne et la Basse-Normandie

LE MONT-SAINT-MICHEL sera-t-il le monument de la discorde, dans la belle harmonie des régions sur la route des estuaires ? La signalisation de la nouvelle voie rapide, vers la septième merveille du monde, n'est pas sans poser quelques difficultés entre la Basse-Normandie et la Bretagne. La première aimerait bien qu'on se rappelle que « le Couesnon dans sa folie a mis le Mont en Normandie », et que soit privilégié l'accès de la célèbre baie par le nord, c'est-à-dire par le département de la Manche. La deuxième souhaiterait au contraire que l'on profite de l'itinéraire en provenance de Rennes pour tenter de revitaliser le secteur de la ville de Fougères, en butte à de fortes difficultés économiques.

La route des estuaires est pourtant le complément indispensable du « grand chantier » du Mont-Saint-Michel, c'est-à-dire le rétablissement du caractère maritime du site, inscrit aux prochains contrats

de plan Etat-régions. Le gouvernement vient de proposer la création d'une convention interrégionale spécifique. Celle-ci réunira Basse-Normandie, Bretagne, Manche, Ille-et-Vilaine, et la mairie du Mont-Saint-Michel. L'Etat financera le programme à hauteur de 288 millions de francs. Cette avancée essentielle devrait pousser les collectivités locales rivales à poursuivre leur travail en commun, afin de retrouver un Mont-Saint-Michel encerclé par les eaux, et non par de la vase, comme c'est le cas actuellement. L'accueil sur le site doit aussi être amélioré, grâce à la construction d'un vaste parking éloigné de l'abbaye. Pour y accéder, les visiteurs devront prendre une navette. Les deux régions qui se partagent la baie, Bretagne d'un côté, Basse-Normandie de l'autre, ont tout intérêt à collaborer. « Le Mont profite énormément aux deux régions », rappelle-t-on à la mission Mont-Saint-Michel. La plupart des touristes visitent soit

le Mont et Saint-Malo, soit le Mont et les plages du débarquement. Pour réconcilier tout le monde, la mission rappelle que les habitants de la baie « ont une identité forte, qui n'est ni normande, ni bretonne ».

OBJECTIF : 2007

Qu'ils viennent de Bretagne ou de Normandie, les visiteurs seront sans aucun doute plus nombreux grâce – ou à cause – de l'autoroute des estuaires. « Nous ne voulons pas augmenter la fréquentation, du moins pas dans les périodes de pointe », prévient-on à la mission Mont-Saint-Michel. « Il ne sert à rien d'entasser les gens. » Des précautions sont donc prises. La voirie actuelle sera maintenue : pas question d'élargir la route qui relie le Mont-Saint-Michel et l'autoroute des estuaires. « La voirie est un excellent filtre : les bouchons dissuadent les visiteurs potentiels. »

Saturation en vue ? Seulement pendant la période de pointe, cinquante jours par

an. L'apport de l'autoroute sera le bienvenu tout le reste de l'année. La mission Mont-Saint-Michel espère que l'amélioration de la qualité de l'accueil grâce aux travaux, qui ne devraient s'achever qu'en 2007, poussera les visiteurs à rester plus longtemps, y compris en basse saison. « Tout le but de la démarche qualitative entreprise est d'attirer la clientèle française et étrangère en dehors des périodes de pointe », explique Eric Vannier, maire du Mont-Saint-Michel. Dans cette perspective, le rôle de l'autoroute sera majeur : amélioration de la desserte et plus grande facilité d'accès constituent un « espoir » pour le site, selon le maire. Pour M. Vannier, l'autoroute des estuaires et le rétablissement du caractère maritime sont à la fois indissociables et indispensables pour donner un nouveau départ au Mont.

Christophe de Chenay et Gaëlle Dupont

quences. Le marché immobilier est plus attractif. Des entreprises prennent contact avec nous pour s'implanter à proximité », explique Louis Feuervier, président du district.

Les riverains des départementales qui relient Bretagne et Normandie voient aussi d'un bon œil son arrivée. Certains Bretons prennent de l'avance sur les travaux : les Rennais qui veulent s'installer à la campagne y voient de nouvelles possibilités... forcément limitées, puisque le tracé traverse une forêt. Rien ne viendra, par ailleurs, ternir l'accueil réservé à cette route, dont l'Ouest est d'autant plus fier qu'elle ne passe pas par Paris. Un artiste de Saint-Etienne-en-Coglès (Ille-et-Vilaine) a notamment imaginé de dresser cinq blocs de granit sur un tapis de triskèles, symboles de la religion celte, afin de bien marquer l'entrée en Bretagne.

La route des estuaires a été imposée aux pouvoirs publics par les élus et les responsables économiques du Grand Ouest. Tous en avaient assez de voir leurs efforts de développement contrariés par les difficultés de communication, au moment où tout l'est de l'Europe prétendait à un rôle dominant, grâce à son réseau autoroutier très dense. « La route des estuaires était extrêmement attendue dans l'Ouest. Elle fait aujourd'hui l'unanimité », explique Ambroise Guellec, vice-président (RPR) du conseil régional de Bretagne chargé de l'aménagement du territoire. Elle doit être la colonne vertébrale d'un ensemble puissant. »

Créée en 1970, l'Association de la route des estuaires est aujourd'hui présidée par le bouillant promoteur du système autoroutier qu'est Jacques Oudin, sénateur et vice-président (RPR) du conseil général de Vendée. Toutes étiquettes politiques confondues, les présidents des régions Nord, Picardie, Haute-Normandie et Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, de Poitou-Charentes et d'Aquitaine participent à ce qui est maintenant le consortium de la rocade Nord-Manche-Atlantique. Tous ces élus regrettent ce qu'ils jugent être un manque d'intérêt du ministre des transports.

René Garrec, président (DL) de Basse-Normandie, rappelle que sa collectivité a déjà avancé 150 millions de francs à l'Etat pour que les travaux avancent. Pierre Méhaignerie, le président (UDF) du conseil général d'Ille-et-Vilaine, et ministre de l'équipement en 1987, au moment de l'inscription officielle de la route des estuaires dans le plan routier du gouvernement Chirac, s'inquiète de la réduction des crédits routiers dans les prochains contrats de plan Etat-région. « Cela serait une catastrophe de retarder un peu plus ce bouclage en Bretagne », dit-il. Mais au ministère des transports, on se défend de tout ostracisme. « Avec près de 87 % des crédits du dernier contrat de plan consommés pour la route des estuaires, on reste largement au-dessus de la moyenne nationale », affirme l'entourage de Jean-Claude Gayssot.

De son côté, la direction des routes du ministère de l'équipement a manifesté quelques réticences pour prendre à son compte ce grand projet, qui ne figurait pas dans ses priorités : la route des estuaires n'est pas encore inscrite en tant que telle sur les cartes. « C'est vrai qu'il y a une appropriation formidable de ce nom par les habitants de ces régions », reconnaît Patrick Gandil, le nouveau directeur des routes. Nous verrons dans cinq ou dix ans, s'il est toujours autant utilisé pour en faire une dénomination officielle. »

Service régions, avec nos correspondants à Rennes et Nantes

FIN
Le Monde publiera dans les pages Régions, à partir du lundi 16 août (daté 17) une série en cinq volets sur les grands lacs à la française.

HORIZONS

ENQUÊTE

5 VOYAGES AUX PAYS DES MYTHES

Dracula a cent deux ans

Le comte Dracula des films d'horreur est une invention de romancier. Il y a bien eu, au XV^e siècle, un féroce prince moldave, surnommé « l'Empaleur », mais les spécialistes sont formels : il n'était pas plus sanguinaire que ses contemporains. Où chercher Dracula ? Partout, tant ses adeptes sont nombreux. D'un bar du 12^e arrondissement de Paris à Whitby, un petit port du Yorkshire, frissons garantis

ADRIAN sourit aimablement en vidant son cinquième whisky. « Les vampires, dit-il, n'ont rien de terrifiant. J'ai rencontré des gens considérés comme tels. Ils étaient très intéressants. » Plaisante-t-il ? Dans ce minuscule bureau enfumé du nord de Paris, envahi de livres et de poussière, on commence à se sentir mal à l'aise. « Un vampire n'a pas de crocs, il ne mord pas. Il a juste besoin d'un petit saignement pour retirer l'âme du corps. » Deux énormes chats nous surveillent nonchalamment. Il faut se rendre à l'évidence : Adrian ne blague pas. Emêché, mais sérieux, il insiste : « Les strigoïs existent. Ce sont des initiés qui ont étudié pour gagner l'immortalité. Les Occidentaux ont dit n'importe quoi. »

La recherche de Dracula passe par d'étranges chemins. Adrian nous a été recommandé de toutes parts. Son livre, *Mythologie du vampire en Roumanie*, fait référence. On attendait un érudit austère. On trouve un grand escogriffe roumain à la voix cavernueuse, conseiller juridique de son état, manifestement plus versé dans les sciences occultes que dans le droit civil. Les vampires – strigoïs ou moroïs en roumain –, il

les connaît, c'est sûr. Bien. Si bien qu'il en devient inquiétant.

Le sourire ravalé, on se rassérène comme on peut : le bureau est au rez-de-chaussée, la fenêtre entrouverte. La rue est là, tout près, il suffit de sauter. Et Adrian, amical et prolixe, est lancé. Mieux vaut l'écouter. Car il éclaire le mythe d'un jour nouveau : le comte Dracula des films d'horreur, explique-t-il, est une invention de romancier. Un pur héros de l'Angleterre victorienne, bâti de pièces et de morceaux par un écrivain irlandais, Bram Stoker, à la fin du XIX^e siècle. Il y a exactement cent deux ans. Un mythe moderne qui dénature complètement la nature des « vrais » vampires.

Les strigoïs de la mythologie roumaine ne sont pas des démons aux canines acérées perpétuellement assoiffés de sang. Ils ne se transforment pas en loup ou en chauve-souris et n'ont peur ni de l'ail, ni de l'eau, ni de la lumière. Ce sont les anciens grands prêtres d'une vieille religion païenne, le culte de Zalmoxis, qui promettaient l'immortalité à condition de se réincarner plusieurs fois pour acquérir la connaissance. Longtemps pratiqué par les Daces, au sud du Danube, le rituel s'est perdu en partie à l'arrivée du catholicisme, explique Adrian. C'est l'origine des strigoïs.

Au moment de la mort, les initiés ne ressuscitent plus, mais perdent au passage une partie de leur âme. Pour revivre, il leur faut « récupérer des morceaux d'âme » auprès des vivants, plus exactement de leur proche famille, dont l'âme est « compatible » (sic). Ils sortent donc de leurs tombes, la nuit, pour ne pas être reconnus, et viennent se nourrir de l'âme, via le sang de leurs proches. Les traces ne sont pas visibles, un saignement de nez, une piqûre d'épingle suffisent. On s'aperçoit qu'on a enterré un strigoï lorsque les membres du clan meurent les uns après les autres d'anémie. Le danger est passager, « en aucun cas permanent et limité à la famille », insiste Adrian. Ouf ! Une fois la « greffe d'âme » complétée, les strigoïs abandonnent le terrain. Réincarnés dans leur propre corps, ils quittent leur village pour parcourir d'autres univers et deviennent des sages estimés, des guérisseurs.

Des conseillers juridiques ? On préfère ne pas demander. La nuit commence à tomber, et les questions se bousculent : qu'en est-il du Dracula historique, Vlad Tepes, dit « l'Empaleur », ce féroce prince roumain du XV^e siècle dont Bram Stoker s'est inspiré. « Ce pauvre Vlad n'était pas un strigoï ! », soupire Adrian. Impitoyable, sanguinaire, cruel, oui, quoique « guère plus que la plupart de ses contemporains, comme Louis XI », mais pas initié. Les strigoïs, répète-t-il, ne sont pas, à la base, des êtres mauvais. « C'est le communisme qui a introduit dans la population l'idée que les démons, les tyrans devaient devenir vampires. » Et la Transylvanie, les loups, le fameux château de Dracula ? Fadaïses. Vlad Tepes n'était pas transylvanien, mais moldave. D'ailleurs la légende des vampires était plutôt moins développée dans cette région qu'en Moldavie, en Valachie



ou en Bukovine. « Le régime roumain a tout reconstruit. Le château est faux, et la vérité, personne ne vous la dira là-bas ! »

Comment démolir une enquête en deux heures. Dracula paraissait facile. Un livre, quelques exégètes, et un passage obligé par la Transylvanie, où le « Dracula tour » officiel marche comme sur des roulettes. Rien n'est jamais simple. Un peu perturbée, on se renseigne auprès d'experts moins impliqués : aussi fou que cela paraît, Adrian, sur l'essentiel, a dit vrai ! Dracula est bien un mythe moderne, teinté de romantisme macabre, créé à l'époque victorienne,

dans de simples boîtes, sortent et rentrent chez elles. A la grande terreur de leurs proches.

Voilà pour la légende des morts-vivants. Les campagnes roumaines y croient encore dur comme fer, assure la sociologue Ioanna Andresco (*Où sont passés les vampires ?*, éd. Payot). Bravant les interdits officiels, les familles déterrent systématiquement leurs morts après sept ans pour bénir et réenterrer leurs os. En fait, pour vérifier... Mais elles s'en cachent soigneusement. Rien à espérer de ce côté-là.

La Roumanie éliminée, où chercher Dracula ? « Allez donc au

« Le vampirisme se généralise dans ces régions au XIV^e siècle et coïncide avec les grandes épidémies de peste. Pour éviter la contagion, on se hâte d'enterrer les victimes sans s'assurer de leur mort clinique, alors que les malheureux ne sont que dans le coma »,
Jean Marigny, professeur

puis revu et corrigé au début du siècle par le cinéma, et aujourd'hui par la science-fiction et la bande dessinée.

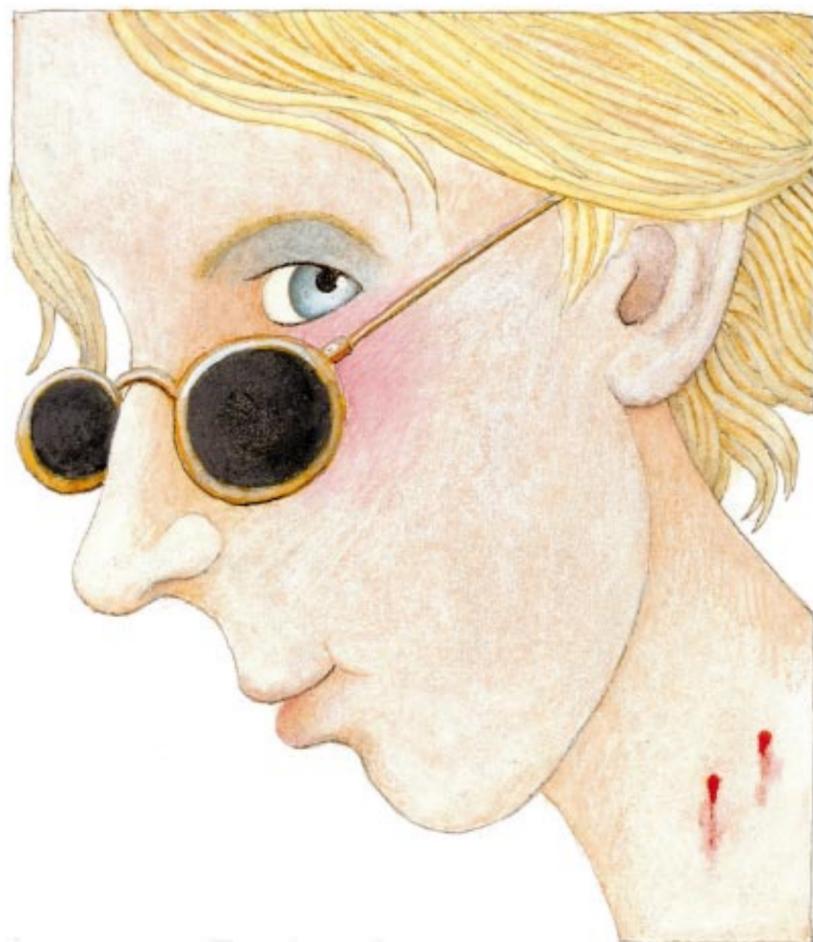
Son modèle historique, Vlad Tepes, n'était pas transylvanien, ni même soupçonné de vampirisme. C'était un féroce prince moldave, qui a arraché son pays des griffes des Turcs au prix de carnages effroyables et a ainsi gagné ses galons de héros national roumain. « Bram Stoker a choisi le nom pour sa sonorité », explique le professeur Jean Marigny, auteur de *Sang pour sang, le réveil des vampires*. De son règne, il ne reste d'ailleurs quasiment rien. « Le régime de Ceausescu, avide de devises, a construit de toutes pièces un circuit pour les touristes : l'auberge de Bistrita, le château de Bran, l'hôtel-château du col du Borgo, etc. Les vraies ruines se résument à quelques pans de mur et on ne les visite pas. »

La légende roumaine des strigoïs existe bien mais reste fort secrète, même si ses origines sont probablement beaucoup plus prosaïques que ne le raconte Adrian. « Le vampirisme se généralise dans ces régions, au XIV^e siècle, et coïncide avec les grandes épidémies de peste, explique Jean Marigny. Pour éviter la contagion, on se hâte d'enterrer les victimes sans s'assurer de leur mort clinique, alors que les malheureux ne sont que dans le coma. » En Occident, ils meurent dans leurs cercueils scellés après une atroce agonie. Mais dans les pays de l'Est, les pierres tombales n'existent pas à l'époque. Les victimes, enterrées

Comte Dracula Bar, rue Erard, dans le 12^e arrondissement de Paris, et demandez Georges », nous conseille un spécialiste. Trivial mais efficace. Georges est une sorte de colosse roumain aux petits yeux malicieux. Son bar, où volettent des diables en papier mâché dans une lumière rouge et bleu, est le rendez-vous de tous les « gothiques » de Paris. Une secte ? Plutôt une mode : habillés de noir, en velours et dentelle, tragiquement maquillés, les « gothiques » sont férus de littérature, de musique, de films fantastiques, et un brin décadents, voire morbides. Dracula, leur idole, est assis à une table dans un coin du bar, en cape noire et jabot de dentelle.

Manou la brune, belle comme une madone préraphaélite, est incollable sur toutes les facettes du mythe : les horribles strigoïs, Vlad le tyran, ou le séduisant vampire du roman de Bram Stoker, elle sait tout, à tout lu, et tient un site spécialisé sur le Net. Prenez la « vamp ». C'est, bien sûr, le diminutif de vampire, employé pour la première fois en 1915 à propos de l'actrice Theda Bara. Et l'ail. Pourquoi l'ail ? « Pour traverser une forêt pleine de loups, on met une gousse d'ail dans sa poche. L'odeur les éloigne. » Or les vampires et les loups-garous, c'est pareil, « contagieux par morsure ». Et pourquoi Dracula ? « C'est le double noir de tout le monde. On voudrait tous être immortels, nobles, hyperfréquents et séduisants, non ? »

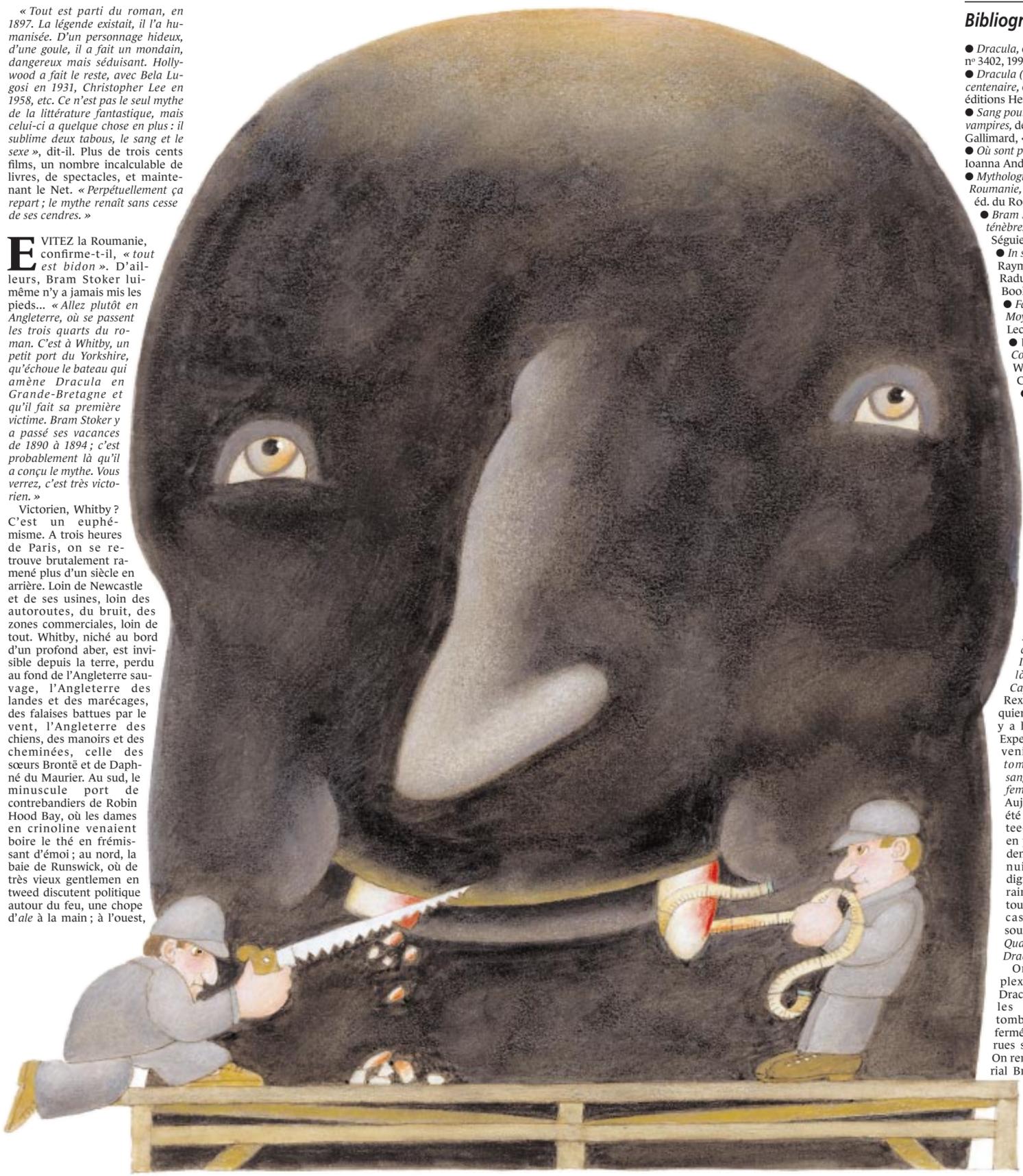
Alain Pozzuoli, scénariste spécialisé dans le fantastique, est fasciné par Bram Stoker, dont il a écrit une biographie.



« Tout est parti du roman, en 1897. La légende existait, il l'a humanisée. D'un personnage hideux, d'une goule, il a fait un mondain, dangereux mais séduisant. Hollywood a fait le reste, avec Bela Lugosi en 1931, Christopher Lee en 1958, etc. Ce n'est pas le seul mythe de la littérature fantastique, mais celui-ci a quelque chose en plus : il sublime deux tabous, le sang et le sexe », dit-il. Plus de trois cents films, un nombre incalculable de livres, de spectacles, et maintenant le Net. « Perpétuellement ça repart ; le mythe renaît sans cesse de ses cendres. »

EVITEZ la Roumanie, confirme-t-il, « tout est bidon ». D'ailleurs, Bram Stoker lui-même n'y a jamais mis les pieds... « Allez plutôt en Angleterre, où se passent les trois quarts du roman. C'est à Whitby, un petit port du Yorkshire, qu'échoue le bateau qui amène Dracula en Grande-Bretagne et qu'il fait sa première victime, Bram Stoker y a passé ses vacances de 1890 à 1894 ; c'est probablement là qu'il a conçu le mythe. Vous verrez, c'est très victorien. »

Victorien, Whitby ? C'est un euphémisme. A trois heures de Paris, on se retrouve brutalement ramené plus d'un siècle en arrière. Loin de Newcastle et de ses usines, loin des autoroutes, du bruit, des zones commerciales, loin de tout. Whitby, niché au bord d'un profond aber, est invisible depuis la terre, perdu au fond de l'Angleterre sauvage, l'Angleterre des landes et des marécages, des falaises battues par le vent, l'Angleterre des chiens, des manoirs et des cheminées, celle des sœurs Brontë et de Daphné du Maurier. Au sud, le minuscule port de contrebandiers de Robin Hood Bay, où les dames en crinoline venaient boire le thé en frémissant d'émotion ; au nord, la baie de Runswick, où de très vieux gentlemen en tweed discutent politique autour du feu, une chope d'ale à la main ; à l'ouest,



une lande tourbeuse ; à l'est, la mer. Whitby est au bout du monde. Le petit port balnéaire, patrie du capitaine Cook, paraissait déjà pittoresque en 1890, lorsque l'intelligentsia londonienne venait s'y encanailler. Il n'a pratiquement pas changé depuis.

Au tourisme élitiste de jadis a succédé une foule de familles populaires qui flânent sur les quais en léchant des glaces ou des sucres d'orge géants. Pour le reste, la ville est plutôt moins polluée qu'au temps des poêles à charbon et toujours aussi belle avec ses ruelles tortues blotties au pied d'une monumentale abbaye, son pont mobile, sa double jetée en arc de cercle où se faufilent encore les voiliers. « Les collines sont si escarpées que, lorsque vous vous trouvez au sommet de l'une ou de l'autre, c'est à peine si vous apercevez le creux au fond duquel serpente le cours d'eau. Les maisons de la vieille ville sont toutes coiffées de toits rouges et semblent grimper les unes sur les autres, comme on le voit sur les gravures qui représentent Nuremberg. A peine a-t-on quitté la ville, on arrive aux ruines de l'ancienne abbaye (...), des ruines immenses qui vous donnent un réel sentiment de grandeur (...). Entre ces ruines et la ville s'élève le clocher de l'église paroissiale, laquelle est entourée d'un vaste cimetière. A mon

avis, c'est le plus bel endroit de Whitby : on a de là une vue magnifique sur le port et la baie. »

La description faite par Bram Stoker tient toujours. Au bout de la promenade, on rêve d'ombrelles et de crinolines, on imagine Henry James saluant d'un coup de haut-de-forme George du Maurier, Charles Dickens ou C. L. Dodgson, alias Lewis Carroll. L'orchestre de plein air a disparu. Mais le « Saloon » où ils organisaient des tableaux vivants existe encore, transformé en théâtre. Entre l'hôtel Royal et la pension de famille du 6, Royal Crescent, victorienne en diable, les quais, les vieilles échoppes, les pubs et le marché aux poissons, on suit Bram Stoker pas à pas, dans un silence à peine troublé par le cri des mouettes. Dracula ? C'est moins évident.

Whitby cultive le souvenir comme le Bourguignon sa vigne. Ici, le premier réflexe est intéressé, donc aimable. A condition de s'en tenir aux spécialités établies : visiter les ateliers travaillant le jais comme jadis, collectionner les photos victoriennes, superbement reproduites et encadrées, déguster les poissons fumés ou le fudge, un caramel pâteux tristement britannique, et ne pas oublier, bien sûr, le capitaine Cook, sa maison, son musée, son monument. Dites Dracula et le regard se voile, méfiant ou goguenard.

« Désolés, nous ne savons pas sur quel banc s'asseyait le capitaine Cook et - NON ! - Dracula n'a jamais été ici ! », proclame une affichette à l'entrée de l'église. « Tout le monde nous demande où est la tombe de Dracula. Je réponds

« Tout est parti du roman, en 1897.

D'un personnage hideux, d'une goule, il a fait un mondain, dangereux mais séduisant. Ce n'est pas le seul mythe de la littérature fantastique, mais celui-ci a quelque chose en plus : il sublime deux tabous, le sang et le sexe »

Alain Pozzuoli, biographe de Bram Stoker

que c'est une fiction mais on ne me croit pas ! », gémit Bob, le sacristain. Victorien par intérêt, Whitby n'est gothique qu'à son corps défendant. Bram Stoker, passe en core, mais le prince des ténèbres, non ! La ville a bien assez de ses propres légendes, dont l'écrivain s'est d'ailleurs largement inspiré : le vaisseau fantôme, le lugubre chien noir qui, croisé la nuit, annonce une mort prochaine, ou le fiacre mystérieux qui emporte les marins enterrés pour les précipi-

ter dans la mer, laissant les tombes vides. Un guide habillé de noir, haut-de-forme sur la tête, organise, le soir venu, une « promenade fantôme » dans la ville qui enchante, paraît-il, les enfants. Depuis peu, il alterne avec

mais ont rarement lu le livre ; des "gothiques" toujours élégants, jamais agressifs ; des lycéens qui étudient Bram Stoker au collège ; et tout un tas de gens qui veulent se faire peur. Ils sont peu à y croire mais, de temps en temps, on tombe sur des cas extrêmes, qui se font lier les dents. » Harry, lui, ne se déguise pas en vampire, comme son prédécesseur. « Je ne pouvais pas faire Dracula comme lui », dit-il simplement.

Qui le pourrait ? Rex, le pionnier, qui se revendique fièrement « premier Dracula de Whitby », est inimitable. Immense et maigre, vêtu d'un sweat vert, d'un nœud papillon rouge piqué d'une chauve-souris, il nous attend devant son cottage en souriant de ses immenses canines. Sont-elles fausses ? On n'ose demander. « Montez au grenier, tout est là-haut ! », annonce-t-il en nous précédant sur l'échelle. Ça se gâte. Photos, affiches, livres, disques, capes de Dracula, le grenier est un sanctuaire. Près de la lucarne un vrai - cercueil débordé d'albums. Rex était ingénieur et l'avoue comme une faute. Mais, depuis quarante ans, il ne vit que pour son héros, mélangeant allègrement faits et fictions, légendes, jeux et réalités.

« Chaque fois que j'en ai l'occasion, je me déguise », dit-il. Au début, cela choquait. « Les gens d'ici ne veulent pas de Dracula. Depuis

Bibliographie

- Dracula, de Bram Stoker, J'ai lu, n° 3402, 1993.
- Dracula (1897-1997), guide du centenaire, d'Alain Pozzuoli, éditions Hermé, 1996, 256 p.
- Sang pour sang, le réveil des vampires, de Jean Marigny, Gallimard, « Découvertes », 1992.
- Où sont passés les vampires ?, de Ioanna Andréesco, Payot, 1997.
- Mythologie du vampire en Roumanie, d'Adrian Cremène, éd. du Rocher, Monaco, 1981.
- Bram Stoker prince des ténèbres, d'Alain Pozzuoli, Séguier, 1989.
- In search of Dracula, de Raymond Mac Nally et Radu Florescu, Robson Books Ltd, Londres 1995.
- Fantômes et revenants au Moyen Âge, de Claude Lecouteux, Image, 1996.
- Whitby, the Dracula Connection, de Colin Waters, Whitby Heritage Centre.
- Les Fils des ténèbres, de Dan Simmons, Livre de poche n° 14 120.
- Les Vampires, Tony Faivre, Le Terrain vague,
- Loups-garous et vampires, Bordas, 1991.

cing ou six ans, ils tolèrent les "gothiques", mais, les "gothiques", ce n'est pas vraiment Dracula. » Peu à peu, on s'est habitué à ses excentricités. « Je faisais aussi parfois le circuit "Capitaine Cook". Ils disaient : "Tiens, voilà Dracula déguisé en Capitaine Cook !" » C'est Rex qui, associé à un banquier, a ouvert sur le port, il y a huit ans, la « Dracula Experience ». Un bon souvenir : « Je sortais de la tombe dégoulinant de sang ; on a dû arrêter, les femmes s'évanouissaient. » Aujourd'hui, l'enseigne a été reprise. On y vend des tee-shirts, des araignées en plastique et de fausses dents qui brillent dans la nuit. Le spectacle est digne d'une baraque foraine, en plus noir. Une touriste ne s'y est-elle pas cassé une jambe ? Rex soupire : « Ils en font trop. Quand je ne serai plus là, Dracula disparaîtra. »

On prend congé, perplexe. Comment trouver Dracula entre les farfelus et les mercanti ? Le soir tombe. Les boutiques ont fermé depuis longtemps, les rues sont presque désertes. On remonte vers le « Memorial Bram Stoker », cherché en vain le matin. C'est un simple banc en fonte posé, en 1980, au flanc de la colline ouest. Anonyme - la plaque a été volée -, son seul mérite est d'offrir une vue panoramique sur

le port, la vieille ville et l'abbaye perchée au bord de la falaise. L'abbaye, dont le squelette noirci, usé par huit cents ans de tempêtes, ne nous quitte jamais, obsédante et vaguement sinistre.

L'abbaye : voilà l'endroit ! On dégringole vers le pont, on traverse la vieille ville puis on grimpe les 199 marches en pierre qui mènent au cimetière marin. Comme l'héroïne de Bram Stoker, lorsqu'elle tente de rejoindre son amie menacée par une ombre noire. Puis on s'arrête, saisi par la beauté du panorama. Au loin, le soleil déjà très bas perce un nuage plombé, éclairant la mer d'une lueur métallique. Whitby est dessous, dans l'ombre, dissimulé par le rebord de la falaise qui tombe à pic. Sur l'herbe une foule silencieuse de tombes grêlées par le temps nous entoure. On s'assoit sur un banc, en face de l'église. Derrière nous, l'abbaye profile sa masse noire, menaçante. Est-ce ici que Bram Stoker a imaginé son comte démoniaque ? Le clocher sonne neuf coups. Un chien hurle au loin. On décampe. On a enfin trouvé Dracula...

Véronique Maurus

Dessins : Etienne Delessert

PROCHAIN ARTICLE :
L'Atlantide,
le continent englouti

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléc. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

La transparence du marché

LA mode est à la transparence. Personne ne s'en plaindra – un journal moins que tout autre. L'accord passé, jeudi 12 août, entre producteurs et distributeurs de fruits et légumes s'inscrit dans ce cadre. A partir de lundi, le consommateur achètera ses pommes, ses poires, ses pêches et ses abricots en meilleure connaissance de cause. Pour ces produits, et quelques autres, les commerçants devront obligatoirement afficher deux prix : leur prix de vente et celui auquel ils ont acheté leurs marchandises aux producteurs, le prix « *départ station* », comme disent les professionnels, celui perçu à la sortie de la coopérative par le paysan.

Avec cet accord, qui devait être approuvé par le ministère de l'Agriculture, les producteurs du Sud-Ouest souhaitent sensibiliser l'opinion à leurs problèmes : très dépendantes des aléas climatiques, leurs exploitations, de petite taille en général, le sont aussi des puissances centrales d'achat. Les grands distributeurs du pays espèrent, quant à eux, que ce double affichage permettra de mettre en évidence qu'ils ne sont que les « *boucs émissaires* » commodes d'une crise dans laquelle ils n'estiment avoir qu'une part de responsabilité limitée.

Pris donc à témoin dans la guerre qui oppose, depuis le début de l'été, les petits producteurs du Sud-Ouest aux grands de la distribution du pays, les consommateurs ne devraient a priori que se réjouir de cette initiative, annoncée comme temporaire. Disposant d'informations plus précises, ils pourront mieux

choisir et mieux faire jouer la concurrence. Ils sauront mieux comment se répartissent, entre le paysan et le commerçant, les quelques francs qu'ils paient pour leur kilo de fruits d'été. Ils sont néanmoins en droit de s'interroger sur les avantages qu'ils pourront tirer réellement de cette initiative.

La transparence est nécessaire, notamment dans les situations de crise comme celles que connaissent, régulièrement, ces produits de « *Dame Nature* ». Il y eut, on s'en rappelle, la crise du chou-fleur en 1998, celle de la fraise il y a deux ans, etc. Il y aura d'autres crises. La mise en application de ce principe du double affichage se heurte cependant à de difficiles problèmes techniques – sur la définition du prix à la production, par exemple, sur le traitement à appliquer aux produits importés aussi. Elle n'est ensuite qu'une fausse transparence, comme ne manquent pas de le souligner les commerçants : le consommateur ne sait rien sur la manière dont tous les intermédiaires (commerçants, mais aussi grossistes, transporteurs, etc.) se répartissent la marge entre prix de vente et prix à la production.

Autant d'informations, si elles étaient rendues publiques, risquerait, paradoxalement, de tuer l'information. Sur les états de nos marchés, les étiquettes sont déjà presque illisibles. Lourdes du double étiquetage des prix en francs et en euros, elles le sont aussi des indications, obligatoires, sur l'origine des produits. La transparence révèle les problèmes, elle aide à les régler, elle n'est pas, en elle-même, une solution.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ; Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ; Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'art religieux à Tournai

LA VILLE de Tournai, qui releva de la couronne de France jusqu'au début du dix-huitième siècle, qui offrit un tribut pour la libération de Jeanne d'Arc, ce qui permit à la Pucelle de remercier ces « *gentils et loyaux Franchois* », a été en 1940 une des villes martyres de Belgique. Elle a énormément souffert d'un sauvage bombardement allemand qui détruisit quelques-uns de ses plus beaux monuments. Peu à peu, la « cité royale », berceau de la monarchie franque, renaît de ses ruines. La Halle aux draps, édifice de la Renaissance, a été intelligemment restaurée.

On vient d'y ouvrir pour l'inaugurer une importante exposition d'art religieux ancien et moderne. Cette initiative s'explique par le fait que Tournai, avec sa vaste cathédrale romane aux cinq clochers fameux, a toujours été une des grandes métropoles religieuses de

l'Occident. Certaines sections de la rétrospective sont très réussies, notamment celles des manuscrits à miniatures et de l'orfèvrerie.

Malheureusement, la peinture et la tapisserie, qui à Tournai furent illustrées au cours des siècles par des merveilles, sont insuffisamment représentées. Des maîtres altissimes comme Rogier de La Pasture (dit Van der Weyden), que Tournai revendique comme son fils le plus illustre, son maître Robert Campin, son condisciple Jacques Daret, sont représentés par des chefs-d'œuvre dans les plus grands musées du monde, mais ceux-ci ne veulent pas s'en dessaisir. Telle qu'elle est, pourtant, l'exposition de Tournai est belle et mérite d'attirer la foule des visiteurs.

L. P.

(14-15 août 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Francophonie-alibi ou francophonie partagée ?

par Selim Abou

SOUPÇONS sur la coopération universitaire francophone », titrait *Le Monde* du 6 juillet. La lecture de l'article en question, comme celle du billet (« Claude Allègre veut exporter le savoir-faire éducatif français ») et du profil (« Un commerçant chez les pédagogues ») qui l'accompagnent, éveillent en effet les pires soupçons. Mais, dans l'esprit de bon nombre d'universitaires des pays ayant le français en partage, c'est sur la conception même que certains semblent se faire de la francophonie – curieusement assimilée à la coopération française – que ces soupçons se portent.

Francophonie conçue comme un alibi, tout juste bonne à servir de camouflage à un appareil de coopération bilatérale monopolistique ? Ou francophonie multilatérale, paritaire et donc, qu'on le veuille ou non, cogérée, y compris par ceux qui n'en assurent pas – ou que très peu – le financement ?

A la veille du sommet de Moncton, à l'heure où les missions de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) paraissent sérieusement remises en cause, en particulier par le ministre français de l'éducation, la question mérite sans doute d'être posée. Pour les scientifiques francophones qui – est-il nécessaire de le rappeler ? – ne sont pas tous français, loin s'en faut, et souhaiteraient enfin savoir à quoi s'en tenir en matière de codéveloppement solidaire, elle appelle en tout cas une réponse urgente.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas d'affirmer ici que les actions approuvées par les sommets de la francophonie ont vocation à se substituer à celles prévues dans le cadre des coopérations bilatérales. Par une volonté légitime des Etats, ces dernières demeurent, et resteront longtemps encore, largement prioritaires au regard de l'importance des actions entreprises et du montant des crédits mobilisés.

Il n'en est pas moins vrai que la francophonie universitaire multilatérale correspond à une autre logique, non moins utile : celle visant la mise en place d'actions de formation et de recherche partagées à l'échelle d'un nouvel espace – l'espace francophone – qui s'est constitué au fil des années.

En créant Edufrance, structure destinée à renforcer les prestations internationales de l'enseignement supérieur français, Claude Allègre, conformément à sa fonction, intervient sur le dispositif de coopération de son pays et fait sans doute œuvre utile. Mais, sauf à vouloir déshabiller Paul pour habiller Jacques, on ne voit pas en quoi cela devrait affecter la francophonie universitaire multilatérale qui,

d'une nature différente, relève, au plan institutionnel comme au plan fonctionnel, d'un engagement pris par la France auprès de l'Organisation internationale de la francophonie, dont Boutros Boutros Ghali assure le secrétariat général.

Pour en faire l'expérience au quotidien, les universitaires francophones savent que la coopération multilatérale dont ils sont les artisans au sein de l'AUF complète très utilement les actions de coopération bilatérale, notamment celles

« La francophonie universitaire multilatérale ne peut se concevoir que dans la parité, la solidarité et l'excellence partagée »

menées par le ministère français des affaires étrangères. Ils s'interrogent sur les véritables motifs du mauvais procès intenté à cet organisme et craignent que le malaise actuel n'ait en fait des racines plus profondes que de simples querelles de personnes, tant celles-ci paraissent futiles, ou de misérables considérations financières, tant les budgets considérés demeurent modestes.

Est-ce la fonction d'opérateur confiée par les sommets francophones aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche qui

l'information scientifique. Cette formule originale, qui s'appuie sur les acteurs de la société civile, est à la fois performante et moderne dans la mesure où elle exprime les besoins de la base et contribue à rééquilibrer le poids des technocraties traditionnelles.

2. L'AUF donne la possibilité aux institutions d'enseignement et de recherche francophones de travailler à parité égale et d'être parties prenantes dans la mondialisation des échanges. Il y a là une appropriation de l'outil de la coopération que les échanges bilatéraux, parfois

que celles du Front national. Il suffit de lire les gazettes indépendantistes pour s'en convaincre. (...)

Pierre Gegauff
Paris

GUERRES DE COMMUNICATION

Le général américain Wesley Clark se plaint d'avoir été tenu en bride par les politiques (*Le Monde* du 7 août), dans une guerre conduite *via* les moyens modernes de communication. Et d'aucuns de gloser par ailleurs sur le caractère tentaculaire de la grande puissance mobilisant toutes les ressources de l'électronique. C'est l'occasion de rappeler le précédent du maréchal Pélissier en Crimée en 1856 – pas si loin des Balkans après tout.

Pélissier pestait contre sa position de premier chef militaire de l'histoire privé de liberté d'initiative sur un théâtre d'opérations pourtant lointain : le télégraphe électrique le soumettait déjà aux interventions constantes et en temps réel de son autorité politique, qui se trouvait aux Tuileries. L'événement inspira au polémiste catholique Louis Veullot, qui avait pourtant soutenu Napoléon III lors du coup d'Etat de décembre 1851, des réflexions étonnamment modernes sur les capacités de pro-

dictés au plus faible par le plus fort, ne favorisent pas naturellement.

3. L'AUF ouvre les universités du Sud à toutes les universités du monde francophone, leur permettant de diversifier leurs échanges non seulement dans le sens Sud-Nord et Nord-Sud, mais également dans le sens Sud-Sud.

4. En matière de recherche, elle permet aux laboratoires et aux équipes du Sud de bénéficier directement de l'appui des meilleurs établissements du Nord par le biais de partenariats démultiplicateurs. Cette souplesse constitue un incontestable facteur d'enrichissement.

5. Enfin, du fait de son statut multilatéral, l'AUF est particulièrement bien armée pour favoriser les intégrations régionales tant attendues.

Nous l'avons dit : sous peine d'être perçue comme un alibi destiné à masquer des velléités hégémoniques qui n'oseraient dire leur nom, la francophonie universitaire multilatérale ne peut se concevoir que dans la parité, la solidarité et l'excellence partagée. Mais à quoi bon ces beaux et généreux principes qu'une action efficace ne viendrait plus illustrer sur le terrain ?

Selim Abou est recteur de l'université Saint-Joseph de Beyrouth.

jection de puissance, autorisées par l'action conjuguée « de l'électricité et de la vapeur ». La possibilité de bombardier n'importe quelle capitale dans le monde depuis un bureau lui paraissait menaçante pour la liberté de tous. Rien de nouveau sous le soleil, même par temps d'éclipse ?

Michel Lagrée
Cesson-Sévigné
(Ille-et-Vilaine)

VICTIMES SERBES

16 juin 1999 : les hostilités viennent tout juste de prendre fin au Kosovo. Au conseil des ministres, Jean-Pierre Chevènement intervient : « *Il faut absolument, dit-il, éviter qu'il puisse y avoir des éléments de provocation ou d'exaction contre des civils serbes qui seraient conduits eux-mêmes à se réfugier.* » Il souhaite aussi que, au Kosovo, « *tout le monde soit désarmé afin d'éviter l'élimination des Serbes civils* ». Les jours suivants, tollé général dans la presse « politiquement correcte », notamment dans *Le Monde*. Est-il besoin de commenter ? Sinon par la chanson de Guy Béart : « *Le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté.* »

Janine Fau
Tassin-la-Demi-Lune
(Rhône)

Epreuve de force euro-africaine

Suite de la première page

Les peuples du Vieux Continent ne supportent plus que l'aide soit gaspillée, voire détournée. « *L'Europe doit faire mieux avec moins et se montrer plus sélective dans l'octroi de son aide. Celle-ci doit tenir compte des mérites, fondés sur les performances, autant que des besoins* », soulignait Bernard Petit, responsable européen des négociations « post-Lomé », lors d'un récent séminaire organisé à Bruxelles sous l'égide de l'Union européenne.

Sur le principe, les pays ACP ne peuvent qu'approuver la « *bonne gouvernance* ». Mais ils demandent qu'on définit plus précisément les critères qui la fondent, et les moyens de l'évaluer. Et qu'on débusque les corrupteurs autant que les corrompus. La « *bonne gouvernance* », assurent-ils, est un « *idéal* », un « *objectif à atteindre* » qui ne se décreète pas, mais « *se mettra en place progressivement* ». Ils craignent qu'elle n'entraîne une baisse de l'aide et des « *sanctions arbitraires* ». Le Niger, en 1996, et le Togo, en 1998, ont été privés de l'argent européen pour avoir violé les clauses politiques de la convention. A quoi l'Europe répond qu'elle est prête à punir ses

propres corrupteurs et qu'il ne doit pas être si difficile de s'entendre sur certains indicateurs de bonne gestion.

Démocratiser suppose d'impliquer la « *société civile* » dans les grands choix nationaux. L'Europe souhaite échapper au tête-à-tête exclusif « *entre puissances publiques* », ouvrir son partenariat à « *de nouveaux acteurs économiques et sociaux* », associer le secteur privé et les ONG à la formulation des stratégies et à la mise en œuvre des projets, dont la réussite dépend largement du degré de participation de leurs bénéficiaires.

En Afrique comme ailleurs, dit-on à Bruxelles, l'Etat ne peut pas – et ne doit pas – tout faire. Jaloux de leur souveraineté, les gouvernements des pays ACP voient ces demandes d'un mauvais œil. Ils redoutent que l'Union européenne ne les dépossède de certaines prérogatives. « *La société civile risque, par ses exigences, de déstabiliser un peu plus des Etats déjà faibles* », prévient Carl Greenidge, secrétaire général adjoint des ACP.

L'AFRIQUE PERD DU TERRAIN

Le commerce est l'objet d'une autre discorde. Bruxelles veut réformer le système des préférences à sens unique dont bénéficient les ACP en Europe. Car celui-ci n'a ni suffi à stimuler leur croissance ni ne les a empêchés de perdre du terrain. Leur part dans les importations de l'UE a chuté de 6,7 % en 1976 à 3,4 % en 1997. L'Afrique,

malgré les « *préférences Lomé* », s'est marginalisée un peu plus, tout en commerçant toujours très peu avec elle-même. En outre, ces accords contredisent les règles libérales de l'OMC.

Pour permettre aux ACP de mieux s'insérer dans l'économie mondiale, l'UE leur propose de s'organiser sur une base régionale en constituant des unions douanières qui concluraient plus tard des accords de libre-échange avec elle. Ce dispositif décentralisé remplacerait le système actuel selon le calendrier suivant : statu quo pendant cinq ans (2000-2004), puis dix ans de mise en œuvre des partenariats entre l'Union européenne et les sous-ensembles ainsi créés. Pour Bruxelles, l'intégration régionale permettra aux ACP d'accroître leurs échanges et d'attirer plus d'investissements, en créant un « *effet de taille* ». Après tout, le PNB de l'Afrique noire reste inférieur à celui des seuls Pays-Bas.

Conscients qu'ils doivent s'adapter à la mondialisation, les ACP tentent de gagner du temps. Ils réclament un moratoire de dix ans. L'Europe et ses partenaires du Sud demanderont en tout cas ensemble un « *traitement spécial et différencié* » pour les pays les moins avancés (PMA) – 39 sur 71 ACP – lors des négociations du cycle du Millénaire que l'OMC lancera en novembre à Seattle.

Mike Moore, futur patron de l'OMC, a promis de « *veiller aux préoccupations* » des ACP. En at-

tendant, les discussions UE-ACP, ouvertes en septembre 1998, sont au point mort. Deux conférences ministérielles – à Dakar en février, à Bruxelles fin juillet – n'ont pas permis de beaucoup progresser. Une seule rencontre reste au calendrier, en novembre. L'Union européenne veut conclure avant la fin de l'année. En cas d'échec, les relations UE-ACP flotteraient dans un vide juridique qui empêcherait de débloquer les 14,6 milliards d'euros (95,77 milliards de francs) prévus pour les cinq ans à venir.

UN PRINCIPE DE « SOLIDARITÉ »

L'enjeu financier, à lui seul, incitera les ACP au compromis. L'UE demeure le premier fournisseur d'aide publique au Sud, même si la part de ses financements extérieurs allouée aux ACP a diminué de moitié en dix ans. On peut comprendre aussi le dépit des Africains lorsqu'ils voient les immenses sommes englouties par l'Occident pour maintenir à flot la Russie. Mais ce qui les alarme avant tout, c'est que l'Europe soit tentée d'abdiquer, au nom des lois du marché, le principe historique de « *solidarité* » qui fit de la convention de Lomé le modèle d'une certaine philosophie du développement.

L'Europe veut tourner la page postcoloniale et nouer avec le Sud une relation plus équilibrée. L'Afrique devrait s'en réjouir. Au contraire, elle s'en inquiète.

Jean-Pierre Langellier

FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS EUROPÉENNES

Le titre Bayer a bondi jeudi 12 août de 5,12 %, à 43,1 euros. Le groupe chimique a annoncé dans la matinée un doublement de son bénéfice net au premier semestre et un chiffre d'affaires dans le haut de la fourchette des prévisions des analystes.

L'action Deutsche Telekom a pris jeudi 4,98 %, à 39 euros. Selon des rumeurs de marché, l'entreprise pourrait conclure un partenariat dans la téléphonie mobile en Asie du Sud-Est.

La valeur Adecco a gagné jeudi 2,9 %, à 857 francs suisses. Les marchés spéculent sur le fait que le numéro un mondial de l'intérim pourrait acquérir l'entreprise américaine de gestion de personnel Olsten.

La concentration en cours dans l'aluminium profite aux groupes miniers (dont certains ont des usines d'aluminium). A Londres, l'action de la compagnie minière Billiton a bondi de 12,8 %, à 302,75 pence, tandis que ses confrères Rio Tinto et Anglo American progressaient respectivement de 61 pence, à 1 284,5 pence, et de 173 pence, à 3 771 pence.

La valeur Alitalia a grimpé jeudi de 4,2 %, à 2,70 euros. La Commission européenne a donné son feu vert à l'alliance entre KLM et Alitalia, à condition que les deux compagnies abandonnent 336 créneaux horaires par semaine sur les lignes entre Amsterdam, Milan et Rome.

13/08 10h29

Table of stock prices for various companies including AUTOMOBILE, BANQUES, and others.

Table of stock prices for companies in the AUTOMOBILE sector.

Table of stock prices for companies in the BANQUES sector.

Table of stock prices for companies in the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector.

Table of stock prices for companies in the CONSTRUCTION sector.

Table of stock prices for companies in the PRODUITS DE BASE sector.

Table of stock prices for companies in the CHIMIE sector.

Table of stock prices for companies in the PHARMACIE sector.

Table of stock prices for companies in the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector.

Table of stock prices for companies in the ÉNERGIE sector.

Table of stock prices for companies in the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector.

Table of stock prices for companies in the CONSTRUCTION sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the CONSOMMATION CYCLIQUE sector.

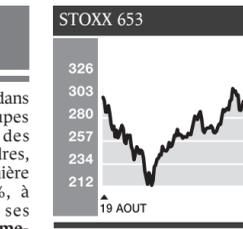


Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector.

Table of stock prices for companies in the ÉNERGIE sector.

Table of stock prices for companies in the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector.

Table of stock prices for companies in the CONSTRUCTION sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the CONSOMMATION CYCLIQUE sector.

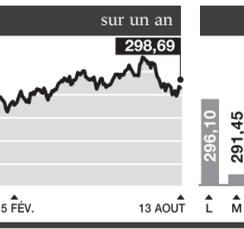


Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector.

Table of stock prices for companies in the ÉNERGIE sector.

Table of stock prices for companies in the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector.

Table of stock prices for companies in the CONSTRUCTION sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the CONSOMMATION CYCLIQUE sector.

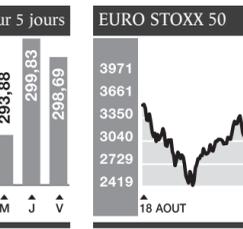


Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector.

Table of stock prices for companies in the ÉNERGIE sector.

Table of stock prices for companies in the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector.

Table of stock prices for companies in the CONSTRUCTION sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the CONSOMMATION CYCLIQUE sector.

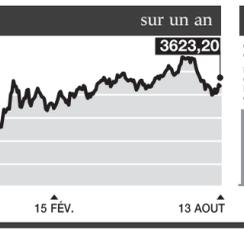


Table of stock prices for companies in the ASSURANCES sector.

Table of stock prices for companies in the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector.

Table of stock prices for companies in the ÉNERGIE sector.

Table of stock prices for companies in the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector.

Table of stock prices for companies in the CONSTRUCTION sector.

Table of stock prices for companies in the SERVICES FINANCIERS sector.

Table of stock prices for companies in the CONSOMMATION CYCLIQUE sector.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for companies in the SERVICES COLLECTIFS sector.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

AMSTERDAM

Table of stock prices for companies in the AMSTERDAM sector.

BRUXELLES

Table of stock prices for companies in the BRUXELLES sector.

FRANCFORT

Table of stock prices for companies in the FRANCFORT sector.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of stock prices for companies in the COMMERCE DISTRIBUTION sector.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of stock prices for companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector.

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - OCE : Australie - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark - GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

Advertisement for www.lemonde.fr/aietekl featuring 'LES NOUVELLES TECHNOLOGIES Avec INTERACTIF'.

FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS FRANÇAISES

● Vendredi 13 août, à l'ouverture des transactions, l'action BNP ouvrait en baisse de 0,66 %, à 75 euros, tandis que celle de la Société générale progressait de 2,61 %, à 185 euros...

RÈGLEMENT MENSUEL

Table with columns: France, Précédent en euros, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Valeur nominal (1). Lists various companies like B.N.P., RENAULT, etc.

Main table of stock prices with columns: Company Name, Price, Change, Volume, etc. Includes companies like BIC, BNP, Bouygues, etc.

Table titled 'International' with columns: Précédent en euros, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Valeur nominal (1). Lists international companies like American Express, etc.

Table titled 'ABRÉVIATIONS' and 'SYMBOLES' explaining market symbols and abbreviations used in the tables.

NOUVEAU MARCHÉ

Table titled 'NOUVEAU MARCHÉ' with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Lists new market entries.

ACTIONNAIRES D'ELF AQUITAINE

Advertisement for 'ACTIONNAIRES D'ELF AQUITAINE' offering a public exchange of TOTALFINA shares. Includes contact info: N° Vert 800 039 039.

ABRÉVIATIONS

Text explaining abbreviations: B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SICAV

Table titled 'SICAV' listing various investment vehicles like CDC Tresor, FCP, etc.

SECOND MARCHÉ

Table titled 'SECOND MARCHÉ' listing secondary market transactions for various companies.

DERNIÈRE COLONNE RM (1)

Table titled 'DERNIÈRE COLONNE RM (1)' listing the last column of data from the main stock table.

Multi-Promoteurs CCBP-CDC

Table listing multi-promoter CCBP-CDC products and their values.

Fonds communs de placements

Table listing various common funds and their performance metrics.

Fonds communs de placements

Table listing common funds under 'Fonds communs de placements' with details on assets and returns.

LE GÉNÉRAL

Table listing products from 'LE GÉNÉRAL' bank and their values.

Pluie au nord

SAMEDI. Après deux jours d'accalmie, le temps se dégrade à nouveau par le nord-ouest. Une perturbation assez musclée arrive rapidement de l'Atlantique. Elle amènera un temps gris, humide et venteux près de la Manche. Plus à l'intérieur, les pluies seront rares, mais les nuages déborderont assez loin à l'avant. Le soleil résistera plus longtemps dans le Nord-Est et dans le Midi.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - La journée se passera sous un temps gris et humide. Quelques éclaircies perceront l'après-midi sur la pointe de Bretagne. Le vent d'ouest-sud-ouest se lèvera. Il fera de 19 à 23 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - La grisaille s'installera progressivement dans la journée. Elle donnera parfois de la pluie, surtout l'après-midi. Il fera de 19 à 24 degrés.

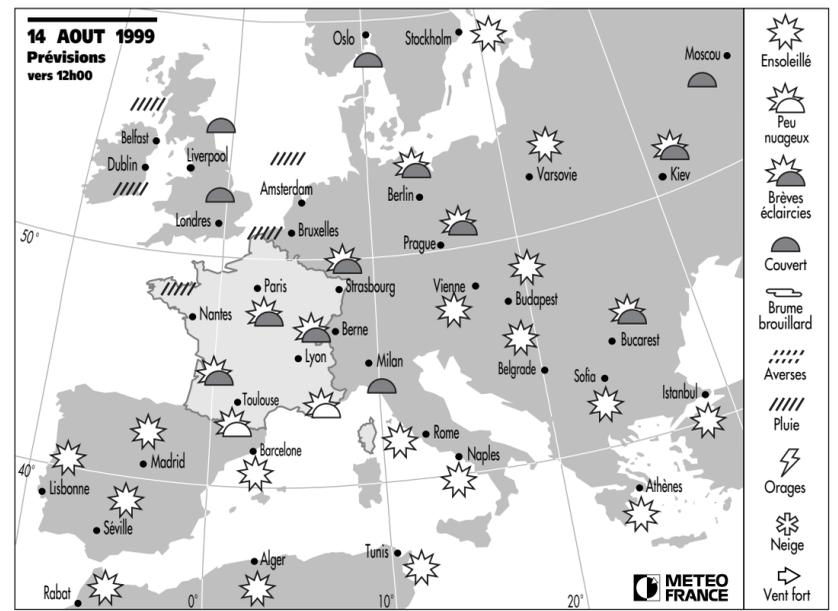
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le soleil percera parfois à travers le

voile de nuages. Au fil des heures, la couche nuageuse s'épaissira. Elle donnera un peu de pluie, surtout de la Champagne à la Lorraine. Il fera de 20 à 26 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Les éclaircies du matin auront bien du mal à résister au nord-ouest. Une masse nuageuse humide envahira le Poitou-Charente et le Bordelais. Plus à l'intérieur, le soleil résistera sous un ciel voilé. Il fera de 23 à 28 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - En Limousin, les nuages s'épaissiront l'après-midi. Ils donneront un peu de pluie. Plus à l'est, le soleil résistera tant bien que mal malgré l'arrivée d'un voile de nuages. Il fera de 22 à 27 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Soleil et chaleur restent au programme. Quelques nuages de haute altitude circuleront parfois dans le ciel l'après-midi. Le vent d'ouest se renforcera sur les côtes varoises. Il fera de 27 à 30 degrés.

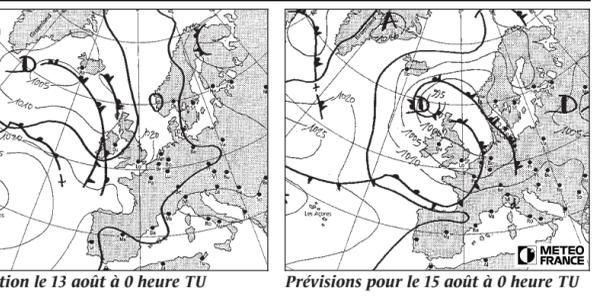


LE CARNET DU VOYAGEUR

MEXIQUE. Une nouvelle taxe d'entrée de 15 dollars vient d'être mise en place pour les visiteurs étrangers par le gouvernement mexicain. Les fonds ainsi récoltés devraient permettre d'améliorer l'infrastructure touristique du pays. Seront notamment exemptés les étudiants et les passagers des paquebots faisant escale au Mexique. FRANCE. Le Comité régional du tourisme de la région Poitou-Charentes édite des cartes « Découvertes » et « Sites à visiter » qui sont diffusées gratuitement par la Maison Poitou-Charentes, 68, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris, tél. : 01-42-22-83-74. INDE. A l'automne, devrait ouvrir à Chennai, ex-Madras, capitale de la région du Tamil Nadu, le premier établissement de la chaîne hôtelière américaine Hilton dans le pays. Situé à 5 km de l'aéroport de la ville, l'hôtel comptera 241 chambres, dont 33 suites.

Table with 3 columns: City, Temperature, and other weather indicators. Includes cities like Papeete, Lisbonne, Amsterdam, etc.

Table with 3 columns: City, Temperature, and other weather indicators. Includes cities like Kiev, Venise, New York, etc.



MOTS CROISÉS

Crossword puzzle grid with numbers 1-12 and letters I-X.

HORIZONTELEMENT: 1. Retour très discret chez soi. - II. A servi de modèle à Monet. Livre de mots. Ouvre une série. - III. Reste au-dessus du panier. Sortir sans ménagement. - IV. Son pays est petit mais le ciel lui appartient. Mémoire lisible. - V. Energie presque propre. Supporte le chef. - VI. Interjection. Une autre façon d'être sapé. - VII. Attaqué par en dessous. Comme un coupable en liberté. - VIII. Choisi délibérément. Pas terribles. - IX. Négation. Vient d'être. Pour voyager sans bagage. - X. Bête de somme. Faire entrer tout le monde.

PHILATÉLIE

LES ARTISTES DU TIMBRE-POSTE: Jacky Larrivière, le goût de l'effort solitaire. ARRIVÉ à Périgueux en 1972, Jacky Larrivière - dont le père avant d'être agent commercial fut... trapéziste dans les cirques Amar, Pinder et Bouglione - se partage le travail de gravure réalisé à l'imprimerie des timbres-poste et des valeurs fiduciaires (ITVF) avec Claude Jumelet (Le Monde du 6 août). Jacky Larrivière signe son premier timbre, Jeux olympiques de Munich, émis le 8 juin 1972, pour le territoire français des Afars et des Issas. Il le juge aujourd'hui d'un œil critique - « mon seul mauvais souvenir », qui lui permet ensuite de se corriger. Il totalise à l'heure actuelle deux cent soixante gravures, pour la France, Monaco, l'Afrique francophone et les « Documents philatéliques » de La Poste. Dans un premier temps, la direction de l'imprimerie le cantonne à des réalisations pour les pays francophones. Aussi éprouve-t-il une affection toute particulière pour le timbre Europa de 1984 qui lance réellement sa carrière, conséquence d'un concours de maquettes qu'il remporte sous les couleurs... de Monaco. Il grave, bien sûr, pour la France, le timbre inspiré de

Advertisement for Le Monde magazine featuring a globe wearing sunglasses. Includes contact information for subscriptions and a coupon for a free issue.

Large advertisement for Le Monde magazine with the headline 'Cet été, voyez Le Monde autrement!' and a coupon for a free issue during vacations.

Le Monde des
DEBATS

Restez libre, cultivez votre sens critique.

Oser penser la post-humanité

Mensuel / juillet-août 1999 Nouvelle formule / Numéro 5 / 24 F

Le Monde des
DEBATS

Retour sur *La Fin de l'Histoire*

Leçons de guerre
Mario Bettati / Alain Joxe,
Jean-Paul Brédart,
Naylo Znepolski, Lev Roudkov

L'art peut-il tout dire ?
Philippe Sollers /
Jacques Soullou

Roman américain: la floraison
Olivier Cohen

Une société de communication ?
Dominique Wolton
Yodé Gitter / François Pignat

La post-humanité est pour demain
par Francis Fukuyama

Les réponses d'Alain Touraine, Immanuel Wallerstein, Joseph Nye

La nouvelle thèse de Francis Fukuyama

Les réponses de Alain Touraine, Immanuel Wallerstein, Joseph S. Nye

La riche maturité du roman américain
Olivier Cohen

Ossip Mandelstam, le poète et le tyran
Pierre Pachet

Voyage au cœur du nationalisme catalan
Jean-Pierre Clerc

L'ingérence : morale ou stratégie ?
Mario Bettati/Alain Joxe

Balkans : Les ressorts d'une culture de la défaite
Ivaylo Znepolski

L'art peut-il tout dire ?
Philippe Sollers/Jacques Soullou

Vive la moulinette européenne
Michel Wieviorka

Mensuel.
En vente 24 F, chez votre marchand de journaux.

Abonnement 209 F :
70, rue Compans 75019 PARIS - Tél. 01 44 84 85 00

DISPARITIONS

Jean Drapeau
L'ancien maire tout-puissant de Montréal

C'EST UN Québec et un Canada d'un autre âge, et comme d'une autre planète, qui disparaissent avec Jean Drapeau, lequel donnait l'impression d'avoir été maire de Montréal de toute éternité. Il le fut en réalité pendant vingt-neuf ans, ce qui n'est déjà pas mal, et constitue assurément un record en Amérique du Nord. Elu pour la première fois en 1954 et sans cesse réélu, Jean Drapeau a en effet été maire de Montréal jusqu'en 1986, avec une seule interruption, très brève, entre 1957 et 1960. Il est mort, jeudi 12 août, à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont de Montréal, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il avait reçu mercredi l'extrême onction.

Catholique pratiquant, autoritaire, un brin mégalomane, ce petit homme rond a « régné » sur sa ville à coups de grands projets tels que le « métro » ou le stade olympique. Il a lancé des dépenses somptuaires pour l'Exposition universelle de 1967 et les Jeux olympiques de 1976. Il voulait être maître chez lui, tout simplement. Il préférait être roi à Montréal que prince ailleurs, ce qui ne l'empêchait pas de prodiguer ses conseils à tous ces ministres qui, à ses yeux, ne faisaient que passer, à Ottawa comme à Québec.

Son âme était en fait acquise à un Canada français d'un autre âge, un Canada allant d'un océan à l'autre, dans lequel quelques bons apôtres, parmi lesquels Jean Drapeau se plaçait volontiers, gouvernaient des cœurs simples à l'ombre de la couronne britannique. Bref, il pensait que les descendants des malheureux colons français lâchés par Louis XV et Voltaire avaient vocation, tout autant que les « *maudits Anglais* », à gouverner l'ensemble du Canada. Pour sa part, qui n'était pas modeste, il s'en tenait à Montréal, qu'il administrait d'une main de fer. C'était cela sa mégalomanie. Elle n'était pas sans grandeur.

Jean Drapeau naît à Montréal le

18 février 1916 dans une famille de la petite bourgeoisie. Après des études de droit, il entre au barreau de sa ville natale en 1943. « *Maître* » Drapeau est un jeune avocat tenté par la politique. Il est battu en 1944 aux élections provinciales dans la circonscription Montréal-Jeanne-Mance. Procureur public en 1950, et à ce titre chargé d'une enquête judiciaire sur la police, il est élu pour la première fois maire de Montréal en 1954. Il perd la mairie trois ans plus tard. Il n'oubliera pas la leçon...

LE RÉVEIL D'UNE VILLE ENDORMIE
« *Maître* » Drapeau fonde en septembre 1960, avec quelques amis, le Parti civique de Montréal, une formation qui n'a d'autre ambition que d'administrer la ville, et qui sera pendant des décennies la base du pouvoir du maire. En octobre 1960, Jean Drapeau reprend la mairie, et il ne la lâchera plus jusqu'en 1986, lorsqu'il sera contraint de l'abandonner pour raisons de santé.

Montréal était dans les années 50 une grande ville un peu endormie où une poignée d'anglo-

phones, industriels, banquiers et commerçants, qui avaient pignon sur rue dans les quartiers ouest, dominaient la masse des francophones, confinés à des emplois plus subalternes. Jean Drapeau va en faire une métropole moderne, et permettre aux industriels, banquiers et commerçants francophones de prendre leur envol... Ces derniers rachèteront d'ailleurs tout au long de ses années à la tête de la mairie les belles maisons des quartiers ouest. Jean Drapeau a eu pour lui aussi bien cette bourgeoisie en plein essor que la masse francophone.

On lui a reproché ses dépenses inconsidérées. Il a eu l'insolence de répondre que Pericléès aussi avait été critiqué pour la construction de l'Acropole. Il n'a été décontenancé qu'une seule fois, en 1967, par Charles de Gaulle, lorsque celui-ci a crié « *Vive le Québec libre !* » du haut du balcon de l'hôtel de ville de Montréal. Jean Drapeau, qui croyait profondément au Canada, n'avait pas vu le coup venir. Il a eu la sagesse de se taire.

Dominique Dhombres

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 11 août sont publiés :

- **Assurances** : un décret pris pour l'application de la loi du 25 juin relative à l'épargne et à la sécurité financière et concernant les intermédiaires d'assurance.
- **Crédit lyonnais** : un arrêté fixant les conditions de réduction des demandes d'action présentées par les salariés et anciens salariés de la société Crédit lyonnais.
- **Jeunesse** : un décret portant création d'une commission départementale de coordination en matière de jeunesse.

Au *Journal officiel* du jeudi 12 août sont publiés :

- **Outre-mer** : un décret portant création et organisation de l'Institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique.
- **RMI** : un arrêté relatif à l'application aux départements

d'outre-mer de la loi de 1988 relative au revenu minimum d'insertion.

- **Agriculture** : un décret relatif au financement du régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles pour 1999.

Au *Journal officiel* du vendredi 13 août sont publiés :

- **Préfectures** : un arrêté instituant, auprès du directeur général de l'administration, un comité d'hygiène et de sécurité central des préfetures, chargé d'assister le comité technique paritaire central pour connaître des questions relatives à l'hygiène et à la sécurité.
- **Universités** : un arrêté portant nomination à l'Institut universitaire de France.
- **Poulet** : un arrêté relatif aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires de volailles et d'œufs à couver.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Bruxelles. Paris. Buvrines.

Hélène et Pascal DECKX-VAN RUYS ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils,

Adrien,

le 4 août 1999.

Anniversaires de naissance

– Par ton journal préféré,

Papy Bernard,

joyeux soixante-dix ans.

Avec nos bisous.

Bastien, Cécile, Corentin, Ludo, Samuel, Sigfrid, Simon, Sophie.

– Toi qui sais enseigner ma vie sans jamais faire d'éclipse que j'aime tant.

Bon anniversaire,

Martine.

Ph. K.

– Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire).

« Les Bucoliques du pays de Racan » ont dix ans !

Bon anniversaire à

Didier MONTAGNÉ.

M.G., accompagnatrice.

Associations communiquez vos Assemblées générales tous les jours dans le Carnet

Tarif à la ligne
120 F TTC / 18,29 €

☎ 01.42.17.39.80
Fax : 01.42.17.21.36

Ma Pauline chérie,

Pour tes neuf ans, je t'ai déjà offert la lune et le soleil réunis. Je t'offre aussi le monde entier : tu verras comme il est beau !

Ta mémé Claudine.

Mariages

« *Le mariage, depuis le moment où il est scellé, est une chose à faire, non une chose faite.* »
Alain.

Emmanuelle VUILLOD et Thierry FELT

sont très heureux de faire part de leur mariage, célébré à Strasbourg, dans la plus stricte intimité, le samedi 7 août 1999.

Décès

– M^{me} Lucien Blanchet, M. et M^{me} Daniel Revuz, leurs enfants et petits-enfants, M. et M^{me} Francis Blanchet, leurs enfants et petits-enfants, M. Jean-Paul Cellier et sa famille, Les familles Blanchet, Revuz, Cellier, ont la douleur de faire part du décès de

Lucien BLANCHET, inspecteur honoraire de l'éducation nationale, chevalier de la Légion d'honneur, officier des Palmes académiques,

survenu le 10 août 1999, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu aux Abrets (Isère) dans l'intimité familiale.

Route de Lugin, 74500 Maxilly-sur-Léman.

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE

Parution lundi daté mardi

► **TARIF ABONNÉS :**
FORFAIT 5 LIGNES
(26 caractères ou espaces par ligne)

2 Parutions : 430 F TTC / 65,55 €
4 Parutions : 600 F TTC / 91,46 €
100 F TTC / 15,24 € la ligne suppl.

- Bouclage vendredi 12 h. -

☎ 01.42.17.39.80
Fax : 01.42.17.21.36

– M^{me} André Salama, son épouse, Sa famille, ont la douleur de faire part du décès du

docteur André SALAMA,

survenu le 8 août 1999.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 12 août, dans l'intimité familiale.

16, rue Ampère, 75017 Paris.

Anniversaires de décès

– Depuis le 14 août 1987,

François AUBAY

repose dans le massif des Ecrins.

Si vous l'avez connu, nous vous invitons à vous unir d'intention à l'eucharistie célébrée ce jour, à 18 h 30, en l'église des Prés à Puy-Saint-Vincent (Hautes-Alpes).

– Le 14 août 1998,

Edward GIROLLET

nous quittait.

En ce jour anniversaire, que tous ceux qui l'ont connu, apprécié, aimé s'unissent à sa famille pour un souvenir, une pensée, une prière.

Sa famille, 28, avenue Sainte-Rosaline, 83920 La Motte-en-Provence.

Dominique Dhombres

nière (1968) d'Henri-Georges Clouzot, *L'Aveu* (1970) de Costa-Gavras, *Le Cercle rouge* (1970) de Jean-Pierre Melville, *Trafic* (1971) de Jacques Tati, *Barocco* (1976) d'André Téchiné. Robert Dorfmann, qui était le père du producteur-réalisateur Jacques Dorfmann, avait reçu un César d'honneur en 1978.

■ **EUGÈNE BRULÉ**, ancien directeur de l'information du quotidien *Ouest-France*, est mort à l'hôpital de Rennes, mercredi 11 août, à l'âge de soixante-neuf ans. Eugène Brulé était entré en 1950 à *Ouest-France*, où il a fait toute sa carrière. Il était devenu rédacteur en chef en 1968 et avait été nommé directeur de l'information en 1986, avant de prendre sa retraite quatre ans plus tard.

– Les psychologues du travail de la Société française de psychologie se souviennent de

Michel MOULIN,

qui nous a quittés le 14 août 1994.

Sa compétence, sa sincérité et son amitié nous manquent toujours.

– 4 août 1972-14 août 1998.

Armelle THIERRY,

son courage fut à la mesure de son désespoir.

« *Sa mesure d'aimer était d'aimer sans mesure.* »

Chaque samedi avec **Le Monde** DATÉ DIM./LUNDI

LE MONDE TELEVISION

SOUTENANCES DE THÈSE
83F TTC - 12,65 € la ligne
Tarif Etudiants 99

CARNET DU MONDE TARIFS 99 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 136 TTC - 20,73 €
TARIF ABONNÉS 118 F TTC - 17,98 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES
520 F TTC - 79,27 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 62 F TTC - 9,45 €

THÈSES - ÉTUDIANTS : 83 F TTC - 12,65 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :

Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

CULTURE

LE MONDE / SAMEDI 14 AOÛT 1999

FESTIVAL Le Festival de Ravinia, aux Etats-Unis, est l'occasion chaque été – cette année, du 10 juin au 9 septembre – pour un large public d'entendre en plein air des concerts

de qualité et bon marché à moins d'une heure de route du centre de Chicago. ● DEPUIS 1936, l'Orchestre symphonique de Chicago, qui assure vingt-cinq des quelque cent concerts

programmés, y tient ses quartiers d'été. On entend aussi à Ravinia de la chanson, du rock, du jazz, des opérettes ou comédies musicales... ● En 1985, la soprano américaine Leon-

tyne Price et la basse Donald Gramm avaient livré, pour l'ouvrage *Ravinia, The Festival at Its Half Century*, des souvenirs de concerts épiques. ● LES 8 ET 9 AOÛT, notre envoyé spécial a

assisté à Ravinia à deux concerts classiques, avec au piano le directeur musical du festival, Christoph Eschenbach, qui est le prochain directeur musical de l'Orchestre de Paris.

Ravinia, manifestation de musique plurielle

Depuis 1936, l'Orchestre symphonique de Chicago prend ses quartiers d'été dans un grand parc de l'Illinois et voisine avec tous les genres de musique, à l'intention d'un vaste public familial et populaire venu souvent pour pique-niquer et écouter les concerts retransmis par haut-parleurs

RAVINIA (Illinois)

de notre envoyé spécial

Pour beaucoup d'Européens, voire de Nord-Américains, il n'est de festival estival de plein air que Tanglewood, à Lennox, dans le Massachusetts. Il est vrai que ce lieu de rêve, dans une région vallonnée de bois et de lacs, où le chef d'orchestre Serge Koussevitzky bâtit dans les années 30 ce qui est aujourd'hui devenu le festival d'été de l'Orchestre symphonique de Boston, est l'une des grandes attractions culturelles de l'été aux Etats-Unis. Pourtant, à moins d'une heure de route du centre de Chicago, se trouve une manifestation équivalente en intérêt, en variété et en charme : le Festival de Ravinia, trois mois pleins de concerts tous azimuts, se tenant cette année du 10 juin au 9 septembre.

Au début du siècle, Highland Park – aujourd'hui nommé plus communément Ravinia Park, ou plus simplement, ainsi qu'y autorise le bureau de poste local, Ravinia – était une région boisée et sauvage où fut construit, en 1904, un parc d'attractions aux allures de kermesse, en bordure de la nouvelle ligne de chemin de fer construite par la compagnie A. C. Frost. Celle-ci fit installer des baraques et tentes à divertissement, des parquets de danse, un théâtre de huit cents places environ, ainsi qu'un gigantesque pavillon de musique, destiné aux concerts de plein air. Après la faillite de la Frost Company, en 1910, une association de résidents a racheté le parc et en a fait le lieu d'accueil exclusif de manifestations chorégraphiques, musicales et surtout lyriques destinées à un public choisi et aisé. Très vite, Ravinia devait gagner la réputation d'être la capitale d'été de l'opéra aux Etats-Unis, accueillant d'immenses stars comme Giovanni Martinelli, Claudia Muzo, Rosa Raisa, Tito Schipa ou Kirsten Flagstad. Sous le règne de James Levine, qui fut son directeur musical de 1971 à 1993, les grands gosiers étaient encore les invités de marque de la manifestation.

Festival presque aussi ancien que les Proms de Londres, le Festival de Ravinia se veut avant tout populaire mais de grande qualité. Cette spécificité est en fait née après la grande crise de 1929, qui a provoqué l'interruption du festival pendant quelques saisons. A sa re-



Dans le Théâtre Martin du parc de Ravinia. Au pupitre : Christoph Eschenbach.

prise, en 1936, par une association à but non lucratif, on y organisa des concerts symphoniques à prix très bas, donnés par l'Orchestre symphonique de Chicago, qui y prit désormais ses quartiers d'été. Aujourd'hui, le site a été restructuré (une petite salle moderne a été construite, accueillant les master-classes, les concerts d'étudiants et certains programmes de musique rare), tout en préservant son caractère campagnard et « hors les murs ».

800 PLACES AU THÉÂTRE

Les commodités et prestations de service sont formidablement assurées : restaurants, transports en commun, boutiques... Le tout dans une ambiance bon enfant (il

y a même un concours récompensant le pique-nique « le plus inventif » ou « le plus élégant »...), courtoise et... sans fumée : depuis cette année, le parc est officiellement déclaré « zone non-fumeurs » !

Ceux qui ne craignent pas les embouteillages rejoignent Ravinia en automobile ; les autres prennent le train. Cinquante minutes plus tard, il s'arrête devant l'entrée du parc, un vénérable porche de bois à l'ancienne. En descendant des familles sans façons se mêlant à quelques élégants, la glacière, le panier à pique-nique, le pliant et autres accessoires à la main. Car, pour beaucoup, le Festival de Ravinia est avant tout l'occasion de pique-

Un programme éclectique

- Le 14 août, Orchestre symphonique de Chicago, gala présenté par Isaac Stern, avec Frederica von Stade, Leon Fleisher, Alicia de Larrocha, Midori...
- Le 15, Donna Summer
- Le 20, Peter, Paul et Mary
- Le 22, extraits de *The Lion King*,

Miss Saigon, *Ragtime*, Erich Kunzel (direction).

- Le 23, Stephen Hough (piano) : œuvres de Haydn, Tsontakis, Mompou, Liszt.
- Le 27, Natalie Cole.
- Le 28, Tony Bennett.
- Les 1^{er} et 2 septembre, Trésors cachés du chant juif.

Au Théâtre Martin, les instruments anciens de Freiburg pour Mozart

JULIA FISCHER (violin), ALBAN GERHARDT (violoncelle), CHRISTOPH ESCHENBACH (piano) : œuvres de Johannes Brahms. Martin Theater, le 8 août.

THOMAS QUASTHOFF (baryton), FREIBURGER BAROCKORCHESTER : œuvres de Mozart. Martin Theater, le 9 août. Festival de Ravinia.

RAVINIA (Etats-Unis)

de notre envoyé spécial

Le Théâtre Martin est un bijou qui rappelle, par ses matériaux, ses couleurs et certaines de ses décorations, l'église Notre-Dame-du-Travail, à Paris : des motifs art nouveau sur bois adoucissent la sévérité des éléments en acier ou celle des rangs de fauteuils de velours émeraude pâle. Cette salle de 800 places, construite en 1904 et refaite en 1992, n'a pas perdu ses qualités acoustiques, d'autant plus étonnantes que ce lieu n'a pas été construit par des acousticiens. Quoi qu'il en soit, sa sonorité est parfaite, déliée et objective, mais nimbée de « juste-ce-qu'il-faut » de chair pour que le son soit porté clairement mais sans sécheresse. C'est idéal pour la voix, les cordes, le piano, les instruments anciens.

Les instruments anciens – rares à Ravinia – sont, ce 9 août, ceux de l'Orchestre baroque de Freiburg (Allemagne), dirigé par son premier violon. On sait la qualité technique de cette formation, assez sèche mais professionnelle, en tout cas digne de respect, elle l'a prouvé une fois encore en cette occasion. On se réjouissait surtout d'entendre le soliste invité de cette soirée, le jeune baryton allemand Thomas Quasthoff, connu par les remarquables disques (notamment de Lieder) qu'il a réalisés pour RCA-BMG. Ni lui ni les musiciens qui l'entouraient ne sont encore familiers au public américain. Beaucoup ont dû être surpris par l'entrée sur scène du baryton, qu'une malformation de naissance a privé de bras, doté d'un corps difforme et d'une très petite taille. Pour s'élever un peu au-dessus des musiciens assis autour de lui, il lui faut monter sur une estrade et s'appuyer à une chaise, ce qu'il fait cependant avec rapidité et adresse. Vision saisissante.

Quasthoff chante d'abord l'« Air du catalogue », de *Don Giovanni*. On ne voit que ses yeux, d'une malice, d'une intelligence remarquables, surtout lorsqu'il dit, sans clin d'œil déplacé, la « *piccina* » (« la petite »). La voix est puissante et parfaitement émise, son grain est riche, ses graves naturels

(il chantera, en bis, un air de Sarastro). La musique est en lui, naturelle et cultivée, superbement dominée. Le public craque, non pour ce chanteur « différent » qui aurait vaincu la cruauté de la nature, mais pour l'artiste exceptionnel qu'il est.

JOUER BRAHMS À SEIZE ANS

La veille, dans les mêmes lieux, après quelques huit heures et demi d'avion depuis Paris, on entendait une jeune violoniste de seize ans, Julia Fischer, allemande, surdouée. On craignait un peu l'audition d'une « bête à concours » et de sombrer. Que nenni ! Jolie comme un cœur, Julia Fischer joue le début de la *Troisième Sonate pour violon et piano op. 108*, de Johannes Brahms, avec une sûreté d'archet et d'intonation parfaites. Le son est aussi svelte que riche. Cette jeune femme fait parler la musique comme Schumann demande aux pianistes qu'ils parlent à la fin des *Scènes d'enfant*, ou dans les codas de ses cycles de Lieder. Elle a ce sens de la diction que peu de violonistes savent ménager sans que la sonorité ou le phrasé en pâtissent. On a passé quelque vingt minutes de rare bonheur musical. Envolee la fatigue !

Alban Gerhardt a quatorze années de plus que sa jeune

conscieur. Il est d'un charme dévastateur, musicien en diable. Venant après la poésie lunaire de Julia Fischer, son jeu plus extraverti dans la *Deuxième Sonate pour violoncelle et piano op. 99*, du même Brahms, produit un contraste saisissant. Il surpasse avec véhémence les levés du premier thème mais, bientôt, cette « rage » musicale le dessert – plus encore aux côtés du jeu ultra-concentré de Christoph Eschenbach, qui, moins de vingt minutes après la fin d'un concert d'orchestre, les accompagne tous deux, dans un calme étonnant qui semble être le garde-fou de son emploi du temps frénétique.

La subtilité musicale, l'écoute, le toucher du musicien allemand, font aujourd'hui de cet artiste plus connu pour ses activités de chef d'orchestre, l'un des tout grands pianistes de notre temps, même si Eschenbach ne sort du cadre discret de la musique de chambre que pour quelques concertos de Mozart. Et l'on admire plus que tout sa capacité mimétique à répondre dans les moindres détails aux suggestions de ses partenaires, à respirer avec eux. Eschenbach, futur directeur musical de l'Orchestre de Paris, n'a pas accompagné ses Schumann à Dietrich Fischer-Dieskau pour rien !

R. Ma.

instrumentale) et trente concerts d'orchestre dont vingt-cinq sont assurés par l'Orchestre symphonique de Chicago. La présence massive de cette formation fait que souvent, par amalgame avec Tanglewood, on considère Ravinia comme le festival d'été de l'Orchestre de Chicago.

Zarin Mehta, le frère du chef d'orchestre Zubin Mehta, ancien directeur général de l'Orchestre symphonique de Montréal, directeur exécutif de la manifestation depuis 1990, précise : « En fait, ce sont deux entités distinctes. Le festival invite l'Orchestre symphonique de Chicago à venir en résidence d'été à Ravinia. Nous lui réglons une prestation globale pour les vingt-cinq concerts qu'il assure ici sur huit semaines. C'est l'inverse de l'Orchestre symphonique de Boston, qui organise lui-même son festival d'été. D'ailleurs, Christoph Eschenbach, directeur musical du festival, et moi-même avons carte blanche pour le choix des programmes. »

HANTISES MÉTÉOROLOGIQUES

L'équipe du festival – une quarantaine de personnes – est fournie mais a fort à faire : « Nous n'avons aucune subvention publique directe, et notre budget de 15 millions de dollars environ [13,95 millions d'euros] n'est bouclé qu'avec la vente de tickets (60 %) et le mécénat. Douze personnes sont affectées à plein temps à cette recherche de fonds privés, qui vont du mécénat individuel au partenariat avec des groupes industriels. » La vente des tickets étant fondée essentiellement sur le nombre d'auditeurs se tenant en plein air, le mauvais temps peut compromettre l'équilibre des comptes.

« C'est notre hantise, avoue Zarin Mehta. Chaque fin d'après-midi, je guette le ciel et... le nombre de gens présents sur la pelouse, venus très en avance. Je suis devenu très bon en ce genre de pronostics ! Quoi qu'il en soit, nous nous fondons sur une moyenne de 3 500 auditeurs, la contenance du pavillon. Il se peut qu'il n'y en ait que 2 000, en cas de pluie et de froid, tout comme 8 000 les grands soirs de beau temps ! Certains concerts rattrapent les déficits occasionnés par d'autres. En 1992, le temps a été catastrophique. Les finances publiques nous ont aidés exceptionnellement, ainsi qu'elles le font dans ces cas de nécessité absolue. »

Plutôt que l'invitation de

grandes stars et de nombreuses formations étrangères, la priorité du festival demeure l'accessibilité tarifaire. « Je tiens à ce que le prix des places soit très accessible à tous, surtout aux jeunes. Avec le soutien de Coca-Cola, nous avons créé un système de passe, délivré aux étudiants sur présentation de leur carte, leur donnant entrée libre aux concerts de musique classique. S'ils

Intempéries

et dérangements

La soprano américaine Leon-tyne Price se souvient d'une soirée à Ravinia, en 1979 : « Le temps, ce soir-là, fut phénoménal. La première partie de La Force du destin fut donnée dans une vague de chaleur étouffante de 95 degrés (Fahrenheit). Au début de mon entrée, pour l'air « Pace, Pace, O Dio », la température tomba soudainement jusqu'à un glacial 40 degrés (Fahrenheit) ! » Peu avant sa mort, en 1983, la basse Donald Gramm se rappelait un concert de *La Création*, l'oratorio de Haydn, dirigé par James Levine : « Alors que je commençais ce récitatif qui se termine sur un ré grave, j'entendis l'omniprésent train du Nord-Ouest approcher. S'il passait au moment où je sortais mon ré grave, je savais qu'il serait le gagnant. Jimmy l'entendit aussi. Ainsi, après un clin d'œil imperceptible, nous ralentîmes les mesures précédentes. Le train devait être déjà à la gare suivante lorsque mon ré grave se fit entendre. » Extraits de *Ravinia, The Festival at Its Half Century* (1985).

veulent un siège, il leur en coûte seulement 10 dollars. Les enfants ont des matinées spéciales, le samedi. Il y a des causeries pédagogiques avant les concerts. Cela me semble être le moindre des choses que, trois mois par an, nous offrons cette opportunité aux jeunes dont l'éducation artistique n'est, hélas ! plus assurée à l'école. »

Renaud Machart

★ Festival de Ravinia, P. O. Box 896, Highland Park, IL 60035 (Etats-Unis). Places de 8 à 45 dollars (7,44 à 41,85 €). Jusqu'au 9 septembre. Tél. : 00-1-847-266-5100. Internet : www.ravinia.org/

VENDREDI 13 AOÛT

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 Le Secret du Loch Ness. Invités : Alicia Barclay ; Benoît Grison ; Michel Meurgier ; Joann Sfar ; Bernard Vanderersch. **Forum Planète**

23.20 Algérie, le droit à l'information. Invités : Pascal Delannoy ; Salima Ghézali ; Pierre Haski ; Khaled Méla ; Thierry Thuillier (en duplex d'Alger). **Forum Planète**

MAGAZINES

19.00 Tracks. **Arte**

20.10 Le Talk Show. Roba ; Jimmy Sommerville. **LCI**

20.50 Thalassa. Escala en Patagonie. **France 3**

22.10 Faut pas rêver. Espagne : Les titans du Pays basque. France : Godasses en stock. Egypte : Le pigeonnier du delta. **France 3**

22.15 Ça se discute. Quelle vie d'adulte pour les enfants maltraités ? **TV 5**

19.40 Sonja Henie, patineuse de légende. **Planète**

20.15 Claude Viallat. Un peintre sans cadre ni frontières. **Arte**

20.30 Le Monstre du Loch Ness. **Forum Planète**

20.35 Anciennes civilisations. [11/13]. Les Celtes. **Planète**

le Monde TELEVISION

RADIO CLASSIQUE

20.40 Vladimir Horowitz A huit ans, il déchiffre la *Tétralogie* et rêve de devenir compositeur. A dix-huit ans, il doit donner des concerts pour faire vivre sa famille, ruinée. Profil à la Chopin, virtuosité époustouflante, le succès est foudroyant. Même enthousiasme à Berlin et à Paris, puis aux Etats-Unis, où il se fixe. Et pourtant, le pianiste russe utilisait un piano absolument quelconque.

20.40 Vatican. Jean XXIII et le renouveau. **Odyssée**

20.45 Hitchcock-Selznick. Deux géants de Hollywood. **13^{ème} RUE**

22.00 L'Élection du pape : un secret bien gardé. **Odyssée**

22.15 Contrebande de tabac en Asie. **Planète**

22.20 Grand format. Le Yang-tsé. La nouvelle Chine et le vieux fleuve. **Arte**

22.30 Quotidiens d'Algérie. **Forum Planète**

0.10 Botticelli ou la trilogie humaniste. **Odyssée**

0.30 Cinq colonnes à la une. **Planète**

1.00 Brocéliande, entre légende et réalité. **Odyssée**

SPORTS EN DIRECT

19.00 Tennis. Tournoi messieurs de Cincinnati. Quarts de finale. **Eurosport**

0.30 Golf. US PGA. 2^e jour. A Chicago (Illinois). **Canal +**

MUSIQUE

21.00 The Milt Jackson Quartet and Gary Burton. **Muzzik**

22.00 Suite pour flûte et piano jazz trio. **Muzzik**

22.30 Kid Creole and The Coconuts. **Paris Première**

23.20 L'Enfant et les Sortilèges. Opéra de Ravel. Mise en scène. Philippe Sireuil. Par l'Orchestre, les Cheurs et la Maitrise de l'Opéra de Lyon, dir. Louis Langree. **France 3**

23.40 Le Bœuf sur le toit, de Darius Milhaud. Avec Domenico Nordio, violon et l'Orchestre de la Radio-Télévision italienne, dir. J.-C. Casadesu. **Muzzik**

0.45 Les Bee Gees en concert. A Las Vegas. **TF 1**

TÉLÉFILMS

20.30 Une part de bonheur. Sarah Hellings. **O.** **Festival**

20.35 La Foire. Pierre Viallet [1/3]. **TMC**

20.45 Pigeon vole. Mehdi Charef. **Arte**

20.55 L'Anneau de Cassandra. Armand Mastroianni [1/2]. **Téva**

21.00 Sans alternative. Rick Avery. **O.** **Canal +**

22.25 Au cœur de l'adversité. Sam Pillsbury [2/2]. **Festival**

SÉRIES

20.15 Alfred Hitchcock présente. C'est lui. **13^{ème} RUE**

20.45 Stargate SG-1. La théorie de Broca. **Série Club**

20.55 Urgences. Nuits blanches à Chicago. Travail perdu. **O.** La pleine lune du samedi soir. **France 2**

22.45 X-Files. Autosuggestion. Le visage de l'horreur. **O.** **M 6**

23.20 Millennium. Génome en péril. **O.** **France 2**

FILMS

20.30 La Loi du silence ■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1953, N., v.o., 100 min) **O.** **Ciné Classics**

22.05 Psychose ■■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1960, N., 105 min) **O.** **TSR**

22.10 Quatre de l'espionnage ■■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1936, N., v.o., 85 min) **O.** **Ciné Classics**

22.40 Psychose ■■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1960, N., v.o., 110 min) **O.** **13^{ème} Rue**

22.45 L'homme qui en savait trop ■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1956, v.o., 115 min) **O.** **Ciné Cinéma 1**

22.45 Love and Other Catastrophes ■ Emma-Kate Croghan (Etats-Unis, 1996, v.o., 80 min) **O.** **Ciné Cinéma 3**

23.10 Le Grand Blanc de Lambaréné ■■ Bassek Ba Kobhio (France - Gabon, 1995, 95 min) **O.** **Cinéstar 1**

23.35 Lifeboat ■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 100 min) **O.** **Ciné Classics**



COLLECTION CHRISTOPHE L.

23.45 Quand les étoiles rencontrent la mer ■■ Raymond Rajaonarivelo. Avec Jean Rabenjanina (France - Madagascar, 1996, 75 min) **O.** **Arte**

0.05 Météisse ■■ Mathieu Kassovitz (France, 1993, 95 min) **O.** **Ciné Cinéma 3**

0.25 Le Dernier Bastion ■■ Lewis R. Foster (Etats-Unis, 1951, v.o., 90 min) **O.** **Cinétoile**

0.30 Le Rideau déchiré ■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1966, v.o., 130 min) **O.** **13^{ème} Rue**

0.40 Le crime était presque parfait ■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1954, v.o., 105 min) **O.** **Ciné Cinéma 1**

1.15 Le Faux Coupable ■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1956, N., 105 min) **O.** **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TF 1

18.05 Sous le soleil. **O.**

19.00 Les Dessous de Palm Beach. **O.**

20.00 Journal, Météo, Trafic infos. **20.50** 50 ans de tubes. **23.00** Terre indigo. Feuilleton. Jean Sagols [7/8]. **O.**

0.45 Les Bee Gees en concert. Une nuit seulement.

FRANCE 2

17.35 et **23.15** Un livre, des livres. **17.40** Kung Fu, la légende continue. **O.**

18.30 Hartley, cœurs à vif. **O.**

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000. **19.25** Qui est qui ? **20.00** Journal, Météo, Point route. **20.55** Urgences. Nuits blanches à Chicago. **O.** Travail perdu. **O.** La pleine lune du samedi soir. **O.**

23.20 Millennium. Génome en péril. **O.**

0.05 Journal, Météo. **0.25** Le Tueur de l'ombre : Noir est le silence. Téléfilm. Peter Edwards. **O.**

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion. **18.50** Météo des plages. **18.55** Le 19-20 de l'information, Météo. **20.05** Fa Si La. **20.35** Tout le sport. **20.50** Thalassa. Escala en Patagonie. **22.10** Faut pas rêver. **23.00** Météo, Soir 3. **23.20** Un été à l'opéra. L'Enfant et les Sortilèges. Opéra de Ravel. **0.35** Festivals. Festival d'art sacré de la Chaise-Dieu.

CANAL +

18.00 Blague à part. **O.**

18.29 Jean-Luc et Faïpassa. ► En clair jusqu'à 21.00

18.30 Seinfeld. **O.**

19.00 Best of Nulle part ailleurs. **20.00** Le Zapping. **20.05** Les Simpson. **O.**

20.30 Best of 10 ans des guignols. **21.00** Sans alternative. Téléfilm. Rick Avery. **O.**

22.30 Rien à perdre ■■ Film. Steve Oedekerk. **O.**

0.04 10 secondes et des poussières. **O.**

0.05 Seinfeld. Le portefeuille. **O.**

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et **17.10**, **4.10** Le Monde des idées. La revue « Esprit » Invité : Olivier Mongin. **LCI**

21.20 Bonjour Sagan. Invités : Françoise Sagan (en duplex) ; Frédéric Botton ; Bernard Frank ; Jérôme Garcin ; Jean-Claude Lamy. **Forum Planète**

23.20 Le Mystère des pyramides. Invités : Jean-Pierre Adam ; Guillemette Andreu ; Pierre Grandet ; Vvan Koenig ; Christiane Ziegler. **Forum Planète**

MAGAZINES

13.05 Montagne. Hors-piste : la révolution. Atacama, la Vallée de la Lune. Les gardiens du Mont-Cenis. **TV 5**

14.20 Destination pêche. Des lacs éternels. Gaube, le silence des ombles. Remoray, la couleur des vents. Verdron, la traîne à la parole. **France 3**

15.05 A bout portant. Serge Gainsbourg. **Paris Première**

15.10 Science info. **LCI**

16.30 Le Magazine de l'Histoire. Spéciale C'est ça la France. **Histoire**

17.05 Reflets, images d'ailleurs. La banane africaine. Le boihan boia. John Chris, musicien burundais. Le goussi, du jardin à la table. Invité : John Chris. **TV 5**

17.30 Envoyé spécial, les années 90. Kremlin : les coulisses. Au nom de la forme. **Histoire**

18.10 Le Journal des régions. La Basse Normandie. **LCI**

18.15 Des racines et des aïles. Les nouveaux paradis. Vienne : toute la ville danse. Juges de crise. **TV 5**

19.00 Histoire parallèle. Semaine du 14 août 1949. Les sociétés face aux séismes. Invité : Raoul Ivan Madariaga, sismologue. **Arte**

20.45 Questions d'histoire. Les loisirs [2/4]. **Histoire**

21.05 Montagne. Chasseurs d'aigles. Abilkak, arbres du désert. **TV 5**

21.45 Métropolis. Federico Zeri. Festival d'Uzeste. Parvina Curie. Rien que des potagers. Douce France : Montpellier. **Arte**

22.15 La Vie à l'endroit. Lourdes, le miracle permanent. **TV 5**

23.45 T'as pas une idée ? Isabelle Autissier. **Canal Jimmy**

17.10 Base-Ball. [6/18]. **Planète**

17.40 Botticelli ou la trilogie humaniste. **Odyssée**

le Monde TELEVISION

PLANÈTE

19.35 Ici et là-bas Poussés par la sécheresse, ils ont quitté le Mali, le Sénégal ou la Mauritanie en pensant rester en France un an ou deux. Mais l'argent envoyé au pays ne changeait rien. Ils ont alors décidé de faire d'ici le tremplin qui permette de développer là-bas, en finançant collectivement projets agricoles et équipements médicaux. Michael Hoare bouscule le cliché d'une Afrique assistée.

ARTE

23.45 Quand les étoiles rencontrent la mer ■■ A Madagascar, un bébé né pendant une éclipse de soleil et considéré comme néfaste est jeté dans un parc à bœufs. Il échappe à la mort mais reste infirme. Images austères, paysages hostiles, légende basculant dans le fantasme. Dans ce film de Raymond Rajaonarivelo, la malédiction semble inéluctable et l'homme totalement privé de liberté.

CINÉ CLASSICS

1.15 Le Faux Coupable ■■ Un musicien de club est arrêté par la police parce qu'il ressemble à l'auteur de cambriolages à main armée. D'après une histoire vraie, le cauchemar d'un homme banal et de sa famille subissant les angoisses de l'accusation, du doute, de la culpabilité. Un Hitchcock tourné en noir et blanc en 1956, dans lequel le suspense est essentiellement moral. Henry Fonda est d'une humanité poignante.

MUSIQUE

18.00 Jazz Voicés. Montreux 1995. Avec Dianne Reeves ; Kurt Elling ; Tuck & Patti. **Muzzik**

18.05 La Mer. Œuvre de Debussy. Avec Katia Labèque, piano ; Marielle Labèque, piano et l'Orchestre symphonique du Südwestfunk, dir. Esa-Pekka Salonen. **Mezzo**

19.05 Roméo et Juliette, de Berlioz. Avec Philippe Langridge, ténor ; Hanna Schwarz, mezzo-soprano ; Peter Meyen, basse et l'Orchestre symphonique et le Chœur de la Radio bavaroise, dir. sir Colin Davis. **Muzzik**

20.30 La Traviata. Opéra de Verdi. Mise en scène. Richard Eyre. Interprété par le Royal Opera House Orchestra et le Chœur du Royal Opera, dir. sir Georg Solti. **Mezzo**

20.59 Soirée Zarzuela. **Muzzik**

22.30 Motown Live. Avec The Commodores ; Mya ; Silk ; Jesse Powell. **Paris Première**

22.45 Music Planet. **Arte**

23.20 Astor Piazzolla. Lisbonne 87. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

17.10 Vacances bourgeoises. Jean-Claude Brialy. **France 2**

17.25 Héloïse. Pierre Tchernia. **Ciné Cinémas**

20.30 Manon Lescaut. Jean Delannoy [2/2]. **Festival**

20.35 Une saison au purgatoire. David Greene [2/2]. **O.** **Ciné Cinémas**

20.55 Un amour impossible. France 3

22.50 Déravage. John Patterson. **O.** **13^{ème} RUE**

23.15 Hollywood folies. Michael Blakemore. **Festival**

SÉRIES

17.50 Homicide. Désillusion. Fibre maternelle. **Série Club**

19.40 Happy Days. Cohabitation. **Série Club**

19.45 La Vie à cinq. Trouble-fête. **Téva**

20.35 Spin City. La triche. **O.** **Canal +**

20.50 Charmed. Mariage diabolique. **M 6**

21.00 VR5. Vies parallèles (v.o.). **Canal Jimmy**

21.45 À la une. Le bal des débutantes. **O.** **Canal +**

22.15 Code Quantum. Concert Hard Rock. Prime de risques. **Série Club**

22.35 L.A. Docs. Plaisirs partagés. **TF 1**

22.40 Buffy contre les vampires. [1 et 2/2]. Kendra. **M 6**

22.55 Star Trek, Deep Space Nine. Le collaborateur. **Canal Jimmy**

CINÉ CINÉMA 3

0.40 L'Homme qui en savait trop ■■ Un jeune Américain en vacances au Maroc avec ses parents est enlevé par un couple d'Anglais qui cherche à empêcher le père de transmettre un message (qu'il n'a d'ailleurs pas bien compris). En cherchant leur fils dans Londres, les parents vont faire échouer un attentat. Un savoureux Hitchcock, entre intrigue de thriller et quiproquos de vaudeville. En v.o.

SAMEDI 14 AOÛT

FILMS

13.35 La Corde ■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1948, v.o., 85 min) **O.** **Cinétoile**

14.15 Tourbillon blanc ■■ Sidney Lanfield (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 100 min) **O.** **Ciné Classics**

15.55 Le Faux Coupable ■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1956, N., 100 min) **O.** **Ciné Classics**

16.30 Une femme survint ■■ John Ford (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 95 min) **O.** **Cinétoile**

18.05 The Skin Game ■■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1931, N., v.o., 85 min) **O.** **Cinétoile**

21.30 Greystoke, la légende de Tarzan ■■ Hugh Hudson (Grande-Bretagne, 1983, 140 min) **O.** **TSR**

23.00 Black Dog ■■ Kevin Connolly. Avec Patrick Swayse, Meat Loaf (EU, 1998, 84 min) **O.** **Canal +**

23.00 Quatre de l'espionnage ■■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1936, N., v.o., 90 min) **O.** **Ciné Classics**

23.00 Sanctuaire ■■ Michele Soavi (Italie, 1989, 100 min) **O.** **Ciné Cinéma 3**

23.00 Mon capitaine, un homme d'honneur ■■ Massimo Spano (Italie, 1997, 105 min) **O.** **Canal + Vert**



COLLECTION CHRISTOPHE L.

23.10 Princess Bride ■■ Rob Reiner. Avec Cary Elwes, Robin Wright (EU, 1987, v.o., 95 min) **O.** **Cinéstar 1**

23.20 Beach Ball ■■ Lennie Weinrib (Etats-Unis, 1965, v.o., 85 min) **O.** **Cinétoile**

0.30 L'Incendie de Chicago ■■ Henry King (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 100 min) **O.** **Ciné Classics**

0.30 Météisse ■■ Mathieu Kassovitz (France, 1993, 95 min) **O.** **Ciné Cinéma 2**

0.40 L'homme qui en savait trop ■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1956, v.o., 120 min) **O.** **Ciné Cinéma 3**

0.45 Le Déclin de l'empire américain ■■ Denis Arcand (Canada, 1985, 100 min) **O.** **Cinétoile**

2.10 Born to Be Bad ■■ Nicholas Ray (Etats-Unis, 1950, N., v.o., 95 min) **O.** **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.45 Flipper. **O.**

16.35 Dingue de toi. **O.**

17.00 Hercule. **O.**

18.00 Manatea, les perles du Pacifique. **O.**

19.00 Beverly Hills. **O.**

20.00 Journal, Météo. **20.50** 1, 2, 3 séries. Walker, Texas Ranger. Mauvais flics. **O.** 21.45 V.I.P. Méprise d'otages. **O.** 22.35 L.A. Docs. Plaisirs partagés. **O.**

23.30 Hollywood Night. Une fille dangereuse. Téléfilm. David S. Jackson. **O.**

1.00 Formule foot. **1.35** Formule F 1.

FRANCE 2

15.45 Cyclisme. **17.10** Vacances bourgeoises. Téléfilm. Jean-Claude Brialy. **O.**

18.50 1 000 enfants vers l'an 2000. **18.55** Fous d'humour. **20.00** Journal, Météo. **20.55** Fort Boyard. **22.50** Le Grand Tralala. **0.30** Journal, Météo. **0.50** Secret bancaire. Tapis et fourrures. **O.**

1.40 Les Nouveaux Mondes. L'Afrique du Sud : Le règne animal.

FRANCE 3

15.50 Comme un dimanche. **16.15** Couleur mer, Littoral. **16.45** Chroniques d'en haut. **17.20** Dans les coulisses de... **18.20** Questions pour un champion. **18.55** Le 19-20 de l'information, Météo. **20.05** Strip-tease. **20.40** Tout le sport. **20.55** Un amour impossible. Téléfilm. Patrick Volson. **O.**

22.30 Météo, Soir 3. **22.50** Omerta 2, la loi du silence. Feuilleton [5, 4 et 5/14]. **O.**

1.05 Notes de voyage. O.N.B. : Bons baisers de Barbès.

CANAL +

► En clair jusqu'à 13.55

15.35 La Fiction. Téléfilm. Bruno Lejean. **O.**

16.35 Arliss. **O.**

17.00 Rugby. Afrique du Sud - Australie. ► En clair jusqu'à 20.05

19.05 Rions un peu en attendant la rentrée. **20.05** Babylone yé-yé. **20.35** Samedi comédie. Spin City. La triche. **O.** **20.55** H. Coup de froid. **O.** **21.20** Blague à part. La demande. **O.** **21.45** A la une. Le bal des débutantes. **O.**

22.10 Jour de foot. **23.00** Black Dog ■■ Film. Kevin Hooks. **O.**

0.25 Golf. US PGA.

ARTE

19.00 Tracks. **19.45** Météo, Arte info. **20.15** Claude Viallat. **20.45** Pigeon vole. Téléfilm. M. Charef. **O.**

22.15 Contre l'oubli. Fabiola Letellier, Chili. **22.20** Grand Format. Le Yang-tsé. La nouvelle Chine et le vieux fleuve. **23.45** Quand les étoiles rencontrent la mer ■■ Film. Raymond Rajaonarivelo. **O.**

1.00 Le Dessous des cartes. [2/2].

M 6

17.35 Highlander. **O.**

18.30 The Sentinel. **O.**

19.20 Mariés, deux enfants. **O.**

19.54 Le Six Minutes, Météo. **20.10** Zorro. **O.**

20.40 Politiquement rock. **20.50** Le Clown. Ma dernière volonté. **O.** La rançon de la gloire. **O.**

22.40 La Mère et le gendarme. **22.45** X-Files, l'intégrale. Autosuggestion. **O.** Le visage de l'horreur. **O.**

0.30 Murder One, l'affaire Banks. Chapitre XVII. **O.**

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Une vie, une œuvre. Eugen O'Neill. **22.00** Les Chemins de la musique. [5/5]. **22.40** Carnets de voyage. [5/5]. **0.05** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

18.06 Sur tous les tons. En direct de La Roque-d'Anthéron et en duplex de Marciac. **20.00** Concert. Par le Chœur mixte Kuhn, Pavel Kuhn, chef de chœur et l'Orchestre philharmonique tchèque, dir. Vladimir Valek. **21.00** Festival Jazz in Marciac. Par le trio de Bill Carrothers.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Haendel, par The English Baroque Soloists, dir. John Eliot Gardiner. **20.40** Vladimir Horowitz, piano. Œuvres de Clementi, R. Strauss, etc. **23.00** Lady, Be Good ! Opéra de Gershwin. Par le Chœur et l'Orchestre, dir. Eric Stern.

LA CINQUIÈME/ARTE

15.05 Sur les chemins du monde. Les Trésors de l'humanité [6/13]. **16.00** Appel d'air. [3/6]. **17.00** Jangal. **17.30** Va savoir. **17.58** Les Voyageurs du temps. **18.05** Dakтари. **O.**

19.00 Histoire parallèle. Semaine du 14 août 1949. **19.45** Météo, Arte info. **20.05** Le Dessous des cartes. Irlande du Nord. **20.15** Black Adder. [2/24]. **O.**

